



# 2023 Etats financiers & Résultats consolidés

**REXEL**

un monde d'énergie



Société anonyme  
au capital social de 1 503 601 175 euros  
Siège social : 13, boulevard du Fort de Vaux – CS 60002  
75017 Paris - France  
479 973 513 R.C.S. Paris

# États financiers & résultats consolidés 2023

I. Résultats consolidés .....	<u>3</u>
II. États financiers consolidés .....	<u>25</u>
III. Rapport des commissaires aux comptes .....	<u>92</u>

# I. Résultats du Groupe

# SOMMAIRE

<b>1.   EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DU GROUPE</b> .....	<b>5</b>
1.1   SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE .....	5
1.1.1   <i>Présentation générale du Groupe</i> .....	5
1.1.2   <i>Evénements significatifs de l'exercice</i> .....	5
1.1.3   <i>Saisonnalité</i> .....	6
1.1.4   <i>Effets liés aux variations du prix du cuivre</i> .....	6
1.1.5   <i>Comparabilité des résultats opérationnels du Groupe et EBITA Ajusté</i> .....	6
1.2   COMPARAISON DES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET AU 31 DÉCEMBRE 2022 .....	9
1.2.1   <i>Résultats consolidés du Groupe Rexel</i> .....	9
1.2.2   <i>Europe (50 % du chiffre d'affaires du Groupe)</i> .....	12
1.2.3   <i>Amérique du Nord (43 % du chiffre d'affaires du Groupe)</i> .....	14
1.2.4   <i>Asie-Pacifique (7 % du chiffre d'affaires du Groupe)</i> .....	15
1.2.5   <i>Autres activités</i> .....	16
<b>2.   TRESORERIE ET CAPITAUX</b> .....	<b>18</b>
2.1   FLUX DE TRÉSORERIE .....	18
2.1.1   <i>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</i> .....	18
2.1.2   <i>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</i> .....	19
2.1.3   <i>Trésorerie nette provenant des activités de financement</i> .....	20
2.2   SOURCES DE FINANCEMENT .....	20
<b>3.   PERSPECTIVES</b> .....	<b>22</b>
3.1   COMPARAISON ENTRE LES PRÉVISIONS 2023 DU GROUPE REXEL ET LES RÉALISATIONS .....	22
3.2   PERSPECTIVES POUR 2024 .....	22
3.3   <i>OBJECTIFS DE REXEL A MOYEN TERME</i> .....	23
<b>4.   POLITIQUE DE DIVIDENDE</b> .....	<b>23</b>
<b>5.   CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DE L'EMETTEUR</b> .....	<b>##</b>

# 1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DU GROUPE

Rexel a été créée le 16 décembre 2004. Les actions de la société Rexel sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis le 4 avril 2007. Le groupe comprend Rexel et ses filiales (« le Groupe » ou « Rexel »).

Sauf mention contraire, le rapport d'activité est présenté en euros et toutes les valeurs sont arrondies au dixième de million le plus proche. Les totaux et sous-totaux présentés dans le rapport d'activité sont calculés en milliers d'euros et arrondis ensuite au dixième de million le plus proche. Par conséquent, les montants peuvent ne pas s'additionner, en raison des arrondis.

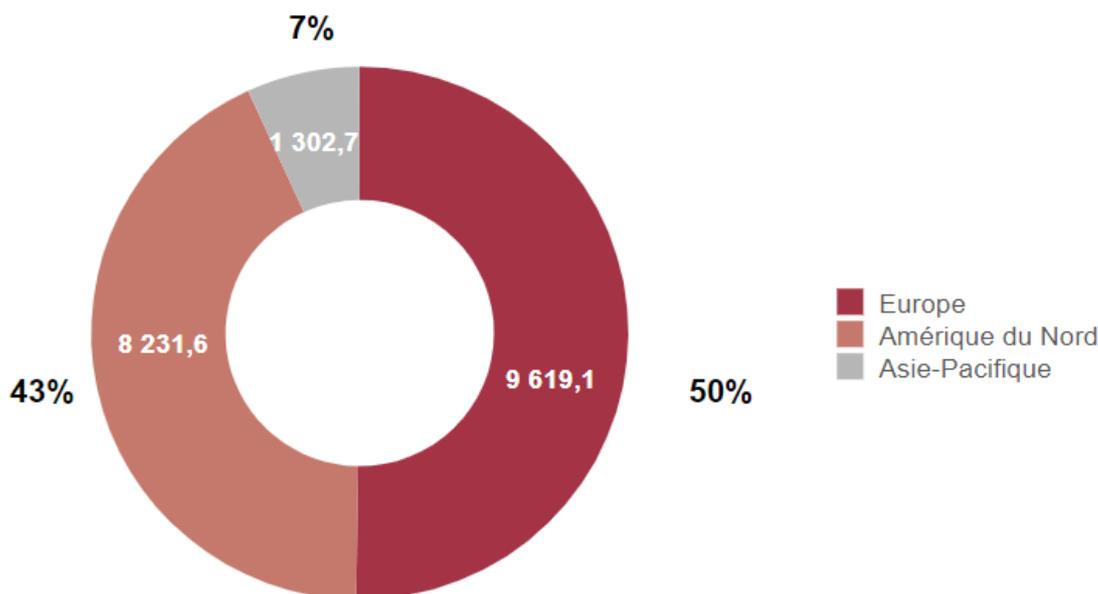
Le rapport d'activité analyse les résultats financiers, la liquidité financière et les ressources du Groupe pour l'année 2023.

## 1.1 SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

### 1.1.1 Présentation générale du Groupe

Rexel est un expert mondial de la distribution professionnelle de matériel électrique basse tension et courants faibles. Le Groupe organise son activité autour de trois zones géographiques dans lesquelles il opère : l'Europe, l'Amérique du Nord et la zone Asie-Pacifique. Cette répartition par zone géographique a été déterminée sur la base de la structure du reporting financier du Groupe.

En 2023, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 19 153,4 millions d'euros dans les zones géographiques suivantes :



Les activités du Groupe en Europe (50 % du chiffre d'affaires du Groupe) sont exercées en France (38 % du chiffre d'affaires du Groupe dans cette zone), au Royaume-Uni, en Allemagne, en Suède, en Suisse, en Belgique, en Autriche, aux Pays-Bas, en Finlande, en Irlande, en Italie, en Slovénie et au Luxembourg.

Les activités du Groupe en Amérique du Nord (43 % du chiffre d'affaires du Groupe) sont exercées aux États-Unis et au Canada, pour respectivement 82 % et 18 % du chiffre d'affaires de cette zone.

Les activités du Groupe dans la zone Asie-Pacifique (7 % du chiffre d'affaires du Groupe) sont exercées en Australie (45 % du chiffre d'affaires de cette zone), en Chine (40 %), en Nouvelle-Zélande et en Inde.

## 1.1.2 Événements significatifs de l'exercice

En 2023, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 19 153,4 millions d'euros, en hausse de 4,3% en données comparables et à nombre de jours constant, soutenu par les tendances en matière d'électrification en Europe et les projets commerciaux et industriels en Amérique du Nord. Le Groupe a enregistré une marge d'EBITA de 6,8% dans le haut de la fourchette de son objectif et un flux de trésorerie libre des investissements avant intérêts et impôts proche de 1 milliard d'euros.

En matière d'acquisitions, Rexel a conclu l'acquisition de Wasco, l'un des principaux distributeurs de produits et génie climatique ("HVAC") aux Pays-Bas. Cette acquisition a principalement été financée par une émission obligataire liée à des objectifs de développement durable de 400 millions d'euros, à échéance 2030 et au taux de 5,25%. D'autres acquisitions ont été réalisées pour renforcer la présence du groupe en Amérique du Nord et en Europe.

Nonobstant le financement des acquisitions, le paiement d'un dividende record de 1,20 € par action et le programme de rachat d'actions, le ratio d'endettement est resté à un niveau maîtrisé de 1,33x.

## 1.1.3 Saisonnalité

Malgré un faible degré de saisonnalité du chiffre d'affaires, les variations du besoin en fonds de roulement entraînent une saisonnalité des flux de trésorerie. En règle générale, les flux de trésorerie générés par le Groupe sont plus élevés au quatrième trimestre par rapport aux trois premiers trimestres.

## 1.1.4 Effets liés aux variations du prix du cuivre

Du fait de son activité de vente de câbles, le Groupe est indirectement exposé aux variations du prix du cuivre. En effet, les câbles constituent environ 15% du chiffre d'affaires du Groupe en 2023 et le cuivre représente environ 60 % de leur composition. Cette exposition est indirecte dans la mesure où les prix des câbles sont également dépendants des politiques commerciales des fournisseurs et de l'environnement concurrentiel sur les marchés du Groupe. Les variations du prix du cuivre ont un effet estimé dit « récurrent » et un effet estimé dit « non récurrent » sur la performance du Groupe, appréciés dans le cadre des procédures de reporting interne mensuel du Groupe Rexel :

- L'effet récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre correspond à l'effet prix lié au changement de valeur du cuivre incluse dans le prix de vente des câbles d'une période à une autre. Cet effet concerne essentiellement le chiffre d'affaires.
- L'effet non récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre correspond à l'effet de la variation du coût du cuivre sur le prix de vente des câbles entre le moment où ceux-ci sont achetés et celui où ils sont vendus, jusqu'à complète reconstitution des stocks (effet direct sur la marge brute). En pratique, l'effet non récurrent sur la marge brute est déterminé par comparaison entre le prix d'achat historique et le tarif fournisseur en vigueur à la date de la vente des câbles par le Groupe Rexel. De surcroît, l'effet non récurrent sur l'EBITA correspond à l'effet non récurrent sur la marge brute diminué, le cas échéant, de la part non récurrente de la variation des charges administratives et commerciales (essentiellement la part variable de la rémunération des forces de vente qui absorbe environ 10 % de la variation de la marge brute).

Ces deux effets sont évalués, dans la mesure du possible, sur l'ensemble des ventes de câbles de la période, une majorité du chiffre d'affaires étant ainsi couverte. Les procédures internes du Groupe Rexel prévoient par ailleurs que les entités qui ne disposent pas des systèmes d'information leur permettant d'effectuer ces calculs sur une base exhaustive doivent estimer ces effets sur la base d'un échantillon représentant au moins 70 % des ventes de la période, les résultats étant ensuite extrapolés à l'ensemble des ventes de câbles de la période. Compte tenu du chiffre d'affaires couvert, le Groupe Rexel considère que les effets ainsi mesurés constituent une estimation raisonnable.

## 1.1.5 Comparabilité des résultats opérationnels du Groupe et EBITA Ajusté

Le Groupe réalise des acquisitions et procède à des cessions, lesquelles peuvent modifier le périmètre de son activité d'une période à l'autre. Par ailleurs, les taux de change peuvent connaître des fluctuations importantes. Par ailleurs, le nombre de jours ouvrés au cours de chaque période a également une incidence sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Enfin, le Groupe est exposé aux variations du prix du cuivre. Pour ces raisons, les résultats opérationnels consolidés du Groupe tels que publiés sur plusieurs périodes pourraient ne pas permettre une comparaison pertinente. Par conséquent, dans l'analyse des résultats

consolidés du Groupe faite ci-après, des informations financières retraitées des ajustements suivants sont également présentées.

### **Effet des acquisitions et des cessions**

Le Groupe retraite le compte de résultats de l'exercice précédent pour y intégrer l'effet des acquisitions et cessions de l'exercice en cours. Dans ses comptes consolidés, le Groupe inclut généralement les résultats d'une entité acquise dès la date de son acquisition et exclut les résultats d'une entité cédée dès la date de sa cession. Afin de neutraliser l'effet des acquisitions et des cessions sur l'analyse de ses opérations, le Groupe compare les résultats de l'exercice en cours aux résultats de la même période de l'année précédente, comme si l'exercice précédent avait porté sur le même périmètre de consolidation pour les mêmes périodes que l'exercice en cours.

Par conséquent, les résultats comparables de 2022 ont principalement été ajustés par les opérations suivantes :

<b>Acquisitions</b>	<b>Secteur opérationnel</b>	<b>Date effective de consolidation</b>	<b>Période de consolidation de l'exercice précédent retraitée</b>
Wasco	Europe	1 <sup>er</sup> septembre 2023	1 <sup>er</sup> septembre 2022 - 31 décembre 2022
Buckles-Smith	Amérique du Nord	1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2022 - 31 décembre 2022
Lineman's Testing Laboratories (LTL)	Amérique du Nord	1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2022 - 31 décembre 2022

<b>Cessions</b>	<b>Secteur opérationnel</b>	<b>Date effective de déconsolidation</b>	<b>Période de consolidation de l'exercice précédent retraitée</b>
Activités en Espagne et au Portugal	Europe	30 octobre 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2022 - 31 octobre 2022
Activités en Russie	Europe	28 février 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2022 - 28 février 2022
Activités en Norvège	Europe	28 février 2023	28 février 2022 - 31 décembre 2022

### **Effets de la fluctuation des taux de change**

Les fluctuations de taux de change contre l'euro ont un impact sur la valeur en euros du chiffre d'affaires, des charges et des autres postes du bilan et du compte de résultat. Le Groupe n'est en revanche que faiblement exposé au risque lié à l'utilisation de plusieurs devises puisque ses transactions transnationales sont limitées. Afin de neutraliser l'effet de la conversion en euros sur l'analyse de ses opérations, le Groupe compare les données publiées pour l'exercice en cours à celles de la même période de l'exercice précédent en utilisant pour ces données les mêmes taux de change que ceux de l'exercice en cours.

### **Effet non récurrent lié aux variations du prix du cuivre**

Pour l'analyse de la performance financière en données comparables ajustées, l'estimation de l'effet non récurrent lié aux variations du prix du cuivre, tel qu'exposé au 1.1.4 Effets liés aux variations du prix du cuivre ci-dessus, est éliminée dans les données présentées au titre de l'exercice en cours et dans celles présentées au titre de l'exercice précédent. Les données ainsi retraitées sont qualifiées d'« ajustées » dans le reste de ce document.

### **Effets de la variation du nombre de jours ouvrés sur le chiffre d'affaires**

La comparaison du chiffre d'affaires consolidé du Groupe d'un exercice sur l'autre est affectée par le nombre de jours ouvrés qui varie selon les périodes. Dans l'analyse de son chiffre d'affaires consolidé, le Groupe indique généralement le chiffre d'affaires retraité de cet effet en comparant les chiffres publiés au titre de l'exercice en cours aux chiffres de la même période de l'exercice précédent ajustés proportionnellement au nombre de jours ouvrés de l'exercice en cours. Cette analyse sur la base du nombre de jours ouvrés n'est pas jugée pertinente pour les autres postes du compte de résultat consolidé du Groupe.

En conséquence, dans l'analyse des résultats consolidés du Groupe ci-après, les informations suivantes peuvent être indiquées à titre de comparaison :

- En données comparables et à nombre de jours réels, qui signifie retraitées de l'effet des acquisitions et cessions et de l'effet de la fluctuation des taux de change. Ces informations sont utilisées pour les comparaisons portant sur le chiffre d'affaires ;

- En données comparables et à nombre de jours constant, qui signifie en données comparables (tel que mentionné ci-dessus) et retraitées de l'effet de la variation du nombre de jours ouvrés. Ces informations sont utilisées exclusivement pour les comparaisons portant sur le chiffre d'affaires ; et
- En données comparables ajustées, qui signifie en données comparables (comme décrit plus haut) et retraitées de l'estimation de l'effet non récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre. Ces informations sont utilisées pour les comparaisons portant sur la marge brute, les frais administratifs et commerciaux et l'EBITA. Ces informations ne sont pas issues des systèmes comptables mais constituent une estimation des données comparables préparées selon les principes décrits ci-dessus.

La performance du groupe est analysée notamment à travers l'EBITA et l'EBITA Ajusté, qui ne sont pas des agrégats comptables définis par les normes IFRS. Le tableau ci-dessous présente la réconciliation de l'EBITA Ajusté en données comparables avec le résultat opérationnel avant autres produits et autres charges.

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
<b>Résultat opérationnel avant autres produits et autres charges</b>	<b>1 261,7</b>	<b>1 330,9</b>
Effet de périmètre	—	35,4
Effet de change	—	(25,7)
Effet non-récurrent lié au cuivre	14,2	23,7
Amortissement des actifs incorporels <sup>(1)</sup>	24,3	13,9
<b>EBITA Ajusté en données comparables</b>	<b>1 300,1</b>	<b>1 378,2</b>

(1) Amortissement des actifs incorporels reconnus lors de l'affectation du prix des acquisitions.

Rexel utilise également le résultat net récurrent comme indicateur afin de déterminer le niveau du dividende à distribuer, en accord avec sa politique de dividende : Rexel s'est engagé à verser un dividende à hauteur d'au moins 40 % du résultat net récurrent. Le tableau ci-dessous présente la réconciliation du résultat net avec le résultat net récurrent :

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
<b>Résultat net (publié)</b>	<b>774,7</b>	<b>922,3</b>
Effet non-récurrent lié au cuivre	14,2	23,7
Autres produits & charges	45,1	(12,1)
Frais financiers liés aux opérations de refinancement	—	—
Effet d'impôt des éléments ci-dessus et autres effets d'impôts non récurrents	(10,7)	(22,1)
<b>Résultat net récurrent</b>	<b>823,3</b>	<b>911,8</b>

## 1.2 COMPARAISON DES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET AU 31 DÉCEMBRE 2022

### 1.2.1 Résultats consolidés du Groupe Rexel

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé de Rexel pour les exercices clos en 2023 et 2022, en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires.

De plus, le tableau ci-dessous présente des données comparables retraitées de l'effet net des variations de périmètre et de l'effet des variations de change. Le tableau présente également des données comparatives ajustées de l'effet des variations du prix des câbles à base de cuivre conformément au paragraphe 1.1.4.

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE			EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2023	2022	Δ %	2023	2022	Δ %
	Publié			Ajusté de l'effet non récurrent du cuivre	En données comparables ajustées de l'effet non récurrent du cuivre	
(en millions d'euros)						
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>19 153,4</b>	<b>18 701,6</b>	<b>2,4 %</b>	<b>19 153,4</b>	<b>18 387,2</b>	<b>4,2 %</b>
<i>Variation à nombre de jours constant</i>						4,3 %
Marge brute	4 876,4	4 868,6	0,2 %	4 890,7	4 831,3	1,2 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	25,5 %	26,0 %		25,5 %	26,3 %	
Frais administratifs et commerciaux	(3 243,4)	(3 187,8)	1,7 %	(3 243,5)	(3 122,9)	3,9 %
Amortissements	(347,1)	(335,9)	3,3 %	(347,1)	(330,2)	5,1 %
Frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels	(3 590,5)	(3 523,8)	1,9 %	(3 590,6)	(3 453,1)	4,0 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	(18,7 %)	(18,8 %)		(18,7 %)	(18,8 %)	
<b>EBITA</b>	<b>1 285,9</b>	<b>1 344,8</b>	<b>(4,4 %)</b>	<b>1 300,1</b>	<b>1 378,2</b>	<b>(5,7 %)</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<b>6,7 %</b>	<b>7,2 %</b>		<b>6,8 %</b>	<b>7,5 %</b>	
Amortissement des actifs incorporels <sup>(1)</sup>	(24,3)	(13,9)	74,0 %			
<b>Résultat opérationnel avant autres produits et charges</b>	<b>1 261,7</b>	<b>1 330,9</b>	<b>(5,2 %)</b>			
Autres produits et charges	(45,1)	12,1	n.a.			
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 216,6</b>	<b>1 343,0</b>	<b>(9,4 %)</b>			
Frais financiers	(167,7)	(119,4)	40,4 %			
Résultat des sociétés mises en équivalence	—	(0,1)	n.a.			
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 048,9</b>	<b>1 223,5</b>	<b>(14,3 %)</b>			
Impôts sur le résultat	(274,2)	(301,2)	(9,0 %)			
<i>Taux d'impôt effectif</i>	26,1 %	24,6 %	—			
<b>Résultat net</b>	<b>774,7</b>	<b>922,3</b>	<b>(16,0 %)</b>			

(1) Amortissement des actifs incorporels reconnus lors de l'affectation du prix des acquisitions.

#### Chiffre d'affaires

En 2023, le chiffre d'affaires consolidé de Rexel s'est élevé à 19 153,4 millions d'euros, contre 18 701,6 millions d'euros en 2022.

En données publiées, le chiffre d'affaires a augmenté de 2,4 % par rapport à 2022, incluant :

- Un effet net positif des variations de périmètre s'élevant à 93,4 millions d'euros (0,5 % du chiffre d'affaires 2022), résultant de :
  - L'acquisition de Wasco aux Pays-Bas, Trilec en Belgium, Buckles-Smith et Horizon Solutions aux Etats-Unis ainsi que LTL au Canada ;

- La cession des activités en Espagne, en Norvège et, dans une moindre mesure, au Portugal et en Russie.
- Un effet négatif de change de 407,8 millions d'euros (2,2 % du chiffre d'affaires 2022) principalement lié à la dépréciation des dollars américain et canadien par rapport à l'euro.

En données comparables et à nombre de jours réels, le chiffre d'affaires a augmenté de 4,2 %.

Le tableau ci-dessous résume les effets du nombre de jours ainsi que les effets de périmètre et de change, sur l'évolution du chiffre d'affaires :

	T1	T2	T3	T4	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023
Croissance en données comparables et à nombre de jours constant	10,1 %	6,2 %	2,6 %	(1,4 %)	4,3 %
Effet du nombre de jours	1,0 %	(1,0 %)	(0,8 %)	0,3 %	(0,1 %)
<b>Croissance en données comparables et à nombre de jours réels (1)</b>	<b>11,1 %</b>	<b>5,2 %</b>	<b>1,8 %</b>	<b>(1,1 %)</b>	<b>4,2 %</b>
Effet de périmètre	0,5 %	(0,4 %)	(0,3 %)	2,1 %	0,5 %
Effet de change	0,7 %	(2,0 %)	(4,5 %)	(2,7 %)	(2,2 %)
<b>Total des effets périmètre et change</b>	<b>1,3 %</b>	<b>(2,4 %)</b>	<b>(4,9 %)</b>	<b>(0,5 %)</b>	<b>(1,7 %)</b>
<b>Croissance en données publiées</b>	<b>12,6 %</b>	<b>2,8 %</b>	<b>(3,1 %)</b>	<b>(1,6 %)</b>	<b>2,4 %</b>

(1) Croissance en données comparables et à nombre de jours réels composés avec les effets de périmètre et de change.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a augmenté de 4,3 %, incluant des hausses des prix (+2,3%), et des volumes (+2,0%). La baisse du chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2023 résulte d'un effet de base relevé, d'un effet prix négatif sur les panneaux solaires et d'une moindre demande, notamment du photovoltaïque en Europe, où les faibles prix de l'électricité ont temporairement réduit le retour immédiat sur investissement d'installation de solutions photovoltaïques. Dans le même temps, les tendances d'électrification en Amérique du Nord restent positives, du fait du mouvement de relocalisation de production dans plusieurs secteurs industriels.

Par zone géographique, l'Amérique du Nord affiche une croissance de 4,0 %, l'Europe de 5,1 % et l'Asie-Pacifique une baisse de 0,1 %.

La croissance à nombre de jours constant a bénéficié de l'augmentation de la demande des solutions énergétiques et des tendances d'électrification, grâce aux quatre catégories de produits ("produits d'électrification") : les produits solaires, les solutions de borne de recharge de véhicules électriques (EV), le chauffage, la ventilation et la climatisation (HVAC), et l'automatisme industrielle. Les ventes des produits liés à l'électrification représentent 22 % des ventes du Groupe en 2023, en hausse de 10,8 % par rapport en 2022.

Les ventes digitales représentent 28,3 % du chiffre d'affaires en 2023, comparé à 25,3 % en 2022, en données comparables.

### **Marge brute**

En 2023, la marge brute s'est établie à 4 876,4 millions d'euros, en hausse de 0,2 % en données publiées par rapport aux 4 868,6 millions d'euros enregistrés en 2022.

En 2023, en données comparables, la marge brute ajustée s'établit à 25,5 %, en baisse de 74 points de base (" bps ") par rapport à l'année précédente, ou en hausse de 24 bps retraité des 98 bps dus à l'inflation des produits stockés hors-câbles constatée en 2022.

### **Frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels**

En 2023, les frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels se sont élevés à 3 590,5 millions d'euros par rapport aux 3 523,8 millions d'euros enregistrés en 2022 en hausse de 1,9 % en données publiées et de 4,0 % en données comparables et ajustées.

Les frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels ont représenté 18,7 % du chiffre d'affaires en 2023 comparé à 18,8 % du chiffre d'affaires en 2022, reflétant une organisation plus efficace pour compenser en partie l'inflation sur les coûts de transport et les augmentations de salaire. En 2022, les frais administratifs et commerciaux incluaient un effet de 31 bps en raison de bonus liés à la performance plus élevés.

## EBITA

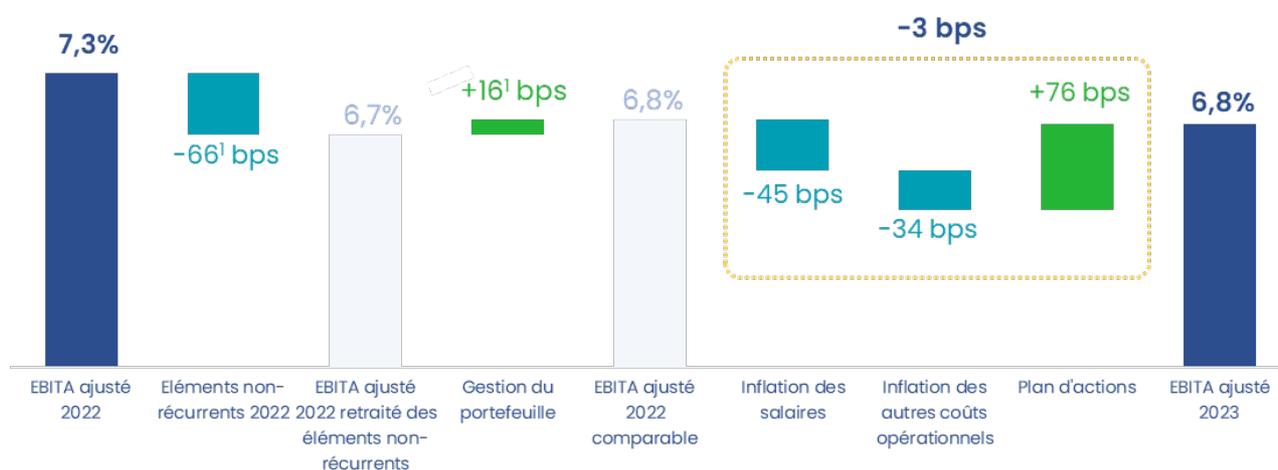
En 2023, l'EBITA s'est élevé à 1 285,9 millions d'euros en données publiées en baisse de 4,4 % par rapport à 2022.

En 2023, l'EBITA inclus un effet périmètre positif de 35,4 millions d'euros et un effet de change négatif de 25,7 millions d'euros.

En données comparables ajustées, l'EBITA a baissé de 5,7 % pour s'établir à 1 300,1 millions d'euros par rapport à 2022. La marge d'EBITA ajusté a diminué de 7,5 % en 2022 à 6,8 % en 2023.

La marge d'EBITA ajusté s'est améliorée de +13 bps à 6,8% en 2023 comparé à 6,7% en 2022, retraitée des éléments non récurrents liés à l'inflation des prix de produits stockés hors câbles, net des bonus indexés sur la performance plus importants en 2022, grâce à :

- Un effet positif de 16 bps lié à la gestion active du portefeuille, résultant notamment de l'effet relatif de l'acquisition de Wasco et de la cession de notre activité en Norvège ;
- Une évolution stable en base comparable, qui s'explique comme suit :
  - Un impact lié à l'inflation des coûts opérationnels de -79bps s'expliquant par une inflation globale de +3,9%, dont +5,4% provenant de la hausse des salaires et +2,3% des autres coûts opérationnels ;
  - Un effet positif de +76bps de nos plans d'actions, relatif à une activité robuste au premier semestre, et à des initiatives de productivité au second semestre 2023.



(1) Les éléments non-récurrents 2022 à taux de périmètre et change 2023 s'élèvent à -68bps

## Autres produits et autres charges

En 2023, les autres produits et autres charges ont représenté une charge nette de 45,1 millions d'euros, comprenant principalement :

- 14,1 millions d'euros de coûts d'acquisition et d'intégration, pour respectivement 8,3 millions d'euros et 5,8 millions d'euros ;
- 12,9 millions d'euros de frais de restructuration ;
- 10,3 millions d'euros de dépréciation du *goodwill* et des immobilisations incorporelles ; et,
- 10,0 millions d'euros de perte de cession des activités en Norvège.

En 2022, les autres produits et autres charges ont représenté un produit net de 12,1 millions d'euros, comprenant principalement :

- 42,7 millions d'euros de plus-value, après coûts de cession, liée à la vente des activités en Espagne, au Portugal et en Russie ;
- 10,9 millions d'euros de coûts d'acquisitions et d'intégration ;
- 8,3 millions d'euros liés à des coûts de développement informatiques abandonnés ; et
- 4,1 millions d'euros de coûts de liquidation aux Émirats Arabes-Unis.

## Résultat financier

Les charges financières nettes se sont établies à 167,7 millions d'euros en 2023 (119,4 millions d'euros en 2022), comprenant 55,6 millions d'euros d'intérêts sur obligations locatives (46,5 millions d'euros en 2022).

Retraitées des intérêts sur obligations locatives, les charges financières nettes se sont établies à 112,1 millions d'euros en 2023, en augmentation de 39,1 millions d'euros par rapport à 2022 en raison de la hausse des taux d'intérêt et de l'émission obligataire liée au développement durable de 400 millions d'euros en septembre 2023.

Le taux d'intérêt effectif de la dette financière brute s'est élevé à 3,66 % (2,29 % en 2022), en hausse de 137 bps par rapport à l'an dernier.

## Impôt

En 2023, la charge d'impôt a diminué de 301,2 millions d'euros en 2022 à 274,2 millions d'euros, résultant d'une baisse du revenu avant impôt.

Le taux d'impôt effectif s'est élevé à 26,1 % en 2023 (24,6% en 2022). En 2022, le taux d'impôt effectif avait bénéficié de la plus-value non imposable liée aux cessions de Rexel Espagne et Portugal. Ajusté de ces éléments exceptionnels, le taux d'impôt effectif est resté stable d'une année à l'autre.

## Résultat net

Le résultat net s'est élevé à 774,7 millions d'euros en 2023 (922,3 millions d'euros en 2022), et, en conséquence, le résultat par action à 2,57 euros (3,04 euros en 2022).

Le résultat net récurrent s'est élevé à 823,3 millions d'euros en 2023 en baisse de 9,7 %, en raison d'un effet de base élevé, les résultats 2022 ayant bénéficié d'une inflation sans précédent sur les produits hors-câbles. Le bénéfice par action sur le résultat net récurrent s'élève à 2,73 euros (3,00 euros en 2022).

## 1.2.2 Europe (50 % du chiffre d'affaires du Groupe)

	EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE			EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE		
	2023	2022	Δ %	2023	2022	Δ %
	Publié			Ajusté de l'effet non récurrent du cuivre	En données comparables ajustées de l'effet non récurrent du cuivre	
(en millions d'euros)						
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>9 619,1</b>	<b>9 408,1</b>	<b>2,2 %</b>	<b>9 619,1</b>	<b>9 200,6</b>	<b>4,5 %</b>
<i>Variation à nombre de jours constant</i>						5,1 %
Marge brute	2 616,9	2 600,8	0,6 %	2 623,1	2 561,1	2,4 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	27,2 %	27,6 %		27,3 %	27,8 %	
Frais administratifs et commerciaux	(1 739,7)	(1 704,9)	2,0 %	(1 739,8)	(1 649,5)	5,5 %
Amortissements	(188,7)	(176,4)	7,0 %	(188,7)	(173,1)	9,0 %
Frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels	(1 928,4)	(1 881,4)	2,5 %	(1 928,5)	(1 822,6)	5,8 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	(20,0 %)	(20,0 %)		(20,0 %)	(19,8 %)	
<b>EBITA</b>	<b>688,5</b>	<b>719,5</b>	<b>(4,3 %)</b>	<b>694,7</b>	<b>738,5</b>	<b>(5,9 %)</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	7,2 %	7,6 %		7,2 %	8,0 %	

## Chiffre d'affaires

En 2023, le chiffre d'affaires en Europe s'est établi à 9 619,1 millions d'euros en données publiées, contre 9 408,1 millions d'euros en 2022, en hausse de 2,2 % par rapport à l'année précédente incluant :

- Un effet de change négatif de 47,5 millions d'euros ((0,5 %) du chiffre d'affaires 2022 de la zone), principalement due à la dépréciation de la Couronne Suédoise contre l'euro ;
- Un effet net défavorable des variations de périmètre de 160,0 millions d'euros ((1,7 %) du chiffre d'affaires 2022 de la zone), principalement lié aux cessions des opérations en Espagne et en Norvège, en partie compensé par les acquisitions de Wasco et Trilec au Benelux.

En données comparables et à nombre de jours réels, le chiffre d'affaires a augmenté de 4,5 %, incluant un léger impact calendaire défavorable de 60 bps.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires est en hausse de 5,1 % par rapport à 2022.

La performance des ventes a été tirée par une contribution positive des volumes de 0,7 % (avec un effet de base élevé lié aux produits d'électrification), d'un effet prix positif de 4,6 % sur les produits hors-câbles et d'un effet prix négatif de 0,2 % sur les produits câbles à base de cuivre. Au quatrième trimestre 2023, le chiffre d'affaires a baissé de 2,8 % en raison d'un effet de base difficile lié à l'électrification et plus particulièrement à l'activité photovoltaïque.

Les ventes digitales ont représenté 38,1 % des ventes en 2023, (en hausse de 213 points de base par rapport à l'année précédente).

Le tableau ci-dessous présente les principaux contributeurs aux ventes du secteur :

	PERIODE CLOS 31 DÉCEMBRE	
	2023	Δ %
(en millions d'euros)	Publié	A nombre de jours constants
<b>Europe</b>	<b>9 619,1</b>	<b>5,1 %</b>
France	3 668,7	5,5 %
Benelux	1 364,1	2,3 %
Allemagne	1 076,7	10,8 %
Pays Nordiques	925,9	1,2 %
Royaume-Uni	813,0	2,0 %

En **France**, la performance des ventes a bénéficié de tendances positives sur tous les marchés, en particulier sur les marchés industriel et commercial, et malgré une moindre demande dans le résidentiel au quatrième trimestre 2023 due à la hausse des taux d'intérêt qui a été compensée par une offre de services à valeur ajoutée pour les clients, telle que la montée en puissance de notre nouvelle offre de livraison décarbonée en deux heures, qui a permis de progresser considérablement dans les zones urbaines, en particulier à Paris.

Au **Benelux**, la croissance des ventes a été soutenue par un volume positif lié aux produits d'électrification avec un effet de base plus élevé de l'activité photovoltaïque dans la seconde moitié de 2023.

En **Allemagne**, la croissance des ventes a été soutenue dans les trois marchés finaux, avec des gains de parts de marché constants, en particulier dans le marché résidentiel qui a été porté par la demande dans le photovoltaïque, ainsi que grâce à l'ouverture d'un nouveau centre de distribution automatisé dans la région de Francfort, permettant d'améliorer et de différencier le service aux clients de la région.

Dans les **pays nordiques**, la croissance des ventes a été portée par l'activité industrielle ainsi que par l'accélération des tendances en matière d'électrification, atténuée par un environnement difficile dans le secteur de la construction.

Au **Royaume-Uni**, les ventes ont été tirées par des tendances positives au cours des trois premiers trimestres de 2023, en particulier sur les marchés industriels et résidentiels. Au quatrième trimestre 2023, le chiffre d'affaires diminue de 3,7% en raison d'une baisse de l'activité commerciale liée à un effet de base élevé et au non-renouvellement d'un contrat important de 2022 (impact négatif de 320bps). L'ouverture, dans la région de Londres, d'un nouveau centre de distribution automatisé en 2023 a permis d'améliorer les services proposés aux clients et favorisera la progression des ventes digitales.

### **Marge brute**

En 2023, en données comparables ajustées, la marge brute ajustée a enregistré une hausse de 2,4 % grâce à l'augmentation des ventes.

Le taux de marge brute ajustée a diminué de 57 bps pour atteindre 27,3 % des ventes, la marge brute ajustée de 2022 incluant 93 bps lié à l'inflation des prix de produits stockés hors-câbles.

### **Frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels**

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux avant amortissements des actifs incorporels ont augmenté de 5,8 % s'élevant à 20,0 % du chiffre d'affaires 2023, stables d'une année sur l'autre. En 2022, les frais administratifs et commerciaux incluaient un effet de 24 bps dû aux rémunérations indexées sur la performance plus élevées.

## EBITA

En données publiées, l'EBITA s'est établi à 688,5 millions d'euros, en baisse de 4,3 % par rapport aux 719,5 millions d'euros en 2022, incluant un effet négatif de change de 2,5 millions d'euros, et un effet de périmètre positif de 15,9 millions d'euros.

En données comparables ajustées, l'EBITA a diminué de 5,9 % et le taux d'EBITA ajusté s'est établi à 7,2 % du chiffre d'affaires, en diminution de 80 points de base par rapport à 2022. Retraitée des éléments non récurrents liés à l'inflation des prix de produits stockés hors-câbles, net des bonus indexés sur la performance plus élevés, la baisse ressort à 11bps et reflète l'effet de l'inflation des coûts opérationnels, atténué par l'amélioration de la marge brute et des initiatives de contrôle des coûts.

### 1.2.3 Amérique du Nord (43 % du chiffre d'affaires du Groupe)

	EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE			EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE		
	2023	2022	Δ %	2023	2022	Δ %
	Publié			Ajusté de l'effet non récurrent du cuivre	En données comparables ajustées de l'effet non récurrent du cuivre	
(en millions d'euros)						
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8 231,6</b>	<b>7 893,5</b>	4,3 %	<b>8 231,6</b>	<b>7 885,6</b>	4,4 %
<i>Variation à nombre de jours constant</i>						4,0 %
Marge brute	2 012,3	2 000,4	0,6 %	2 020,4	2 021,7	(0,1 %)
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	24,4 %	25,3 %		24,5 %	25,6 %	
Frais administratifs et commerciaux	(1 297,9)	(1 261,2)	2,9 %	(1 297,9)	(1 266,3)	2,5 %
Amortissements	(112,0)	(108,9)	2,9 %	(112,0)	(108,4)	3,3 %
Frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels	(1 409,9)	(1 370,1)	2,9 %	(1 409,9)	(1 374,8)	2,6 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	(17,1 %)	(17,4 %)		(17,1 %)	(17,4 %)	
<b>EBITA</b>	<b>602,4</b>	<b>630,4</b>	<b>(4,4 %)</b>	<b>610,5</b>	<b>646,9</b>	<b>(5,6 %)</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	7,3 %	8,0 %		7,4 %	8,2 %	

#### Chiffre d'affaires

En 2023, le chiffre d'affaires de la zone Amérique du Nord s'est établi à 8 231,6 millions d'euros contre 7 893,5 millions d'euros en 2022, soit une hausse de 4,3 % en données publiées, incluant :

- un effet négatif des variations des taux de change pour 261,2 millions d'euros ((3,3 %) des ventes 2022 de la zone), notamment lié à la dépréciation du dollar américain et canadien par rapport à l'euro ; et
- un effet positif des variations de périmètre qui s'est élevé à 253,4 millions d'euros (3,2 % des ventes 2022 de la zone), grâce aux acquisitions de Buckles-Smith et Horizon Solutions aux États-Unis, et dans une moindre mesure, de LTL au Canada.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a augmenté de 4,0 % par rapport à 2022.

La performance des ventes a été tirée par une contribution positive des volumes de 3,8 %, un effet prix positif de 2,3 % sur les produits hors-câbles et un effet prix négatif de 2,0 % sur les produits câbles à base de cuivre. Au quatrième trimestre 2023, le chiffre d'affaires a progressé de 0,4 %.

Les ventes digitales ont représenté 20,1 % du chiffre d'affaires en Amérique du Nord, en hausse de 393 bps par rapport à l'année précédente.

Le tableau ci-dessous présentes les ventes du secteur par contributeur :

(en millions d'euros)	PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE	
	2023	Δ %
	Publié	A nombre de jours constant
<b>Amérique du Nord</b>	<b>8 231,6</b>	<b>4,0 %</b>
Etats-Unis	6 737,1	3,4 %
Canada	1 494,5	7,0 %

Aux **États-Unis**, la performance des ventes est due à la forte demande des marchés commercial et industriel, compensé par les tendances baissières dans le résidentiel. Par région, la croissance à deux chiffres dans les régions *Gulf Central* et *Mountain Plains* a largement compensé la demande plus faible dans celle du *Northwest*.

Au **Canada**, les ventes ont bénéficié de la forte performance du marché industriel, particulièrement des activités "pétrole et gaz" et services publics.

### Marge brute

En 2023, en données comparables ajustées, la marge brute est restée stable (-0,1 %) et le taux de marge brute a diminué de 109 points de base par rapport à 2022, représentant 24,5 % du chiffre d'affaires, la marge brute 2022 ayant bénéficié de 105 bps d'inflation des prix de produits stockés hors-câbles.

### Frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux représentent 17,1 % du chiffre d'affaires en 2023, comparés à 17,4% en 2022 en amélioration de 38 bps en raison de rémunérations variables liée aux performances élevées en 2022 et de la réalisation de synergies avec les acquisitions récentes.

### EBITA

En conséquence, l'EBITA s'est élevé à 602,4 millions d'euros contre 630,4 millions d'euros en 2022, soit une baisse de 4,4 % en données publiées, incluant un effet négatif de variation des taux de change de 21,0 millions d'euros et un effet de périmètre positif de 19,5 millions d'euros.

En données comparables ajustées, l'EBITA a diminué de 5,6 % par rapport à 2022, la marge d'EBITA a été en recul de 79 bps à 7,4 % du chiffre d'affaires, par rapport à 2022. Retraitée des éléments non récurrents liés à l'inflation des prix de produits stockés hors-câbles, net des bonus indexés sur la performance plus élevée, la marge d'EBITA a diminué de 11 bps résultant de l'effet de l'inflation des coûts opérationnels, compensé par les effets positifs des synergies avec les acquisitions et des gains de productivité.

## 1.2.4 Asie-Pacifique (7 % du chiffre d'affaires du Groupe)

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE			EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE		
	2023	2022	Δ %	2023	2022	Δ %
	Publié			Ajusté de l'effet non récurrent du cuivre	En données comparables ajustées de l'effet non récurrent du cuivre	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 302,7</b>	<b>1 400,1</b>	<b>(7,0) %</b>	<b>1 302,7</b>	<b>1 301,0</b>	<b>0,1 %</b>
<i>Variation à nombre de jours constant</i>						<i>(0,1) %</i>
Marge brute	247,1	267,3	(7,5) %	247,1	248,6	(0,6) %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>19,0 %</i>	<i>19,1 %</i>		<i>19,0 %</i>	<i>19,1 %</i>	
Frais administratifs et commerciaux	(182,4)	(211,7)	(13,9) %	(182,4)	(197,1)	(7,5) %
Amortissements	(26,3)	(29,2)	(10,0) %	(26,3)	(27,2)	(3,4) %
Frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels	(208,6)	(240,9)	(13,4) %	(208,6)	(224,3)	(7,0) %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>(16,0) %</i>	<i>(17,2) %</i>		<i>(16,0) %</i>	<i>(17,2) %</i>	
<b>EBITA</b>	<b>38,5</b>	<b>26,4</b>	<b>45,8 %</b>	<b>38,5</b>	<b>24,3</b>	<b>58,6 %</b>
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>3,0 %</i>	<i>1,9 %</i>		<i>3,0 %</i>	<i>1,9 %</i>	

## Chiffre d'affaires

En 2023, le chiffre d'affaires de la zone Asie-Pacifique s'est élevé à 1 302,7 millions d'euros contre 1 400,1 millions d'euros en 2022, en baisse de 7,0 % en données publiées, incluant un effet défavorable des variations de taux de change pour 99,1 millions d'euros ((7,1 %) du chiffres d'affaires de 2023 de la zone), principalement dû à la dépréciation du dollar australien et du yuan chinois par rapport à l'euro.

En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires est stable (0,1 %) par rapport à 2022.

La performance des ventes inclut un effet volume positif de 0,6 % et un effet prix négatif des produits hors-câbles de 0,6%. Au quatrième trimestre 2023, les ventes ont diminué de 1,4 % en données comparables.

Les ventes digitales ont représenté 8,0 % des ventes en Asie-Pacifique (en hausse de 284 bps par rapport à l'année précédente).

Le tableau ci-dessous met en évidence les principaux contributeurs aux ventes du secteur :

(en millions d'euros)	PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE	
	2023	Δ %
	Publié	A nombre de jours constant
<b>Asie - Pacifique</b>	<b>1 302,7</b>	<b>(0,1 %)</b>
Australie	584,6	4,5 %
Nouvelle-Zélande	106,9	(9,3 %)
Chine	525,2	(3,5 %)
Inde	85,1	24,3 %

En **Australie**, les ventes ont été portées par les trois marchés finaux, en particulier l'industrie et le marché commercial.

En **Chine**, les ventes ont diminué de 3,5 % principalement en raison d'une stratégie de sélectivité des clients en 2023, et d'une déflation des prix des produits d'automatismes industriels liée à une situation temporaire d'excès de production.

Dans les autres pays, les ventes en **Nouvelle-Zélande** ont baissé de 9,3 % dans un environnement macroéconomique difficile et les ventes en **Inde** ont été stimulées par le marché industriel.

## Marge brute

En 2023, en données comparables ajustées, la marge brute a diminué de 0,6 % et le taux de marge brute s'est établi à 19,0 %, c'est-à-dire en diminution de 14 bps par rapport à 2022.

## Frais administratifs et commerciaux avant amortissement des actifs incorporels

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux avant amortissements des actifs incorporels ont diminué de 7,0 % par rapport à 2022, représentant 16,0 % du chiffre d'affaires en 2023, soit une amélioration de 123 bps par rapport à 2022. En 2022, les frais administratifs et commerciaux ont été impactés par des créances douteuses comptabilisées en Chine dans un contexte d'obtention de crédit plus compliqué.

## EBITA

En 2023, en conséquence, l'EBITA s'est établi à 38,5 millions d'euros, soit une hausse de 45,8 % par rapport à 2022, en données publiées.

En données comparables ajustées, l'EBITA a augmenté de 58,6 % par rapport à 2022. Le taux d'EBITA a augmenté de 109 bps soit 3,0 % du chiffre d'affaires, ou de +159bps retraitée des éléments non récurrents, reflétant l'amélioration de la profitabilité en Asie grâce à des actions internes et un meilleur contrôle de la gestion crédit.

## 1.2.5 Autres activités

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2023	2022	Δ %
	<b>Publié</b>		
<b>Chiffre d'affaires</b>	—	—	—
Marge brute	—	—	—
Frais administratifs et commerciaux	(23,4)	(10,0)	134,0 %
Amortissements	(20,2)	(21,5)	(6,0 %)
<b>EBITA</b>	<b>(43,6)</b>	<b>(31,5)</b>	<b>38,5 %</b>

Ce segment concerne principalement les frais de siège non alloués aux opérations ainsi que les frais de développement des projets. En 2023, ces charges se sont élevées à 43,6 millions d'euros, en augmentation par rapport aux 31,5 millions d'euros en 2022, principalement en raison des plans d'attribution d'actions en croissance sous l'effet de la hausse du cours de l'action.

## 2. TRESORERIE ET CAPITAUX

### 2.1 FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant compare les flux de trésorerie de Rexel de 2023 et de 2022, ainsi qu'une réconciliation entre la trésorerie disponible avant et après intérêts et impôts.

<i>(en millions d'euros)</i>	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	2023	2022	Variation
Flux de trésorerie d'exploitation hors intérêts et impôts	1 557,9	1 602,6	(44,7)
Intérêts sur emprunts <sup>(1)</sup>	(101,3)	(59,9)	(41,4)
Impôts payés	(327,4)	(310,8)	(16,6)
<b>Flux de trésorerie d'exploitation avant la variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>1 129,2</b>	<b>1 231,9</b>	<b>(102,7)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(187,1)	(391,8)	204,7
<b>Flux nets des activités opérationnelles</b>	<b>942,1</b>	<b>840,1</b>	<b>102,1</b>
<b>Flux nets des activités d'investissement</b>	<b>(709,3)</b>	<b>(182,1)</b>	<b>(527,2)</b>
<i>Dont investissements opérationnels <sup>(2)</sup></i>	<i>(153,3)</i>	<i>(125,4)</i>	<i>(27,9)</i>
<b>Flux nets des activités de financement <sup>(3)</sup></b>	<b>(200,8)</b>	<b>(286,6)</b>	<b>85,7</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>32,0</b>	<b>371,4</b>	<b>(339,4)</b>
<hr/>			
Flux de trésorerie d'exploitation avant intérêt et taxes	1 557,9	1 602,6	(44,7)
Remboursement des obligations locatives	(221,1)	(212,1)	(9,0)
Variation du besoin en fonds de roulement	(187,1)	(391,8)	204,7
Investissements opérationnels	(153,3)	(125,4)	(27,9)
<b>Trésorerie disponible après investissement, avant intérêts et impôts</b>	<b>996,5</b>	<b>873,3</b>	<b>123,1</b>
Intérêts sur emprunts	(101,3)	(59,9)	(41,4)
Impôts payés	(327,4)	(310,8)	(16,6)
<b>Trésorerie disponible après intérêts et impôts</b>	<b>567,7</b>	<b>502,6</b>	<b>65,2</b>

(1) Hors intérêts sur les dettes d'obligations locatives.

(2) Net des cessions.

(3) Incluant le remboursement des dettes d'obligations locatives.

#### 2.1.1 Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles du Groupe ont représenté une ressource de 942,1 millions d'euros en 2023, contre 840,1 millions en 2022. Cette ressource a été en premier lieu tirée par une amélioration de la variation du besoin en fonds de roulement dans un contexte de baisse séquentielle du chiffre d'affaires au quatrième trimestre 2023 ainsi que par une gestion efficace du fonds de roulement, notamment en Amérique du Nord.

- Les flux de trésorerie d'exploitation avant intérêts, impôt et variation du besoin en fonds de roulement sont passés de 1 602,6 millions d'euros en 2022 à 1 557,9 millions d'euros en 2023 en conséquence d'une diminution de l' EBITA.
- Les intérêts payés ont augmenté, passant de 59,9 millions d'euros en 2022 à 101,3 millions d'euros en 2023, reflétant la hausse des taux d'intérêts et, dans une moindre mesure, l'émission obligataire de 400 millions d'euros liée à des objectifs de développement durable.
- L'impôt payé sur le résultat a augmenté de 16,6 millions d'euros, pour s'établir à 327,4 millions d'euros en 2023 contre 310,8 millions d'euros en 2022, malgré une baisse du résultat avant impôt. Cela s'explique par le déphasage du cycle de paiement des acomptes provisionnels d'impôt sur les bénéfices et le montant dû au titre de 2023.
- La variation du besoin en fonds de roulement a reflété la diminution du chiffre d'affaires au quatrième trimestre 2023 et a représenté un emploi de trésorerie 187,1 millions d'euros en 2023, contre un emploi de 391,8 millions d'euros en 2022 :

- Les stocks nets ont représenté un emploi de 40,8 millions d'euros (emploi de 228,4 millions en 2022) ;
- Les créances nettes ont représenté une ressource de 37,1 millions d'euros (emploi de 332,4 millions en 2022) ;
- Les dettes fournisseurs nettes se sont traduites par un emploi de 79,2 millions d'euros (ressource de 214,1 millions en 2022) ; et
- La variation du besoin en fonds de roulement non opérationnel a représenté en 2023 un emploi de 104,2 millions d'euros (emploi de 45,2 millions d'euros en 2022), en raison notamment du décaissement, en 2023, des bonus et commissions indexés sur la performance plus élevée en 2022.

### Besoin en fonds de roulement

	31 DECEMBRE	
	2023	2022
Besoin en fonds de roulement, en % du chiffre d'affaires <sup>(1)</sup> en données comparables	12.5%	11.9%
dont Besoin en fonds de roulement opérationnel	14.1%	14.2%
	Nombre de jours	Nombre de jours
Stocks nets	59,6	58,1
Créances clients nettes	48,8	47,8
Dettes fournisseurs nettes	51,5	52,1

(1) Besoin en fonds de roulement, fin de période, divisé par le chiffre d'affaires des 12 derniers mois.

En pourcentage du chiffre d'affaires des 12 derniers mois, en données comparables, le besoin en fonds de roulement s'est établi à 12,5 % au 31 décembre 2023, soit une détérioration de 20 bps par rapport au 31 décembre 2022.

### 2.1.2 Trésorerie nette provenant des activités d'investissement

La trésorerie nette provenant des activités d'investissement comprend les acquisitions et les cessions d'immobilisations ainsi que les investissements financiers. Elle a représenté un emploi de 709,3 millions d'euros en 2023 contre un emploi de 182,1 millions d'euros en 2022.

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
(en millions d'euros)	2023	2022
Acquisition d'immobilisations opérationnelles	(144,4)	(148,4)
Produits de cession d'immobilisations opérationnelles	4,8	5,9
Variation nette des dettes et créances sur immobilisations	(13,7)	17,1
<b>Flux nets des activités d'investissement opérationnel</b>	<b>(153,3)</b>	<b>(125,4)</b>
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	(686,6)	(150,0)
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	135,4	97,4
<b>Flux nets des activités d'investissement financier</b>	<b>(551,1)</b>	<b>(52,6)</b>
<b>Variation nette des placements à long terme</b>	<b>(4,8)</b>	<b>(4,0)</b>
<b>Flux nets des activités d'investissement</b>	<b>(709,3)</b>	<b>(182,1)</b>

### Acquisitions et cessions d'immobilisations opérationnelles

Les acquisitions d'immobilisations, nettes des cessions ont représenté un emploi de 153,3 millions d'euros en 2023, contre 125,4 millions d'euros en 2022.

En 2023, les dépenses brutes d'investissement ont représenté 0,8 % des ventes et se sont élevées à 144,4 millions d'euros (148,4 millions d'euros en 2022), principalement pour soutenir la transformation digitale, ainsi que la modernisation des chaînes logistiques et de la rénovation du réseau d'agences.

### **Acquisitions et cessions de filiales**

La trésorerie nette provenant des investissements financiers a représenté un emploi de 551,1 millions d'euros en 2023 principalement en lien avec :

- Les acquisitions de Wasco (Pays-Bas), Buckles-Smith (Etats-Unis) et d'autres entités pour un total de 686,6 millions d'euros ; compensé par
- Le prix de cession des activités norvégiennes.

En 2022, la trésorerie nette provenant des investissements financiers représente un emploi de 52,6 millions d'euros principalement lié aux acquisitions d'Horizons (Etats-Unis) et Trilec (Belgique) et la cession des opérations en Espagne et au Portugal.

### **2.1.3 Trésorerie nette provenant des activités de financement**

En 2023, la trésorerie nette provenant des activités de financement reflétait un emploi net de 200,8 millions d'euros, comprenant principalement :

- la distribution d'un dividende de 362,2 millions d'euros ;
- Le rachat d'actions pour 134 millions d'euros ;
- Le remboursement de 221,1 millions d'euros au titre des obligations locatives ;

Partiellement compensé par :

- L'émission obligataire, à échéance 2030, au taux de 5,25% et d'un montant, net des coûts de transaction, de 395,4 millions d'euros ;
- Un recours plus important aux facilités de crédit, aux billets de trésorerie, et autres emprunts financiers pour 119 millions d'euros.

En 2022, la trésorerie nette provenant des activités de financement reflétait un emploi de 286,6 millions d'euros, comprenant principalement :

- Le remboursement de 212,1 millions d'euros au titre des obligations locatives ;
- Une distribution de dividendes de 230,1 millions d'euros ;
- Le rachat d'actions pour 65,5 millions d'euros ;

Partiellement compensés par :

- Un recours plus important aux programme de titrisation pour 275,9 millions d'euros.

## 2.2 SOURCES DE FINANCEMENT

En complément de la trésorerie provenant de son activité, le Groupe se finance principalement au moyen d'emprunts obligataires, de programmes de titrisation et de lignes de crédit multilatérales. Au 31 décembre 2023, l'endettement net consolidé de Rexel s'établissait à 1 961,5 millions d'euros, en augmentation de 503,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022, et s'analysait ainsi :

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE					
	2023			2022		
	COURANT	NON COURANT	TOTAL	COURANT	NON COURANT	TOTAL
Obligations	—	1 370,1	1 370,1	—	953,2	953,2
Titrisation	—	1 183,5	1 183,5	360,0	823,5	1 183,5
Emprunts auprès des établissements de crédit	52,4	50,2	102,6	62,3	0,2	62,5
Billets de trésorerie	34,9	—	34,9	45,0	—	45,0
Concours bancaires et autres emprunts	93,5	—	93,5	75,1	—	75,1
Intérêts courus	9,6	—	9,6	2,4	—	2,4
Moins coûts de transaction	(2,0)	(10,8)	(12,8)	(2,3)	(8,4)	(10,7)
<b>Total dettes financières et intérêts courus</b>	<b>238,3</b>	<b>2 592,9</b>	<b>2 831,3</b>	<b>542,4</b>	<b>1 768,6</b>	<b>2 311,0</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(912,7)			(895,4)
Intérêts courus à recevoir			(4,1)			(3,5)
Dérivés de couverture adossés à la dette financière			29,6			46,3
Option d'achat intérêts minoritaires Mavisun			17,4			—
<b>Endettement financier net</b>			<b>1 961,5</b>			<b>1 458,4</b>

Au 31 décembre 2023, en prenant en compte la nouvelle ligne renouvelable de crédit syndiqué conclue le 23 janvier 2024 (voir description ci-dessous), les liquidités du Groupe se sont élevées à 1 470,6 millions d'euros (1 662,8 millions d'euros au 31 décembre 2022), qui se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	912,7	895,4
Découverts bancaires	(93,5)	(75,1)
Billets de trésorerie	(34,9)	(45,0)
Obligations à moyen terme	(49,9)	—
Contrat de crédit syndiqué (1)	700,0	850,0
Lignes bilatérales	36,2	37,5
<b>Liquidité</b>	<b>1 470,6</b>	<b>1 662,8</b>

(1) Prend en compte les conditions du contrat de crédit syndiqué renouvelé le 23 janvier 2024.

### Contrat de crédit syndiqué

Le 23 janvier 2024, Rexel a mis fin de façon anticipée à son contrat de crédit syndiqué de 850 millions d'euros datant initialement du 15 mars 2013 puis amendé plusieurs fois - le dernier amendement datant du 29 juin 2023 - et qui expirait en janvier 2025. Cette facilité n'était pas tirée au 31 décembre 2023.

Simultanément, Rexel a signé un nouveau contrat de crédit syndiqué pour un montant de 700 millions d'euros avec les mêmes chefs de file. Le nouveau contrat expire le 22 janvier 2029 et peut être prolongé d'un ou deux ans sur option de Rexel. Les intérêts dépendent de (i) Euribor, (ii) une marge allant de 0,30% à 1,40% selon la notation de Rexel établie par les agences S&P et Moody's et (iii) d'autres éléments tels que les commissions d'engagement ou d'utilisation.

Selon les termes du contrat de crédit syndiqué, Rexel doit maintenir un ratio d'endettement inférieur à 3,50 au 30 juin et au 31 décembre de chaque année. Le ratio d'endettement, tel que calculé selon les termes du contrat de crédit syndiqué, s'est élevé à 1,33 au 31 décembre 2023 (0,96 au 31 décembre 2022).

Au 31 décembre 2023, les notations de Rexel par les agences de notation financières étaient les suivantes :

31 DECEMBRE 2023		
Agence	Moody's	Standard & Poor's
Notation long terme	Ba1	BB+
Notation court terme		B
Perspectives	Stables	Stables

### 3. PERSPECTIVES

#### 3.1 COMPARAISON ENTRE LES PRÉVISIONS 2023 DU GROUPE REXEL ET LES RÉALISATIONS

Pour 2023, Rexel avait formulé les prévisions suivantes, sur la base des hypothèses indiquées dans le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 mars 2023 sous le numéro D.23-0078. Rexel a ciblé, à périmètre et taux de change comparables :

- Une croissance des ventes en données comparables et à nombre de jours constant comprise entre 2 % et 6 % ;
- Une marge d'EBITA ajusté entre 6,3 % et 6,7 % ; et
- Une conversion du flux de trésorerie disponible supérieure à 60 %.

Le 28 juillet 2023, Rexel a rehaussé ses objectifs pour l'année 2023, après un bon début d'année :

- Croissance des ventes à jours constants entre 2 % et 6 % ;
- Marge d'EBITA ajusté entre 6,6 % et 6,9% ; et
- Conversion du flux de trésorerie disponible supérieure à 60 %.

Le 14 février 2024, Rexel a publié ses résultats annuels 2023, au-dessus de ses objectifs :

- Les ventes en données comparables et à nombre de jours constant ont augmenté de 4,3 % en 2023 ;
- La marge d'EBITA ajusté s'est établi à 6,8 % ; et
- La conversion du flux de trésorerie disponible s'est élevée à 73,5 %.

#### 3.2 PERSPECTIVES POUR 2024

Rexel aborde l'année 2024 dans un environnement contrasté. Par marché final, Rexel prévoit que :

- La construction commerciale (40% des marchés finaux) devrait être globalement dynamique, en particulier en Amérique du Nord, certains sous-segments étant affectés par les taux d'intérêt.
- L'industrie (30% des marchés finaux) devrait rester solide, soutenue par la relocalisation industrielle et les plans de relance.
- La rénovation résidentielle (20% des marchés finaux) commence à être affectée par les cycles de construction, une tendance qui peut être partiellement compensée par des politiques en matière de rénovation énergétique.
- Le secteur résidentiel neuf (10% des marchés finaux) devrait rester fragile dans l'ensemble des pays européens.

En outre, alors que l'exécution du carnet de commandes en Amérique du Nord sera toujours un avantage pour 2024, Rexel continuera à faire face à un effet de base élevé sur les produits d'électrification au premier semestre.

Dans cet environnement, Rexel vise à maintenir sa rentabilité grâce à des efforts d'optimisation.

Rexel continuera à capitaliser sur les changements structurels des deux dernières années et plus particulièrement sur :

- La gestion du portefeuille, afin de se concentrer sur les marchés et les pays en croissance et rentables ;
- La montée en puissance du digital pour accroître l'efficacité et la productivité ;

- Le ciblage des clients et la valeur ajoutée par les services, pour augmenter les parts de marché et les volumes ;
- L'excellente capacité à répercuter les hausses de prix ;
- La forte discipline en matière de coûts et de trésorerie.

Parallèlement, Rexel prévoit également un potentiel d'amélioration de la profitabilité grâce à :

- La poursuite de la progression dans les pays moins rentables ;
- L'optimisation de la logistique ;
- L'accélération de l'efficacité de l'intelligence artificielle

Rexel vise désormais, pour 2024, à périmètre et taux de change comparables :

- Une croissance des ventes à jours constants stable voire positive, avec un effet de base élevé au S1 ;
- Une marge d'EBITA<sup>1</sup> ajusté entre 6,3% et 6,6% ;
- Une conversion de free cash-flow<sup>2</sup> supérieure à 60%.

1 En excluant (i) l'amortissement des actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'affectation du prix des acquisitions et (ii) l'effet non-récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre.

2 FCF avant intérêt et impôts / EBITDAaL.

### 3.3 OBJECTIFS DE REXEL A MOYEN TERME

Le 16 juin 2022, Rexel a également dévoilé ses ambitions pour la période 2022-2025.

Power Up 2025	Réalisation 2022	Réalisation 2023
Croissance organique de 4% à 7% sur 4 ans	14,1%	4,3%
Marge d'Ebita ajusté comprise entre 6,5% et 7% en 2025	7,3% <sup>1</sup>	6,8%
Conversion du FCF supérieure à 60% chaque année	61 %	73 %
40% de ventes digitales en 2025	24% <sup>2</sup> des ventes	28% des ventes (30% de ventes digitales au T4 23)
x le nombre de centre de distribution (CD) automatisé <sup>3</sup>	63 CD automatisés	9 CD automatisés
Progression des ventes d'électrification : x2 la croissance de nos activités traditionnelles d'ED	2,1x	env. 4,3x
Rachat d'actions de 400M€ sur 4 ans	17% réalisé	50% réalisé
Contribution aux ventes du M&A jusqu'à 2Md€ sur 4 ans	env. 250M€ cumulé	env. 1Md€ cumulé
Entre 200M€ et 500M€ de ventes liées aux cessions	env. 480M€ réalisé	env. 480M€ réalisé

1. Incluant 66 bps d'éléments non-récurrents.

2. Retraité de la cession de la Norvège en 2023 (25% en données publiées).

3. Excluant le centre de distribution automatisé en Norvège qui a été cédé.

Le 7 juin 2024, le Groupe présentera les initiatives mises en œuvre dans le cadre de Power Up 2025 et partagera ses perspectives actualisées à moyen terme.

## 4. POLITIQUE DE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration peut proposer à l'Assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

À moyen terme, Rexel entend dégager un flux de trésorerie disponible avant intérêts et impôts important, grâce à une faible intensité capitalistique et à une gestion serrée du besoin en fonds de roulement, permettant notamment de financer un dividende attractif d'au moins 40 % du résultat net récurrent.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires devant se tenir le 30 avril 2024, de distribuer un montant de 1,20 euro par action,

prélevé sur les primes, payable en numéraire début mai 2024, afin de permettre à Rexel de se conformer à ses engagements en matière de distribution de dividendes à ses actionnaires.

Les montants mis en distribution par Rexel au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

ANNEE	MONTANT MIS EN DISTRIBUTION TOTALE	MONTANT MIS EN DISTRIBUTION PAR ACTION
<b>2023</b>	357 488 687 EUR	€1.20 (*)
2022	362 298 467 EUR	€1.20
2021	230 061 984 EUR	€0.75

(\*) Montant soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale.

## II. États financiers consolidés

# SOMMAIRE

<u>Compte de résultat consolidé</u>	<u>27</u>
<u>Résultat global consolidé</u>	<u>28</u>
<u>Bilan consolidé</u>	<u>29</u>
<u>Tableau des flux de trésorerie consolidé</u>	<u>30</u>
<u>Tableau de variation des capitaux propres consolidés</u>	<u>31</u>
<u>Notes annexes aux états financiers consolidés</u>	<u>32</u>
1. Informations générales	<u>32</u>
2. Événements significatifs de l'exercice	<u>32</u>
3. Base de préparation	<u>32</u>
4. Modifications du périmètre de consolidation	<u>34</u>
5. Information sectorielle	<u>37</u>
6. Marge brute	<u>40</u>
7. Frais administratifs et commerciaux	<u>41</u>
8. Autres produits et autres charges	<u>43</u>
9. Charges financières nettes	<u>44</u>
10. Impôt sur le résultat	<u>45</u>
11. Résultats par action	<u>49</u>
12. Actifs non courants	<u>58</u>
13. Actifs courants	<u>58</u>
14. Actifs et passifs destinés à être cédés	<u>60</u>
15. Capital social et prime d'émission	<u>61</u>
16. Dividendes	<u>62</u>
17. Provisions et autres passifs non courants	<u>63</u>
18. Avantages du personnel	<u>64</u>
19. Endettement financier et gestion des risques financiers	<u>71</u>
20. Autres dettes	<u>77</u>
21. Transactions avec les parties liées	<u>86</u>
22. Honoraires des Commissaires aux Comptes	<u>86</u>
23. Passifs éventuels	<u>86</u>
24. Événements postérieurs à la période de reporting	<u>87</u>
25. Nouveaux textes comptables	<u>89</u>
26. Sociétés consolidées au 31 décembre 2023	<u>89</u>

## Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	Note	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	5	<b>19 153,4</b>	<b>18 701,6</b>
Coût des ventes		(14 276,9)	(13 833,0)
<b>Marge brute</b>	6	<b>4 876,4</b>	<b>4 868,6</b>
Frais administratifs et commerciaux	7	(3 614,8)	(3 537,7)
<b>Résultat opérationnel avant autres produits et charges</b>		<b>1 261,7</b>	<b>1 330,9</b>
Autres produits	8	5,6	54,1
Autres charges	8	(50,7)	(42,0)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 216,6</b>	<b>1 343,0</b>
Produits financiers		10,7	5,2
Coût de l'endettement financier		(95,9)	(51,2)
Autres charges financières		(82,4)	(73,4)
<b>Charges financières (nettes)</b>	9	<b>(167,7)</b>	<b>(119,4)</b>
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence		—	(0,1)
<b>Résultat net avant impôt</b>		<b>1 048,9</b>	<b>1 223,5</b>
Impôt sur le résultat	10	(274,2)	(301,2)
<b>Résultat net</b>		<b>774,7</b>	<b>922,3</b>
<b>Dont attribuable :</b>			
<i>aux actionnaires de la société mère</i>		774,7	922,3
<i>aux intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		—	—
<b>Résultat net par action :</b>			
<i>Résultat de base par action (en euros)</i>	11	2,57	3,04
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>	11	2,57	3,04

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE		
	Note	2023	2022
<b>Résultat net</b>		<b>774,7</b>	<b>922,3</b>
<b>Éléments destinés à être reclassés ultérieurement en compte de résultat</b>			
Profit / (perte) sur couvertures d'investissements nets à l'étranger		(5,9)	(22,4)
Effet d'impôt	10.3	1,5	5,8
<b>Profit / (perte) sur couvertures d'investissements nets à l'étranger, net(te) d'impôt</b>		<b>(4,3)</b>	<b>(16,7)</b>
Écarts de conversion		(66,0)	60,1
Effet d'impôt	10.3	2,6	(3,1)
<b>Écarts de conversion, nets d'impôt</b>		<b>(63,4)</b>	<b>57,0</b>
Profit / (perte) sur couvertures de flux de trésorerie		(17,4)	23,5
Effet d'impôt	10.3	4,5	(6,1)
<b>Profit / (perte) sur couvertures de flux de trésorerie, net(te) d'impôt</b>		<b>(12,8)</b>	<b>17,4</b>
<b>Éléments non reclassables ultérieurement en compte de résultat</b>			
Gains / (pertes) actuariels(les) sur engagements de retraite et avantages assimilés	18.3	(6,6)	24,8
Effet d'impôt	10.3	2,4	(10,0)
<b>Gains / (pertes) actuariels(les) sur engagements de retraite et avantages assimilés, net(te)s d'impôt</b>		<b>(4,2)</b>	<b>14,8</b>
<b>Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôt</b>			
		<b>(84,8)</b>	<b>72,5</b>
<b>Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt</b>		<b>689,9</b>	<b>994,8</b>
<b>Dont attribuable :</b>			
<i>aux actionnaires de la société mère</i>		689,9	994,8
<i>aux intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		—	—

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Bilan consolidé

(en millions d'euros)

		AU 31 DÉCEMBRE	
<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Goodwill	12.1	3 722,3	3 454,5
Immobilisations incorporelles	12.1	1 482,0	1 167,4
Immobilisations corporelles	12.3	354,5	306,8
Droit d'utilisation des actifs en location	12.4	1 232,5	1 123,1
Actifs financiers non courants	12.5	73,1	66,5
Actifs d'impôt différé	10.3	67,2	63,5
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>6 931,6</b>	<b>6 181,8</b>
Stocks	13.1	2 386,4	2 275,4
Créances clients	13.2	2 623,8	2 617,0
Créances d'impôt courant		23,4	9,9
Autres actifs courants	13.3	771,7	743,3
Actifs destinés à être cédés	14	—	186,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19.1	912,7	895,4
<b>Total des actifs courants</b>		<b>6 718,0</b>	<b>6 727,9</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>13 649,6</b>	<b>12 909,7</b>

(en millions d'euros)

		AU 31 DÉCEMBRE	
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Note</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Capital social	15	1 503,6	1 517,1
Prime d'émission	15	589,0	1 015,8
Réserves		3 438,4	2 748,9
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</b>		<b>5 531,1</b>	<b>5 281,8</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle		0,1	0,1
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>5 531,1</b>	<b>5 281,8</b>
Dettes financières non courantes	19.1	2 592,9	1 768,6
Obligations locatives non courantes	12.4	1 140,5	1 039,5
Provisions pour retraites et avantages assimilés	18.2	158,7	164,1
Passifs d'impôt différé	10.3	295,3	232,4
Provisions et autres passifs non courants	17	86,0	79,4
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>4 273,4</b>	<b>3 284,0</b>
Dettes financières courantes	19.1	228,7	540,0
Intérêts courus	19.1	9,6	2,4
Obligations locatives courantes	12.4	221,4	203,6
Dettes fournisseurs		2 299,3	2 371,8
Dettes d'impôt exigible		33,9	50,1
Autres dettes courantes	20	1 052,2	1 088,3
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	14	—	87,6
<b>Total des passifs courants</b>		<b>3 845,1</b>	<b>4 343,9</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>8 118,5</b>	<b>7 627,8</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>13 649,6</b>	<b>12 909,7</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)

		EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>Note</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Résultat opérationnel		1 216,6	1 343,0
Amortissements, dépréciations et mises au rebut d'actifs	7 - 8	382,1	353,4
Avantages du personnel		(21,3)	(25,6)
Variation des autres provisions		2,6	2,9
Autres éléments opérationnels sans effet sur la trésorerie		33,6	(24,5)
Intérêts financiers payés		(101,3)	(59,9)
Intérêts sur obligations locatives	12.4	(55,6)	(46,5)
Impôt payé		(327,4)	(310,8)
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>1 129,2</b>	<b>1 231,9</b>
Variation des stocks		(40,8)	(228,4)
Variation des créances clients		37,1	(332,4)
Variation des dettes fournisseurs		(79,2)	214,1
Variations des autres créances et autres dettes		(104,1)	(45,2)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(187,1)</b>	<b>(391,8)</b>
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>		<b>942,1</b>	<b>840,1</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(158,2)	(131,4)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		4,8	5,9
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	4.1	(686,6)	(150,0)
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	4.2	135,4	97,4
Variation des placements à long terme		(4,8)	(4,0)
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>		<b>(709,3)</b>	<b>(182,1)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
(Achats) / Ventes d'actions propres	15.2	(131,4)	(66,3)
Émission d'emprunts obligataires nette des coûts de transaction	19.2	395,4	—
Variation nette des facilités de crédit, des billets de trésorerie et autres dettes financières	19.2	103,8	(54,1)
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation	19.2	14,6	275,9
Remboursement des obligations locatives	12.4	(221,1)	(212,1)
Dividendes payés	16	(362,2)	(230,1)
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b>(200,8)</b>	<b>(286,6)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	19.1	895,4	573,5
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		(16,2)	(48,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie reclassés en actifs destinés à être cédés		1,6	(1,6)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>19.1</b>	<b>912,7</b>	<b>895,4</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022	NOTE	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION	RÉSULTATS ACCUMULÉS NON DISTRIBUÉS	RÉSERVE DE CONVERSION	RÉSERVE DE COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS	REVALORISATION DE LA DETTE NETTE DE PENSION	TOTAL ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	INTÉRÊTS NE CONFÉRANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>		<b>1 528,6</b>	<b>1 289,8</b>	<b>1 783,3</b>	<b>85,2</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(126,1)</b>	<b>4 560,4</b>	<b>0,5</b>	<b>4 560,8</b>
Résultat net		—	—	922,3	—	—	—	922,3	—	922,3
Autres éléments du résultat global		—	—	—	40,3	17,4	14,8	72,5	—	72,5
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>—</b>	<b>—</b>	<b>922,3</b>	<b>40,3</b>	<b>17,4</b>	<b>14,8</b>	<b>994,8</b>	<b>—</b>	<b>994,8</b>
Distribution de dividendes	16	—	(230,1)	—	—	—	—	(230,1)	—	(230,1)
Annulation d'actions propres	15	(17,4)	(38,8)	56,2	—	—	—	—	—	—
Attribution gratuite d'actions et annulation d'actions attribuées gratuitement	15	5,9	(5,1)	(0,8)	—	—	—	—	—	—
Paiements fondés sur des actions	7	—	—	20,0	—	—	—	20,0	—	20,0
Cession de participations		—	—	—	0,9	—	—	0,9	—	0,9
(Achats) / Cessions d'actions propres		—	—	(64,7)	—	—	—	(64,7)	—	(64,7)
Autres variations <sup>(1)</sup>		—	—	0,4	—	—	—	0,4	(0,4)	—
<b>Au 31 décembre 2022</b>		<b>1 517,1</b>	<b>1 015,8</b>	<b>2 716,8</b>	<b>126,4</b>	<b>17,0</b>	<b>(111,3)</b>	<b>5 281,8</b>	<b>0,1</b>	<b>5 281,8</b>
<b>POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023</b>										
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>		<b>1 517,1</b>	<b>1 015,8</b>	<b>2 716,8</b>	<b>126,4</b>	<b>17,0</b>	<b>(111,3)</b>	<b>5 281,8</b>	<b>0,1</b>	<b>5 281,8</b>
Résultat net		—	—	774,7	—	—	—	774,7	—	774,7
Autres éléments du résultat global		—	—	—	(67,8)	(12,8)	(4,2)	(84,8)	—	(84,8)
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>—</b>	<b>—</b>	<b>774,7</b>	<b>(67,8)</b>	<b>(12,8)</b>	<b>(4,2)</b>	<b>689,9</b>	<b>—</b>	<b>689,9</b>
Distribution de dividendes	16	—	(362,3)	—	—	—	—	(362,3)	—	(362,3)
Annulation d'actions propres	15	(17,7)	(57,7)	75,4	—	—	—	—	—	—
Attribution gratuite d'actions et annulation d'actions attribuées gratuitement		4,2	(6,8)	2,5	—	—	—	—	—	—
Paiements fondés sur des actions	7	—	—	27,1	—	—	—	27,1	—	27,1
Cession de participations		—	—	(0,7)	42,1	—	0,7	42,1	—	42,1
(Achats) / Cessions d'actions propres		—	—	(130,1)	—	—	—	(130,1)	—	(130,1)
Achat d'intérêts ne conférant pas le contrôle		—	—	(17,4)	—	—	—	(17,4)	—	(17,4)
<b>Au 31 décembre 2023</b>		<b>1 503,6</b>	<b>589,0</b>	<b>3 448,3</b>	<b>100,8</b>	<b>4,2</b>	<b>(114,8)</b>	<b>5 531,1</b>	<b>0,1</b>	<b>5 531,1</b>

(1) Les "Autres variations" comprennent les modifications de la structure du Groupe et les transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle en 2022.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Notes annexes

### 1. Informations générales

La société Rexel a été créée le 16 décembre 2004. Ses actions sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis le 4 avril 2007. Le groupe comprend Rexel S.A. et ses filiales (« le Groupe » ou « Rexel »).

L'activité du Groupe, dont le siège social est domicilié à Paris (France), s'exerce principalement dans le secteur de la distribution professionnelle de matériel électrique basse tension et courants faibles. Il s'adresse à une variété étendue de clients et marchés dans le domaine de la construction, de l'industrie et des services. L'offre de produits comprend les équipements d'installation électrique, les conduits et câbles, l'éclairage, la sécurité et la communication, le génie climatique, l'outillage, les énergies renouvelables et la gestion de l'énergie, ainsi que les produits blancs et bruns. Le Groupe exerce principalement son activité en Europe, en Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et dans la zone Asie-Pacifique (principalement en Chine, Australie et Nouvelle-Zélande).

Les présents états financiers consolidés couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 et ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 14 février 2024.

### 2. Événements significatifs de l'exercice

Le 1<sup>er</sup> septembre 2023, Rexel a réalisé l'acquisition de Wasco, l'un des principaux distributeurs de produits et de services de chauffage, ventilation et climatisation aux Pays-Bas (voir note 4.1). Cette acquisition a principalement été financée par l'émission d'obligations de 400 millions d'euros liées à des objectifs de développement durable, remboursables en 2030 et portant intérêt à 5,25% (voir note 18).

### 3. Base de préparation

#### 3.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 (désignés ci-après comme « les états financiers ») ont été établis en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne, et avec celles émises par le Comité des Normes Comptables Internationales (IASB), applicables au 31 décembre 2023.

Le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne (<http://www.efrag.org>).

Les états financiers sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au dixième de million le plus proche sauf indication contraire.

Plusieurs normes et amendements sont applicables pour la première fois en 2023, mais n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du Groupe :

- IFRS 17 "Contrats d'assurance" : le Groupe ne gère pas de contrats d'assurance qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17 ;
- Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition des changements d'estimations (Amendements à la norme IAS 8) ;
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (voir note 10.3) ;
- Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2 (voir note 10.5) ;
- Présentation des états financiers et Énoncé pratique 2 sur les IFRS : Informations à fournir sur les méthodes comptables (Amendements à la norme IAS 1).

## 3.2 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Rexel S.A., société mère du Groupe, et ses filiales directes et indirectes.

### 3.2.1 Conversion des opérations en devises étrangères

Les opérations incluses dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évaluées en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle).

La monnaie fonctionnelle de Rexel et la monnaie de présentation des états financiers du Groupe sont l'euro.

#### Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euro en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaie étrangère et de la conversion au cours de clôture des actifs et passifs non monétaires en monnaie étrangère sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

#### Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le *goodwill* et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euro en utilisant le cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres (écarts de conversion).

#### Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont repris lors de la sortie de l'activité à l'étranger et sont intégrés au résultat de cession.

### 3.2.2 Recours à des jugements et estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction d'exercer des jugements, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un effet sur l'application des méthodes comptables, ainsi que sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les principales estimations et les principaux jugements exercés par le Groupe, dont l'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers est significatif, sont décrits dans les notes suivantes :

- Regroupements d'entreprises (notes 4.1 et 12.1) ;
- Dépréciation du *goodwill* et des actifs incorporels (note 12.2) ;
- Évaluation des paiements fondés sur des actions (note 7) ;
- Évaluation des obligations liées aux avantages du personnel (note 18) ;
- Provisions et passifs éventuels (notes 17 et 23) ;
- Rabais fournisseurs (note 6 et 13.3) ;
- Contrats de location (note 12.4) ;
- Reconnaissance des impôts différés actifs (note 10.3) ;
- Risques liés au changement climatique :

Les risques liés au changement climatique résultent à la fois d'expositions de plus en plus fréquentes à des événements climatiques extrêmes et de la transition énergétique. Le Groupe estime que les incidences

financières des dégradations directement liées à des événements climatiques extrêmes de ses sites restent limitées compte tenu de son organisation décentralisée et de son implantation géographique étendue.

La transition énergétique nécessite l'adoption d'un modèle économique bas-carbone. En tant que distributeur de matériel électrique et acteur de l'efficacité énergétique, Rexel devrait bénéficier de l'accroissement durable de la consommation électrique favorisée par les évolutions réglementaires et les plans d'investissements publics.

## 4. Modifications du périmètre de consolidation

Un regroupement d'entreprises est une transaction ou un autre événement permettant au Groupe d'obtenir le contrôle d'une ou plusieurs entreprises. Une entreprise est considérée comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs, susceptible d'être exploité et géré dans le but de fournir des biens ou des services à des clients, de produire des revenus de placement (tels que des dividendes ou des intérêts) ou de tirer d'autres produits d'activités ordinaires. Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- Le Groupe évalue la participation ne conférant pas le contrôle, soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible pour tous les regroupements d'entreprises à partir d'une analyse au cas par cas de chaque transaction.

A la date d'acquisition, le *goodwill* correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, y compris les éventuels compléments de prix, augmentée du montant de la participation ne conférant pas le contrôle ; et
- Le montant des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition, évalués à la juste valeur.

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est obtenu.

Les coûts liés à l'acquisition sont enregistrés en "autres charges" au cours de la période sur laquelle ils sont engagés.

Les contreparties conditionnelles (compléments de prix) éventuelles sont valorisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. A chaque arrêté de compte, les variations de juste valeur des contreparties conditionnelles sont comptabilisées en "autres produits et autres charges" au compte de résultat.

Les estimations initiales de la contrepartie transférée, de la juste valeur des actifs acquis et de la juste valeur des passifs repris sont finalisées dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Toute modification intervenant dans ce délai est enregistrée en contrepartie du *goodwill*. Au-delà de cette période de 12 mois, toute modification est constatée en résultat.

## 4.1 Acquisitions

### 4.1.1 Entités acquises en 2023

#### **Wasco (Pays-Bas)**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2023, Rexel a réalisé l'acquisition de la totalité des actions de Wasco B.V, l'un des principaux distributeurs de produits et de services de chauffage, ventilation et climatisation aux Pays-Bas. Wasco dispose de 35 agences et de 2 centres de distribution aux Pays-Bas, et a généré un chiffre d'affaires annuel d'environ 560 millions d'euros, dont 60 % au travers du canal digital. Le prix payé pour cette transaction s'est élevé à 478,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, l'allocation du prix d'acquisition a été comptabilisée sur une base provisoire : l'évaluation de la juste valeur des stocks et des créances clients est en cours d'évaluation et devrait être achevée au cours du premier semestre 2024.

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition, le Groupe a constaté (en millions d'euros) :

Contrepartie transférée	478,0
Valeur nette comptable réévaluée	(68,2)
Excédent du prix d'acquisition	409,8
• Relations clients (durée d'utilité de 20 ans)	200,1
• Réseaux de distribution (durée d'utilité illimitée)	65,5
• Autres réévaluations	3,3
• Impôt différé sur les ajustements ci-dessus	(69,4)
• Goodwill résiduel	210,3

### ***Buckles Smith Electric Company (États-Unis)***

Le 5 janvier 2023, le Groupe a acquis, pour un prix de 158,7 millions d'euros, la société Buckles-Smith Electric Company, un distributeur spécialisé dans les automatismes industriels et revendeur des produits Rockwell. La société dispose de 6 agences en Californie.

Au titre de l'allocation du prix d'acquisition, le Groupe a reconnu :

- un accord de distribution d'une durée d'utilité de 14 ans d'un montant de 49,7 millions d'euros ;
- des relations clients d'une durée d'utilité de 10 ans pour un montant de 19,7 millions d'euros ;
- un réseau de distribution d'une durée d'utilité indéfinie d'un montant de 16,9 millions d'euros ;
- un *goodwill* résiduel d'un montant de 63,3 millions d'euros.

### ***Autres acquisitions***

Le Groupe a également acquis, pour un prix total de 44,7 millions d'euros, les sociétés suivantes :

- Lineman's Testing Laboratories "LTL" (Canada), une activité dédiée dans les produits, services et solutions auprès des distributeurs d'énergie ;
- Teche Electric Supply LLC (États-Unis) - un distributeur de matériel électrique opérant dans la région du Golfe des États-Unis ;
- Piscaer - une société familiale exerçant son activité en Belgique ;
- Une participation majoritaire de 51% dans Mavisun, une société française de distribution de panneaux photovoltaïques. Cet investissement n'a pas été consolidé au 31 décembre 2023 eu égard au processus d'intégration en cours et à la faible contribution au total des actifs du Groupe. En 2023, cet investissement est présenté sur la ligne "Autres actifs financiers non courants" (voir note 12.5) et sera consolidé à compter du 1er janvier 2024.

Les acquisitions ci-dessus n'ont pas une incidence significative sur le total des actifs, le chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation du prix d'acquisition relative aux actifs identifiables acquis et aux passifs assumés des entités acquises en 2023 :

(en millions d'euros)

Actifs nets acquis et contrepartie transférée	BUCKLES			TOTAL
	WASCO	SMITH	AUTRES	
Accords de distribution	—	49,7	—	49,7
Relations contrats clients	200,1	19,7	—	219,8
Réseaux de distribution	65,5	16,9	—	82,4
Droit d'utilisation des actifs en location	55,5	8,1	3,5	67,0
Autres immobilisations	19,4	0,5	1,3	21,2
Autres actifs non courants	—	0,3	—	0,3
Actifs courants	132,0	32,7	20,2	184,9
Dette financière nette	(6,2)	5,7	0,3	(0,2)
Passifs d'impôt différé	(69,1)	(21,6)	—	(90,8)
Autres passifs non courants	(1,7)	—	—	(1,7)
Obligations locatives	(55,5)	(8,1)	(3,5)	(67,1)
Passifs courants	(72,2)	(8,4)	(7,0)	(87,7)
<b>Actifs nets acquis (hors goodwill acquis)</b>	<b>267,7</b>	<b>95,3</b>	<b>14,8</b>	<b>377,8</b>
Goodwill acquis	210,3	63,3	29,9	303,5
<b>Contrepartie transférée</b>	<b>478,0</b>	<b>158,7</b>	<b>44,7</b>	<b>681,3</b>
Trésorerie acquise	(0,7)	(6,4)	(1,0)	(8,2)
Paiements différés	—	—	(1,0)	(1,0)
Paiements pour entités non encore consolidées	—	—	14,4	14,4
<b>Trésorerie nette décaissée au titre des acquisitions</b>	<b>477,3</b>	<b>152,2</b>	<b>57,1</b>	<b>686,6</b>

Les sociétés acquises ont contribué à hauteur d'environ 380 millions d'euros au chiffre d'affaires et 30 millions d'euros à l'EBITA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Sur une base annuelle, le chiffre d'affaires des sociétés acquises représente environ 800 millions d'euros.

#### 4.1.2 Entités acquises en 2022

En 2022, le Groupe avait acquis :

- Trilec, une entreprise familiale de distribution de matériels et services électriques en Belgique ;
- Horizon Solutions, un distributeur spécialisé dans les automatismes industriels disposant de 10 agences localisées dans le Nord-Est des États-Unis, pour lequel le Groupe a achevé l'allocation du prix d'acquisition avec la constatation d'une perte sur les créances clients de 2,0 millions d'euros par rapport à l'allocation provisoire réalisée au 31 décembre 2022.

Le prix payé pour ces transactions s'est élevé à 150 millions d'euros.

## 4.2 Cessions

### Rexel Elektroskandia Norge (Rexel Norvège)

Le 1<sup>er</sup> mars 2023, Rexel a cédé à Kesko son activité en Norvège pour un montant de 120,1 millions d'euros, puis a procédé à la liquidation de la holding qui détenait Rexel Norvège. La perte de cession liée à ces transactions s'est élevée à 10,0 millions d'euros (voir note 8).

Au 31 décembre 2022, les actifs et passifs de Rexel Norvège étaient classés en "actifs destinés à être cédés" et "passifs liés aux actifs destinés à être cédés".

### Trace Software international

En décembre 2023, le Groupe a cédé sa participation de 25 % dans Trace Software International, une société française d'édition de logiciels, spécialisée dans la conception électrique et le calcul pour les bâtiments à usage tertiaire, à Group Trace, son principal actionnaire. La cession de cette participation, comptabilisée par mise en équivalence, a généré un gain d'un montant de 1,0 million d'euros (voir note 8).

En 2022, le Groupe avait cédé ses activités en Espagne, Portugal et en Russie.

Les gains nets de cession s'étaient élevés à 42,7 millions d'euros (voir note 8).

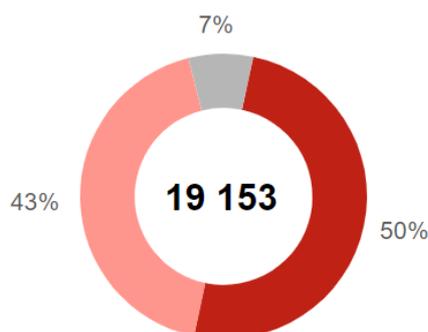
## 5. Information sectorielle

L'information sectorielle est organisée par zone géographique (Europe, Amérique du Nord et Asie-Pacifique) conformément à l'organisation du reporting interne du Groupe.

Le reporting financier du Groupe est revu mensuellement par le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe agissant en tant que principaux décideurs opérationnels conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

### CHIFFRE D'AFFAIRES 2023 (en millions d'euros)

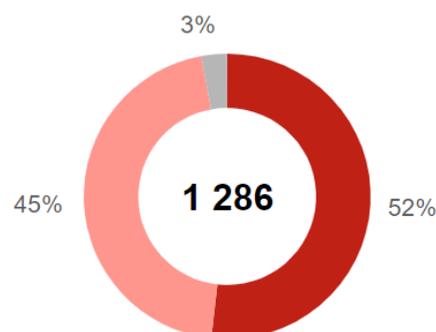
par secteur opérationnel



■ Europe  
■ Amérique du Nord  
■ Asie-Pacifique

### EBITA 2023 (en millions d'euros)

par secteur opérationnel



(en millions d'euros)

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2023					
	EUROPE	AMÉRIQUE DU NORD	ASIE-PACIFIQUE	TOTAL DES SECTEURS OPÉRATIONNELS	HOLDINGS ET AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉCONCILIATION	TOTAL CONSOLIDÉ
Ventes sur stock	9 184,6	5 402,1	1 261,1	15 847,8	—	15 847,8
Ventes directes	701,5	2 878,1	42,0	3 621,6	—	3 621,6
Ristournes, escomptes et services	(267,0)	(48,6)	(0,5)	(316,0)	—	(316,0)
<b>Chiffre d'affaires hors groupe</b>	<b>9 619,1</b>	<b>8 231,6</b>	<b>1 302,7</b>	<b>19 153,4</b>	—	<b>19 153,4</b>
EBITA <sup>(1)</sup>	688,5	602,4	38,5	1 329,5	(43,6)	1 285,9
AU 31 DÉCEMBRE						
Besoin en fonds de roulement	1 062,0	1 114,7	186,9	2 363,6	60,4	2 423,9
Goodwill	2 135,0	1 493,6	93,7	3 722,3	—	3 722,3

(en millions d'euros)

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2022					
	EUROPE	AMÉRIQUE DU NORD	ASIE-PACIFIQUE	TOTAL DES SECTEURS OPÉRATIONNELS	HOLDINGS ET AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉCONCILIATION	TOTAL CONSOLIDÉ
Ventes sur stock	8 994,9	5 330,9	1 356,3	15 682,1	—	15 682,1
Ventes directes	681,2	2 611,9	44,8	3 337,8	—	3 337,8
Ristournes, escomptes et services	(268,0)	(49,3)	(1,0)	(318,3)	—	(318,3)
<b>Chiffre d'affaires hors groupe</b>	<b>9 408,1</b>	<b>7 893,5</b>	<b>1 400,1</b>	<b>18 701,6</b>	—	<b>18 701,6</b>
EBITA <sup>(1)</sup>	719,5	630,4	26,4	1 376,3	(31,5)	1 344,8
AU 31 DÉCEMBRE						
Besoin en fonds de roulement	794,8	1 166,7	162,0	2 123,5	38,7	2 162,2
Goodwill	1 908,3	1 446,0	100,1	3 454,5	—	3 454,5

(1) L'EBITA est défini comme le résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises et avant autres produits & autres charges.

La réconciliation de l'EBITA avec le résultat net avant impôt du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
<b>EBITA</b>	<b>1 285,9</b>	<b>1 344,8</b>
Amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises	(24,3)	(13,9)
Autres produits et autres charges	(45,1)	12,1
Charges financières (nettes)	(167,7)	(119,4)
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>1 048,9</b>	<b>1 223,5</b>

La réconciliation du total des actifs et passifs alloués avec le total des actifs du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	AU 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
Besoin en fonds de roulement	2 423,9	2 162,2
<i>Goodwill</i>	3 722,3	3 454,5
<b>Total des actifs et passifs alloués</b>	<b>6 146,2</b>	<b>5 616,7</b>
Passifs inclus dans le besoin en fonds de roulement	3 351,3	3 459,3
Autres actifs non courants	3 142,1	2 663,8
Actifs d'impôt différé	67,2	63,5
Créances d'impôt courant	23,4	9,9
Autres actifs courants	4,9	4,6
Actifs destinés à être cédés	—	186,8
Instruments dérivés	1,8	9,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	912,7	895,4
<b>Total des actifs du Groupe</b>	<b>13 649,6</b>	<b>12 909,7</b>

## 6. Marge brute

### Chiffre d'affaires

Les obligations de performance de Rexel consistent essentiellement à fournir des produits électriques et à les acheminer sur le site du client en fournissant la prestation de transport. Compte tenu de la nature de son activité, les contrats conclus avec les clients ont généralement une durée inférieure à un an.

Les ventes sont comptabilisées au moment où le contrôle des marchandises est transféré au client, en général lors de la livraison ou de l'expédition des marchandises.

Rexel satisfait à ses obligations de prestation par le biais de ventes sur stocks ou de ventes directes :

- Les ventes sur stocks sont expédiées directement des entrepôts de Rexel vers les sites des clients,
- Les ventes directes sont représentatives d'accords avec les clients au terme desquels le Groupe mandate un fournisseur tiers pour expédier des produits chez le client sur la base d'un bon de commande du client adressé à Rexel sans que ces produits ne transitent par les entrepôts du Groupe. Dans la plupart des cas, le Groupe agit comme principal dès lors :
  - Qu'il a la responsabilité ultime de satisfaire la commande du client et qu'il fixe le prix ;
  - Qu'il obtient le contrôle des marchandises au moment où elles sont enlevées par le fournisseur tiers et que le transfert du contrôle des marchandises au client n'a lieu qu'une fois celles-ci livrées sur le site du client ;
  - Qu'il porte le risque de stock durant le transfert des marchandises et le risque de retour consécutif à la livraison.

Dans des cas très limités où ces conditions ne sont pas remplies, Rexel est considéré comme agent et comptabilise en chiffre d'affaires une commission représentant la différence entre le montant facturé au client et celui facturé par le fournisseur.

Le Groupe accorde des remises de volume à certains clients dès lors que les quantités achetées sur une période donnée sont supérieures à un seuil fixé contractuellement. Les remises sont déduites des montants dus par les clients. Pour estimer le montant des remises à accorder, le Groupe applique la méthode du montant le plus probable d'après le contrat et comptabilise un rabais à accorder aux clients.

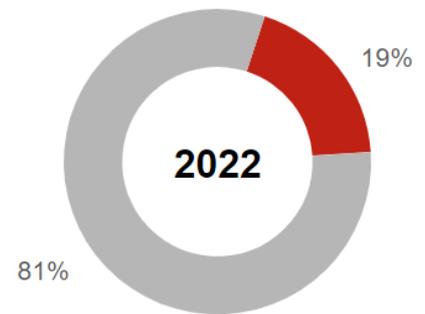
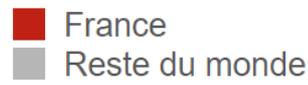
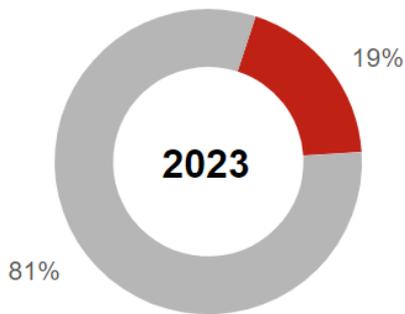
Certains contrats accordent aux clients un droit de retour de marchandises dans une période donnée. Pour les marchandises qui sont susceptibles d'être retournées, le Groupe constate une dette liée à la réduction du chiffre d'affaires pour le montant estimé le plus probable. Un droit de retour correspondant au droit de récupérer des produits en provenance d'un client est également comptabilisé à l'actif en contrepartie du coût des ventes.

### Coût des ventes

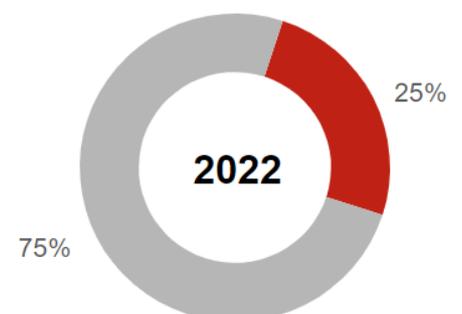
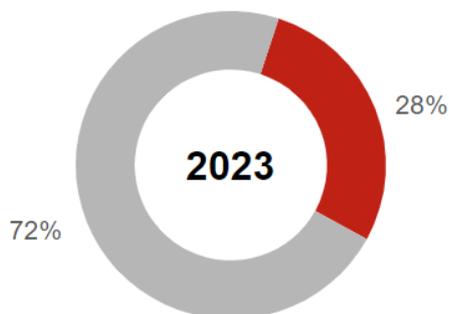
Le coût des ventes comprend le coût des achats nets des rabais fournisseurs et des revenus provenant de services, la variation de stock (incluant les dépréciations), l'escompte commercial, les gains et pertes de change sur les achats, les coûts de logistique et autres coûts.

Conformément à la pratique en vigueur dans le secteur de la distribution, Rexel conclut des accords annuels avec un certain nombre de fournisseurs, au terme desquels le Groupe reçoit des rabais fondés sur des volumes d'achat. Une partie des rabais liés aux volumes d'achat est calculée mécaniquement selon des taux garantis (rabais inconditionnels) avec une part limitée de jugement. Une autre partie de ces rabais est conditionnée par l'atteinte d'objectifs et est déterminée selon des taux croissants par tranche d'achats réalisés sur une période donnée (rabais conditionnels). Le Groupe reçoit également des rabais fondés sur des objectifs qualitatifs. La plupart des accords s'appliquent sur la base d'achats annuels qui sont éligibles à un rabais. La détermination du montant des rabais est fondée sur la méthode du montant le plus probable et repose sur l'estimation des achats bénéficiant de rabais par catégorie d'articles. Ils sont provisionnés en autres créances et sont comptabilisés en diminution du coût des marchandises vendues ou contribuent à réduire la valeur d'inventaire des marchandises en stock à la clôture de l'exercice. Les rabais liés à des actions marketing spécifiques sont comptabilisés en minoration du coût des ventes lorsque les prestations sont exécutées.

## Ventes domestiques

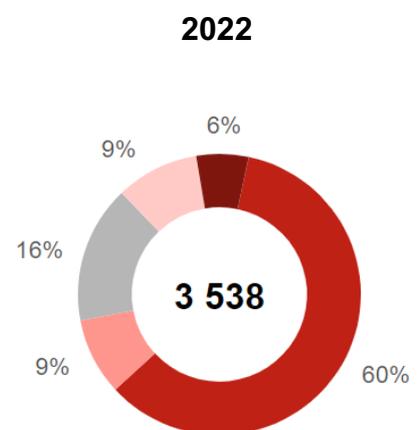
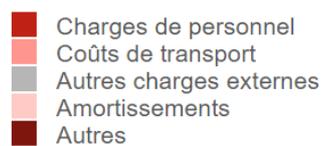
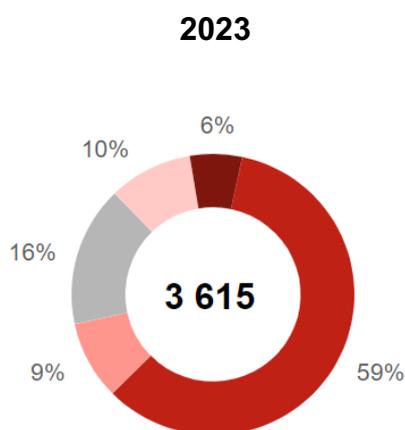


## Ventes digitales\*



\*Ventes Web et EDI (Échange de données informatisé).

## 7. Frais administratifs et commerciaux



(en millions d'euros)		2023	2022
Charges de personnel		(2 142,0)	(2 117,0)
Coûts de transport		(327,0)	(313,7)
Autres charges externes	(1)	(583,0)	(559,9)
Amortissements	(2)	(347,1)	(335,9)
Charges d'occupation des locaux		(157,3)	(140,2)
Amortissements des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises		(24,3)	(13,9)
Créances irrécouvrables		(34,2)	(57,0)
<b>Total des frais administratifs et commerciaux</b>		<b>(3 614,8)</b>	<b>(3 537,7)</b>

(1) Comprend 135,3 millions d'euros de coûts de maintenance informatique et 83,6 millions d'euros d'honoraires en 2023 (respectivement 121,9 millions d'euros et 85,8 millions d'euros en 2022).

(2) Comprend 233,3 millions d'euros de charges d'amortissement du droit d'utilisation des actifs en location au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (220,5 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022) (voir note 12.4).

### Charges de personnel

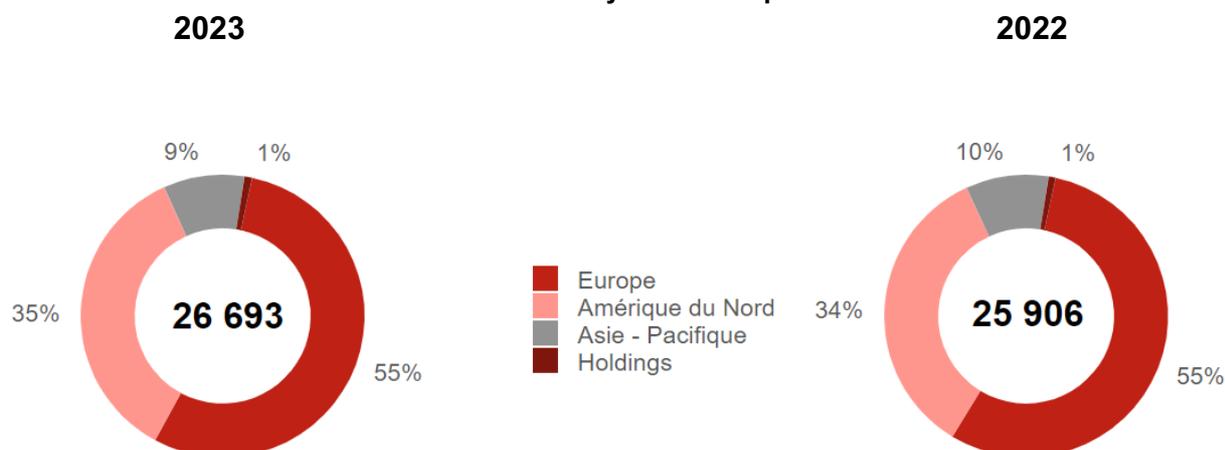
Les charges de personnel regroupent des avantages à court terme et des avantages à long terme.

- Les avantages à court terme (salaires, traitements, charges sociales, congés payés, intéressement et primes) sont réglés dans les douze mois de la date de clôture. Ils sont comptabilisés en passif courant et passés en charges lorsque le service est fourni par les employés ;
- Les engagements de retraite et autres engagements à long terme sont décrits note 18 ;
- Les autres charges de personnel incluent principalement l'intérim et le personnel externe.

(en millions d'euros)		2023	2022
Salaires et charges sociales		(2 042,6)	(2 033,6)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions		(26,3)	(20,7)
Charges de retraite - régime à prestations définies		(15,0)	(10,3)
Autres charges de personnel	(1)	(58,1)	(52,4)
<b>Total charges de personnel</b>		<b>(2 142,0)</b>	<b>(2 117,0)</b>

(1) Essentiellement intérim et personnel externe.

### Effectif moyen du Groupe



Le tableau suivant présente l'effectif moyen par zone géographique :

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
Europe	14 557	14 344
Amérique du Nord	9 439	8 910
Asie - Pacifique	2 469	2 450
<b>Total des secteurs opérationnels</b>	<b>26 465</b>	<b>25 704</b>
Holdings	228	202
<b>Effectif moyen du Groupe</b>	<b>26 693</b>	<b>25 906</b>

L'augmentation de l'effectif moyen du Groupe est directement liée aux acquisitions réalisées aux États-Unis et en Europe en 2022 et en 2023.

### Paiements fondés sur des actions

Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions permettant aux employés de recevoir des actions de la société mère du Groupe.

Ces actions peuvent être soit des actions de présence (soumises à 3 années de présence sans conditions de performance) soit des actions de performance (soumises à des conditions de performance cumulées à des conditions de présence). Les conditions de performance sont basées sur (i) la moyenne annuelle des taux de croissance de l'EBITA en valeur, (ii) la moyenne annuelle des taux de croissance des ventes, (iii) la moyenne du ratio flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDAaL (Earnings Before Interests, Tax, Depreciation, Amortization et après locations), (iv) des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et (v) la performance de l'action Rexel sur les marchés financiers par rapport à ses pairs.

Ces programmes d'attribution gratuite d'actions sont qualifiés de transactions réglées en instruments de capitaux propres. La juste valeur des actions attribuées est comptabilisée en charges de personnel dans le compte de résultat en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des actions est évaluée à la date d'attribution en fonction du prix de l'action après déduction de (i) l'effet relatif aux restrictions de dividendes attachées à ces actions jusqu'à la livraison de celles-ci et (ii) de la décote liée aux conditions de marché des actions attribuées gratuitement.

Les termes et conditions des plans d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Groupe au 31 décembre 2023 étaient les suivants :

Plan	2020	2021	2022	2023		
Date d'octroi	28/9/2020	22/4/2021	20/10/2021	21/4/2022	20/4/2023	15/12/2023
Date de livraison	29/9/2023	23/4/2024	21/10/2024	22/4/2025	21/4/2026	15/12/2026
Juste valeur par actions (en euros)	8,48	15,36	15,98	17,32	16,93	19,05
<b>Nombre maximum d'actions ajusté attribuées <sup>(1)</sup></b>	<b>1 608 555</b>	<b>1 928 625</b>	<b>53 450</b>	<b>1 931 440</b>	<b>2 115 712</b>	<b>55 000</b>
Nombre d'actions annulées depuis l'origine	(202 615)	(255 490)	(1 350)	(235 230)	—	—
Nombre d'actions livrées depuis l'origine	(1 405 940)	—	—	—	(94 180)	—
<b>Nombre maximum d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2023</b>	<b>—</b>	<b>1 673 135</b>	<b>52 100</b>	<b>1 696 210</b>	<b>2 021 532</b>	<b>55 000</b>

(1) Le nombre d'actions a été ajusté afin de rétablir la valeur initialement attribuée aux bénéficiaires d'actions gratuites suite à des prélèvements sur la prime d'émission.

La charge relative aux paiements fondés sur des actions est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
Plans mis en place en 2019	—	(1,8)
Plans mis en place en 2020	(2,9)	(3,7)
Plans mis en place en 2021	(8,7)	(8,1)
Plans mis en place en 2022	(8,9)	(6,4)
Plans mis en place en 2023	(6,6)	—
Charges relatives à l'offre réservée aux salariés et autres	0,9	(0,6)
<b>Total charges liées aux paiements fondés sur des actions</b>	<b>(26,3)</b>	<b>(20,7)</b>

## 8. Autres produits et autres charges

Les autres produits et autres charges opérationnels comprennent :

- Quel que soit leur montant : les gains et pertes sur cessions d'actifs, les dépréciations d'actifs, les charges de restructuration ou d'intégration des entreprises acquises, les coûts de cessation d'activité, les frais connexes des acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises, les gains et pertes sur compléments de prix, et les gains et pertes consécutifs à la liquidation d'un régime de retraite ;
- Des éléments significatifs tels que des litiges.

Ces éléments sont présentés séparément dans le compte de résultat, afin de permettre au Directeur Général et au Directeur Financier du Groupe - agissant en tant que principaux décideurs opérationnels au sens de la norme IFRS 8 « Secteurs Opérationnels » - d'évaluer la performance opérationnelle des segments d'activité.

<i>(en millions d'euros)</i>		EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
		2023	2022
Plus-values de cession d'entités consolidées et mises en équivalence	(1)	1,0	45,6
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles		2,6	1,9
Reprise de provisions non utilisées		—	0,7
Gains sur clôture de contrats de location		1,1	3,8
Gains sur compléments de prix		—	2,0
Autres produits opérationnels		0,9	0,1
<b>Total des autres produits</b>		<b>5,6</b>	<b>54,1</b>
Charges de restructuration	(2)	(12,9)	(5,9)
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie	(3)	(10,3)	—
Moins-values de cession d'entités consolidées	(4)	(10,0)	(2,9)
Coûts liés aux acquisitions	(5)	(8,3)	(6,2)
Charges d'intégration	(6)	(5,8)	(4,7)
Dépréciation des immobilisations corporelles		(0,3)	(3,4)
Moins-values de cession d'immobilisations	(7)	(1,2)	(9,3)
Litiges		(1,1)	(3,7)
Autres charges opérationnelles		(0,8)	(5,9)
<b>Total des autres charges</b>		<b>(50,7)</b>	<b>(42,0)</b>

(1) En 2023, plus-value sur la cession de la participation dans Trace Software International (plus-values de cession des activités en Espagne et au Portugal en 2022) (voir note 4.2).

(2) En 2023, plans de transformation principalement au Royaume-Uni, en France et dans les pays nordiques (en 2022, coûts de liquidation des opérations aux Emirats Arabes-Unis pour 4,1 millions d'euros).

(3) Dépréciation du goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie de l'Italie (8,6 millions d'euros) et de la Nouvelle-Zélande (1,7 million d'euros).

(4) En 2023, moins-value de cession des activités en Norvège (En 2022, moins-value de cession des activités en Russie).

(5) En 2023, coûts liés principalement à l'acquisition de Wasco.

(6) Incluant principalement les charges non récurrentes d'intégration des nouvelles entités acquises aux États-Unis.

(7) En 2022, incluait l'effet de l'abandon de développements informatiques pour un montant de 8,3 millions d'euros.

## 9. Charges financières nettes

Les charges financières (nettes) comprennent :

- Les intérêts à payer sur les emprunts et les intérêts à recevoir sur les placements calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
- Les profits et pertes de change et les produits et charges sur les instruments de couverture comptabilisés dans le compte de résultat,
- La charge financière nette sur les engagements au titre des avantages du personnel,
- Les profits et pertes relatifs au remboursement des dettes financières,
- La charge d'intérêts sur les obligations locatives, et
- Les charges relatives à des créances décomptabilisées, cédées au titre des programmes de titrisation hors-bilan et d'affacturage.

<i>(en millions d'euros)</i>	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7,9	1,9
Produits d'intérêts sur les créances et prêts	2,8	3,3
<b>Total des produits financiers</b>	<b>10,7</b>	<b>5,2</b>
Charges d'intérêt sur la dette (comptabilisée au coût amorti)	(105,9)	(57,8)
Produit (charge) d'intérêt sur les dérivés de taux d'intérêt	10,3	6,7
Variation de juste valeur des instruments dérivés de taux par le résultat	(0,3)	(0,1)
<b>Coût de l'endettement financier</b>	<b>(95,9)</b>	<b>(51,2)</b>
Gain / (perte) de change	0,7	(1,5)
Variation de juste valeur des instruments dérivés de change par le résultat	—	(1,7)
Gain / (perte) de change net	0,7	(3,2)
Charge nette sur engagements au titre des avantages du personnel	(8,4)	(6,1)
Charge d'intérêts sur obligations locatives	(55,6)	(46,5)
Autres	(1) (19,2)	(17,6)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(82,4)</b>	<b>(73,4)</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>(167,7)</b>	<b>(119,4)</b>

(1) Essentiellement des charges d'intérêt relatives aux créances clients décomptabilisées.

## 10. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat est égal au montant total de l'impôt courant et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat de la période. Il est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt courant :	L'impôt différé :
– Est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période,	– Est déterminé selon la méthode du report variable,
– Est déterminé en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture, et	– Repose sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales ; et
– Comprend tout ajustement du montant de dette d'impôt exigible au titre des périodes précédentes.	– Repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables suffisants pour le recouvrer dans les 5 années à venir.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, Rexel et ses filiales françaises constituent un groupe d'intégration fiscale. Rexel utilise également les possibilités de consolidation fiscale dans les pays où de tels régimes existent.

### 10.1 Charge d'impôt

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
Impôt courant	(291,9)	(315,3)
Impôt différé	19,0	13,6
Ajustements d'impôt courant et différé relatifs au titre des périodes précédentes	(1,4)	0,5
<b>Charge d'impôt totale</b>	<b>(274,2)</b>	<b>(301,2)</b>

### 10.2 Analyse du taux effectif d'impôt

(en millions d'euros)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE			
	2023		2022	
Résultat avant impôt et avant quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	1 048,9		1 223,5	
<i>Taux d'impôt légal en France</i>		25,8 %		25,8 %
Impôt sur le résultat calculé sur la base du taux légal	(270,6)		(315,7)	
Différences entre le taux français et les taux étrangers	11,3	(1,1 %)	12,7	(1,0 %)
Variations de taux d'impôt	(0,6)	0,1 %	0,2	— %
(Déficits fiscaux et crédits d'impôt non reconnus), déficits fiscaux antérieurs reconnus	5,2	(0,5 %)	4,6	(0,4 %)
(Charges non déductibles), produits non imposables <sup>(1)</sup>	(11,7)	1,1 %	4,8	(0,4 %)
Autres	(7,9)	0,7 %	(7,8)	0,6 %
<b>Charge d'impôt de l'exercice</b>	<b>(274,2)</b>	<b>26,1 %</b>	<b>(301,2)</b>	<b>24,6 %</b>

(1) Incluant un effet négatif de 2,6 millions d'euros lié aux dépréciations de *goodwill* non déductibles fiscalement (En 2022, comprenait un effet d'impôt positif de 12,8 millions d'euros relatif à la plus-value de cession non taxable de l'Espagne et du Portugal).

### 10.3 Actifs et passifs d'impôt différé

La variation des actifs / (passifs) d'impôt différé nets au bilan se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Impôt différé net à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>(168,9)</b>	<b>(166,0)</b>
Variations de périmètre	(1) (91,0)	0,4
Impôt différé par résultat	16,5	17,5
Autres éléments du résultat global	11,0	(13,4)
Écarts de conversion	4,8	(8,8)
Autres variations	(0,5)	1,5
<b>Impôt différé net à la clôture de l'exercice</b>	<b>(228,1)</b>	<b>(168,9)</b>

(1) En 2023, reflète essentiellement les acquisitions de Wasco et Buckles-Smith (voir note 4.1).

Les actifs / (passifs) d'impôt différé proviennent des postes suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	AU 31 DÉCEMBRE	
	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Immobilisations incorporelles	(429,2)	(342,0)
Immobilisations corporelles	(1,2)	(7,5)
Droit d'utilisation des actifs en location	(49,6)	(52,8)
Obligations locatives	82,4	87,7
Actifs financiers	2,6	3,0
Créances clients	27,6	28,7
Stocks	20,0	16,4
Avantages du personnel	64,5	61,6
Provisions pour risques et charges	10,2	14,7
Coûts de transaction sur la dette	1,7	1,9
Autres postes	(3,0)	3,5
Déficits fiscaux	151,4	125,7
<b>Impôt différé avant dépréciation</b>	<b>(122,5)</b>	<b>(58,9)</b>
Dépréciation des actifs d'impôt différé	(105,7)	(110,0)
<b>Actifs (passifs) nets d'impôt différé</b>	<b>(228,2)</b>	<b>(168,9)</b>
<i>dont actifs d'impôt différé</i>	67,2	63,5
<i>dont passifs d'impôt différé</i>	(295,3)	(232,4)

Au 31 décembre 2023, les déficits fiscaux reportables ayant fait l'objet d'une dépréciation du fait de la faible probabilité d'utilisation dans les 5 ans à venir, concernent principalement ceux encourus au Royaume-Uni (180 millions d'euros), en Allemagne (137 millions d'euros) et en Italie (71 millions d'euros). La date d'expiration de ces déficits reportables est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	AU 31 DÉCEMBRE	
	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Un an	0,7	1,0
Deux ans	0,3	2,8
Trois ans	1,0	1,5
Quatre ans	2,2	1,5
Cinq ans	2,0	1,7
Plus de cinq ans	397,3	423,2
<b>Total des déficits fiscaux (base taxable) soumis à dépréciation</b>	<b>403,5</b>	<b>431,8</b>

## 10.4 Incertitude relative aux traitements fiscaux

Conformément à l'interprétation IFRIC 23 "Incertitude relative aux traitements fiscaux", un actif ou un passif d'impôt doit être constaté en cas d'incertitude sur un traitement fiscal sur le résultat. Dès lors qu'il est probable qu'une administration fiscale n'acceptera pas un traitement fiscal incertain, le Groupe constate un passif d'impôt sans prise en compte de la probabilité de non-détection par les autorités fiscales. Inversement, si le Groupe estime probable qu'une administration fiscale remboursera un impôt payé, une créance d'impôt est constatée. Les actifs et passifs ayant trait à ces incertitudes sont estimés au cas par cas en fonction du montant le plus probable.

Au 31 décembre 2023, il n'y avait pas de traitement fiscal incertain significatif autre que ce qui suit :

### ***Perte de liquidation Manudax***

En 2019, Manudax, filiale dormante de Rexel Holding Netherlands "RHNL" (anciennement dénommée Hagemeyer NV) a été liquidée et la perte de liquidation a été déduite dans la déclaration fiscale de RHNL. En 2020, l'administration fiscale néerlandaise a contesté le montant de la perte de liquidation et a soutenu que ce montant devait être révisé à la baisse pour 19,3 millions d'euros. En 2021, RHNL a reçu un redressement fiscal de 4,8 millions d'euros correspondant au montant de la perte de liquidation contesté. Le Groupe estime que ce redressement n'a pas de fondement solide mais a décidé, par précaution, de régler ce montant et a déposé une réclamation auprès de l'administration fiscale pour contester ce redressement. En 2022, l'administration fiscale a émis son redressement définitif en maintenant sa position, à la suite duquel RHNL a engagé une procédure contentieuse devant le Tribunal. Au 31 décembre 2023, RHNL a été absorbée par Rexel Développement S.A.S.. Le Groupe estime que l'issue de cette affaire lui sera favorable et, en conséquence, n'a pas constaté de provision au titre de ce redressement.

## 10.5 Réforme fiscale internationale

La loi de finances pour 2024 du 30 décembre 2023 a transposé dans le Code général des impôts la directive européenne 2022/2523, aussi appelée directive « Pilier 2 », dont l'objet est d'assurer un taux d'imposition minimal pour les groupes de sociétés au titre des mesures préconisées par l'OCDE en décembre 2021 pour lutter contre l'évasion fiscale.

Fondamentalement, ces règles visent à ce que les groupes internationaux supportent dans chaque juridiction et à partir de 2024, un taux d'imposition minimum de 15 % sur leurs bénéfices.

Le taux effectif d'imposition est calculé, pour chaque juridiction, en faisant le rapport entre la somme des montants corrigés des impôts couverts des entités constitutives situées dans cette juridiction et le bénéfice qualifié net de celles-ci. En cas d'insuffisance d'imposition, un impôt complémentaire, calculé sur une assiette correspondant au bénéfice qualifié net du groupe dans la juridiction, minoré d'une déduction fondée sur la substance, est acquitté.

En principe, cet impôt complémentaire doit être versé par l'entité mère ultime du groupe dans son État de résidence. A défaut, cet impôt devra être collecté, au prorata, dans les juridictions appliquant ces règles Pilier 2 dans lesquelles sont établies les autres entités constitutives du groupe. En outre, les États peuvent décider de mettre en place un impôt complémentaire national afin de collecter eux-mêmes cet impôt complémentaire au titre des entités constitutives établies sur leur territoire.

La loi de finances pour 2024 prévoit certaines mesures de sauvegarde transitoires, conformément aux précisions apportées par l'OCDE. Ces mesures de sauvegarde instaurent une présomption temporaire d'absence d'impôt complémentaire au titre des règles Pilier 2 dans les juridictions considérées à faible risque afin d'autoriser une mise en œuvre progressive et d'éviter la complexité liée aux calculs relatifs à la détermination de l'impôt minimum, dans les États où la présence du Groupe n'est pas significative ou dont le taux d'impôt est supérieur à 15% ou encore lorsque la substance est significative.

Sur la base des travaux réalisés à partir des données disponibles au 31 décembre 2023, le Groupe estime que l'impact des règles Pilier 2 sur sa charge d'impôt serait marginal.

Le Groupe a appliqué l'exemption obligatoire relative à la reconnaissance et la mention d'informations sur les actifs et passifs d'impôts différés au titre de l'impôt minimum relevant de Pilier 2, conformément aux amendements de la norme IAS 12 publiés par l'IASB en mai 2023.

## 11. Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en retraitant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les options sur actions et les actions attribuées gratuitement aux membres du personnel. Le nombre d'actions potentielles dilutives ne prend pas en compte les actions attribuées gratuitement dont l'attribution est soumise à des conditions de performance ou de marché non encore réalisées à la date de clôture.

Les informations sur les résultats et le nombre d'actions ayant servi au calcul du résultat de base et du résultat dilué sont présentées ci-dessous :

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
<b>Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en millions d'euros)</b>	<b>774,7</b>	<b>922,3</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté des actions potentielles non dilutives (en milliers)	300 860	302 943
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>2,57</b>	<b>3,04</b>
Actions potentielles dilutives (en milliers)	1 048	728
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté des actions potentielles dilutives (en milliers)	301 908	303 671
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>2,57</b>	<b>3,04</b>

## 12. Actifs non courants

### 12.1 Goodwill et immobilisations incorporelles

#### Goodwill

Le *goodwill* acquis lors d'un regroupement d'entreprises représente un paiement en prévision d'avantages économiques futurs, générés par des actifs qui ne peuvent être identifiés individuellement et comptabilisés séparément, tels que les parts de marché, la valeur du capital humain, la capacité à développer des actifs existants et les synergies attendues de l'acquisition. Dans le secteur de la distribution professionnelle, ces synergies correspondent en particulier à celles attendues en termes d'achats, de logistique, de réseau et de gestion administrative.

Le *goodwill* est affecté à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

La détermination du *goodwill* est décrite en note 4.1.

Le *goodwill* lié à une activité cédée est inclus dans la valeur comptable de cette activité lors de la détermination du résultat de cession. Le montant du *goodwill* rattaché à cette opération est évalué sur la base des valeurs relatives (i) de l'activité cédée et (ii) de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Les tests de dépréciation du *goodwill* sont décrits note 12.2.

#### Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie

- Les partenariats stratégiques acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises résultent de droits contractuels. Ils sont évalués sur la base d'un modèle de flux de trésorerie actualisés.
- Les réseaux de distribution sont considérés comme des actifs séparables dans la mesure où ils pourraient être franchisés. Ils correspondent à la valeur apportée aux agences par leur appartenance à un réseau, notamment à travers les enseignes et les catalogues. Ils sont évalués en utilisant un taux de redevance applicable à des contrats de franchise et en tenant compte de leur rentabilité. Le taux de redevance est compris dans une fourchette de 0,4% à 1,0% des ventes, selon les pays.

Les partenariats stratégiques et les réseaux de distribution sont considérés à durée d'utilité indéfinie lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce qu'ils génèrent des entrées nettes de trésorerie pour le Groupe.

Les tests de dépréciation des autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont décrits note 12.2.

#### Logiciels et autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et les autres immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisés à leur coût ou, s'ils sont acquis lors d'un regroupement d'entreprises, à leur juste valeur. Ils sont amortis linéairement sur la base de leur durée d'utilité estimée.

Pour les logiciels utilisés en mode SaaS, le Groupe détermine s'il a le contrôle de ces logiciels et, par la suite, si leurs coûts de configuration et de personnalisation répondent à la définition d'un actif incorporel immobilisable au bilan.

La durée d'utilité estimée pour les logiciels est comprise entre 3 et 10 ans.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les relations clients et sont reconnues lorsqu'une entité acquise bénéficie de relations contractuelles avec des clients clés. Elles sont évaluées en utilisant la méthode du surprofit et sont amorties sur leur durée d'utilité en fonction de leur attrition constatée sur une base historique, comprise entre 5 et 15 ans.

(en millions d'euros)	PARTENARIATS STRATÉGIQUES	RÉSEAUX DE DISTRIBUTION	LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	GOODWILL
<b>Valeurs brutes au 1er janvier 2022</b>	<b>185,6</b>	<b>737,6</b>	<b>897,6</b>	<b>1 820,8</b>	<b>4 571,0</b>
Variations de périmètre <sup>(1)</sup>	—	7,9	25,4	33,2	13,5
Acquisitions	—	—	45,4	45,4	—
Cessions	—	—	(15,7)	(15,7)	—
Écarts de conversion	—	9,5	6,8	16,3	37,9
Autres variations <sup>(3)</sup>	—	(11,8)	(16,4)	(28,2)	(147,8)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2022</b>	<b>185,6</b>	<b>743,2</b>	<b>943,0</b>	<b>1 871,8</b>	<b>4 474,6</b>
Variations de périmètre <sup>(2)</sup>	—	82,4	282,6	365,0	305,6
Acquisitions	—	—	45,5	45,5	—
Cessions	—	—	(10,5)	(10,5)	—
Écarts de conversion	—	(7,5)	(12,1)	(19,7)	(36,3)
Autres variations	—	—	0,2	0,2	—
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2023</b>	<b>185,6</b>	<b>818,1</b>	<b>1 248,7</b>	<b>2 252,4</b>	<b>4 743,9</b>
<b>Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2022</b>	<b>—</b>	<b>(29,2)</b>	<b>(632,6)</b>	<b>(661,8)</b>	<b>(1 169,3)</b>
Variations de périmètre	—	5,8	9,5	15,3	39,1
Dotations aux amortissements	—	—	(66,4)	(66,4)	—
Dépréciations	—	—	(2,3)	(2,3)	—
Reprise d'amortissement	—	—	5,0	5,0	—
Écarts de conversion	—	0,1	(6,7)	(6,6)	10,3
Autres variations <sup>(3)</sup>	—	—	12,3	12,3	99,8
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2022</b>	<b>—</b>	<b>(23,2)</b>	<b>(681,1)</b>	<b>(704,4)</b>	<b>(1 020,1)</b>
Variations de périmètre	—	—	(12,6)	(12,6)	—
Dotations aux amortissements	—	—	(71,0)	(71,0)	—
Dépréciations	(0,3)	—	—	(0,3)	(10,3)
Reprise d'amortissement	—	—	9,9	9,9	—
Écarts de conversion	—	0,4	7,4	7,8	8,9
Autres variations	—	—	0,1	0,1	—
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2023</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(22,8)</b>	<b>(747,3)</b>	<b>(770,4)</b>	<b>(1 021,5)</b>
<b>Valeurs nettes au 1er janvier 2022</b>	<b>185,6</b>	<b>708,4</b>	<b>265,0</b>	<b>1 159,0</b>	<b>3 401,7</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2022</b>	<b>185,6</b>	<b>720,0</b>	<b>261,9</b>	<b>1 167,4</b>	<b>3 454,5</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2023</b>	<b>185,3</b>	<b>795,3</b>	<b>501,4</b>	<b>1 482,0</b>	<b>3 722,3</b>

(1) Dont 46,3 millions d'euros relatifs aux acquisitions de Horizon et Trilec, nets de l'effet des cessions de Rexel Espagne et Portugal pour un montant de 39,1 millions d'euros.

(2) Concernent essentiellement les acquisitions en 2023 (voir note 4.1).

(3) Reclassement du goodwill et des immobilisations incorporelles alloués à la Norvège en "Actifs destinés à être cédés" en 2022 (voir note 14).

La rubrique "Logiciels et autres immobilisations incorporelles" comprend principalement :

- Les logiciels pour un montant de 105,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 (106,5 millions d'euros au 31 décembre 2022);
- Les relations clients pour un montant de 266,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 (73,4 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Le tableau suivant présente l'allocation du *goodwill* et des actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie par unité génératrice de trésorerie :

<i>(en millions d'euros)</i>		<b>Au 31 décembre 2023</b>			<b>Au 31 décembre 2022</b>		
UGT	SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	GOODWILL	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL	GOODWILL	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	TOTAL
France	Europe	1 105,3	202,6	1 307,9	1 105,3	202,6	1 307,9
États-Unis	Amérique du Nord	1 041,2	297,9	1 339,1	1 004,8	290,3	1 295,1
Canada	Amérique du Nord	452,4	72,9	525,3	441,2	73,9	515,1
Suisse	Europe	336,8	47,1	383,9	316,7	44,4	361,1
Wasco (2)	Europe	210,3	65,5	275,8	—	—	—
Suède	Europe	177,4	17,6	195,0	176,9	17,6	194,5
Autriche	Europe	96,8	14,2	111,1	96,8	14,2	111,1
Belgique	Europe	112,1	1,6	113,8	108,1	1,6	109,8
Australie	Asie-Pacifique	64,2	24,6	88,9	66,6	25,5	92,1
Allemagne	Europe	40,3	54,8	95,1	40,3	54,8	95,1
Royaume-Uni	Europe	21,6	59,9	81,6	21,2	58,7	79,9
Autres		63,7	121,8	185,5	76,4	122,1	198,5
	<b>Total</b>	<b>3 722,3</b>	<b>980,6</b>	<b>4 702,9</b>	<b>3 454,5</b>	<b>905,7</b>	<b>4 360,1</b>

(1) En 2023, à la suite d'une évolution de la grille des prestations de service marketing au sein du Groupe, Rexel a réalloué les partenariats stratégiques existant aux UGT concernées. Le tableau ci-dessus présente les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie incluant les partenariats stratégiques par UGT après cette réaffectation.

(2) Voir les regroupements d'entreprises (note 4).

## 12.2 Test de dépréciation

Le *goodwill* et les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an, en décembre, ou dès lors que des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue (changements défavorables significatifs à caractère durable affectant l'environnement économique ou changements des hypothèses et objectifs mis en avant lors de l'acquisition).

En général, le test de dépréciation est réalisé au niveau du pays, qui représente le niveau le plus fin auquel les opérations sont dirigées par la direction pour mesurer le retour sur investissement.

Une perte de valeur apparaît lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, qui est déterminée sur sa valeur d'utilité. Celle-ci est calculée sur la base d'un modèle des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont issus du plan stratégique sur cinq ans :

- Les flux de trésorerie des trois premières années sont issus du budget annuel et du plan stratégique à 3 ans tels que revus par le Conseil d'Administration ;
- Les flux de trésorerie des deux dernières années sont extrapolés et convergent vers la valeur terminale normative.

Les prévisions intègrent l'effet favorable attendu de la croissance continue de la consommation électrique résultant des politiques de lutte contre le changement climatique encouragée par le green deal européen et le plan de relance américain qui devraient générer des opportunités de croissance complémentaires. Un taux de croissance à long terme reposant sur les prévisions d'inflation a été utilisé pour le calcul de la valeur terminale. Par ailleurs, les flux de trésorerie sont actualisés à un taux représentant le coût moyen pondéré du capital après impôt pour chaque pays. Le risque spécifique à chaque unité génératrice de trésorerie est pris en compte à travers le taux d'intérêt de la dette souveraine de chaque pays et le coefficient bêta. Le coût moyen pondéré du capital représente la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs, non déjà retenus dans les projections de flux de trésorerie, en prenant en considération la structure financière et des conditions de financement d'un acteur standard du marché.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat (dans la rubrique « Autres charges »). Les pertes de valeur relatives au *goodwill* sont irréversibles. Si une modification de la durée d'utilité était identifiée lors du réexamen annuel (d'indéfinie à définie), le changement interviendrait de manière prospective.

## Principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité

- Taux d'EBITA

Le taux d'EBITA retenu dans la valeur terminale est déterminé pays par pays en fonction des performances passées et attendues, de la part de marché de Rexel, des caractéristiques du marché local, ainsi que par référence à des unités génératrices de trésorerie du Groupe ayant un profil identique.

- Taux d'actualisation et taux de croissance à long terme

Les taux d'actualisation après impôt et les taux de croissance à long terme utilisés pour évaluer la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie sont les suivants :

UGT	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	TAUX D'ACTUALISATION (WACC)	TAUX DE CROISSANCE À LONG TERME (G)	WACC - (G)	TAUX D'ACTUALISATION (WACC)	TAUX DE CROISSANCE À LONG TERME (G)	WACC - (G)
France	8,8 %	1,6 %	7,2 %	8,9 %	1,6 %	7,3 %
États-Unis	10,0 %	2,1 %	7,9 %	9,3 %	2,0 %	7,3 %
Canada	9,3 %	2,0 %	7,3 %	8,9 %	2,0 %	6,9 %
Suisse	7,7 %	1,0 %	6,7 %	7,9 %	1,0 %	6,9 %
Wasco <sup>(1)</sup>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Suède	8,9 %	2,0 %	6,9 %	8,9 %	2,0 %	6,9 %
Autriche	9,6 %	2,0 %	7,6 %	8,9 %	2,0 %	6,9 %
Belgique	9,7 %	2,0 %	7,7 %	8,2 %	1,7 %	6,5 %
Australie	10,3 %	2,6 %	7,7 %	10,3 %	2,5 %	7,8 %
Allemagne	8,7 %	2,0 %	6,7 %	8,1 %	2,0 %	6,1 %
Royaume-Uni	9,3 %	2,0 %	7,3 %	8,4 %	2,0 %	6,4 %
Autres	8,8% à 14,6%	2,0% à 4,0%	6,8% à 10,6%	8,3% à 14,2%	1,8% à 4,0%	6,5% à 10,2%

(1) Wasco est considérée comme une UGT distincte dans le cadre des tests de dépréciation et, en raison de sa récente acquisition, aucun test de dépréciation n'a été effectué au 31 décembre 2023.

## Dépréciation

Le Groupe a reconnu une charge de dépréciation du *goodwill* et des autre actifs incorporels à durée de vie indéfinie de 10,3 millions d'euros en Italie et en Nouvelle Zélande compte tenu de prévisions moins élevées qu'attendues.

## Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente l'effet, par unité génératrice de trésorerie, qu'aurait une variation de 50 points de base du taux d'EBITA, du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme sur la reconnaissance d'une charge de dépréciation :

UGT	GOODWILL	Charge de dépréciation		
		EBITA (-50 PTS DE BASE)	TAUX D'ACTUALISATION (+ 50 PTS DE BASE)	CROISSANCE À LONG TERME (-50 PTS DE BASE)
Royaume-Uni	21,6	(2,2)	—	—
Allemagne	40,3	(26,3)	—	—
Australie	64,2	(14,5)	(4,4)	(1,7)
Autres	7,5	(2,4)	(0,8)	(0,5)

## 12.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont évaluées initialement à leur coût, comprenant toutes les dépenses directement liées à l'acquisition.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur, séparément du *goodwill*.

Elles sont amorties de façon linéaire sur une période correspondant à leur durée d'utilité.

Les durées estimées retenues sont les suivantes :

- Bâtiments administratifs et commerciaux 20 à 35 ans ;
- Agencements et aménagements, installations générales 5 à 10 ans ;
- Matériel de transport 3 à 8 ans ;
- Matériel informatique 3 à 5 ans.

Les terrains ne sont pas amortis.

<i>(en millions d'euros)</i>	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	MATÉRIELS ET OUTILLAGES	AUTRES ACTIFS CORPORELS	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES
<b>Valeurs brutes au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>178,5</b>	<b>693,1</b>	<b>47,0</b>	<b>918,6</b>
Variations de périmètre	(23,6)	(8,6)	(0,2)	(32,4)
Acquisitions	15,7	74,8	12,6	103,1
Cessions	(2,2)	(18,4)	(1,4)	(21,9)
Écarts de conversion	1,2	3,6	0,5	5,3
Autres variations	0,4	4,4	(13,0)	(8,1)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2022</b>	<b>170,1</b>	<b>748,9</b>	<b>45,5</b>	<b>964,5</b>
Variations de périmètre	14,2	29,0	—	43,2
Acquisitions	0,8	88,7	9,4	98,9
Cessions	(2,3)	(20,3)	(0,6)	(23,2)
Écarts de conversion	1,6	(4,6)	0,1	(2,8)
Autres variations <sup>(1)</sup>	(9,2)	21,1	(14,3)	(2,3)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2023</b>	<b>175,3</b>	<b>862,9</b>	<b>40,2</b>	<b>1 078,3</b>
<b>Amortissements et dépréciations au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>(109,1)</b>	<b>(509,5)</b>	<b>(28,0)</b>	<b>(646,7)</b>
Variations de périmètre	19,7	10,0	0,2	29,9
Dotations aux amortissements	(5,9)	(55,2)	(2,0)	(63,0)
Dépréciations	(0,1)	—	—	(0,1)
Reprises d'amortissements	1,5	17,4	0,1	19,0
Écarts de conversion	—	(2,0)	—	(2,0)
Autres variations	—	4,9	0,3	5,2
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2022</b>	<b>(93,8)</b>	<b>(534,4)</b>	<b>(29,4)</b>	<b>(657,7)</b>
Variations de périmètre	(5,9)	(17,5)	—	(23,4)
Dotations aux amortissements	(4,6)	(60,5)	(2,0)	(67,1)
Reprises d'amortissements	1,0	18,8	0,6	20,4
Écarts de conversion	(1,6)	3,4	—	1,9
Autres variations <sup>(1)</sup>	1,2	(2,9)	3,8	2,1
<b>Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2023</b>	<b>(103,7)</b>	<b>(593,2)</b>	<b>(26,9)</b>	<b>(723,8)</b>
<b>Valeurs nettes au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>69,3</b>	<b>183,6</b>	<b>19,0</b>	<b>271,9</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2022</b>	<b>76,2</b>	<b>214,5</b>	<b>16,1</b>	<b>306,8</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2023</b>	<b>71,6</b>	<b>269,7</b>	<b>13,2</b>	<b>354,5</b>

(1) Reflète essentiellement le reclassement en "Autres actifs destinés à être cédés" (voir note 14) et le reclassement vers les postes d'immobilisations par nature.

## 12.4 Contrats de location

Le Groupe applique un modèle unique de comptabilisation et d'évaluation pour toutes les locations à l'exception de celles de courte durée ou relative à des actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise les droits d'utilisation des actifs en location représentant le droit d'utiliser les actifs sous-jacents et les obligations locatives représentant les loyers à payer.

### Droit d'utilisation des actifs en location

- A la date de prise d'effet du contrat, le droit d'utilisation des actifs en location est évalué à son coût net des amortissements et des pertes de valeur cumulés, et ajusté des réévaluations des obligations locatives.
- Le coût du droit d'utilisation des actifs comprend le montant de l'évaluation des obligations locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux engagés et le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.
- Le droit d'utilisation des actifs est amorti linéairement sur la plus courte durée entre sa durée d'utilité estimée et la durée du contrat de location.

### Durée des contrats de location

- La durée du contrat de location représente la durée pendant laquelle le contrat n'est pas résiliable, à laquelle s'ajoutent les durées visées par toute option de prolongation ou de résiliation du contrat de location que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer.
- Dans le cadre du renouvellement des contrats de location, tous les facteurs pertinents constitutifs d'un avantage économique sont pris en compte, contrat par contrat, notamment le coût de déménagement (y compris l'effet des perturbations éventuelles sur l'activité résultant de la résiliation d'un bail), l'attractivité du site et les sommes investies dans l'aménagement des locaux.
- Après la date de prise d'effet du contrat, le Groupe réestime la durée du contrat si un événement ou un changement de circonstances important dépendant de sa volonté est susceptible d'affecter sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement (i.e. un changement de stratégie commerciale).

### Obligations locatives

- A la date de prise d'effet du contrat, les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes (incluant les paiements fixes en substance), déduction faite, le cas échéant, des incitations locatives à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes que le Groupe devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location, si la durée du contrat de location prend en compte l'exercice par le Groupe de l'option de résiliation anticipée du contrat de location.
- Les paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un index ou d'un taux sont comptabilisés en charge sur la période au cours de laquelle intervient l'événement ou la condition qui déclenche le paiement.
- Après la date de prise d'effet du contrat, le montant des obligations locatives est augmenté du montant des intérêts dus au titre des obligations locatives et diminué du montant des loyers payés. Par ailleurs, la valeur comptable des obligations locatives est réestimée en cas de modification d'une composante du contrat (changement de la durée du contrat de location, du montant des loyers fixes en substance ou de l'appréciation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent).

### Taux d'actualisation

- A la date de prise d'effet du contrat, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal pour évaluer les obligations locatives dès lors qu'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location.
- Le taux d'emprunt marginal est déterminé par référence au taux du swap de référence sur sept ans applicable à chaque filiale dans sa devise fonctionnelle, auquel est ajoutée la marge de crédit du Groupe, qui est issue des obligations émises représentant la principale source de financement du Groupe.

### Dérogation relative aux contrats de courte durée et aux actifs à faible valeur

Le Groupe applique la dérogation relative à la comptabilisation :

- Des contrats de courte durée (i.e. les contrats de location dont la durée est égale ou inférieure à douze mois et qui ne contiennent pas d'option d'achat),
- Des contrats de location de matériel de bureau (notamment copieurs, imprimantes, ordinateurs de bureaux) dont l'actif sous-jacent est individuellement de faible valeur.

Les loyers relatifs à ces contrats sont constatés en charge en « Frais administratifs et commerciaux » de façon linéaire sur la durée du contrat.

## **12.4.1 Droits d'utilisation**

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des droits d'utilisations des actifs en location et leur variation au cours de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	BIENS IMMOBILIERS	ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES	TOTAL DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS EN LOCATION
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>965,7</b>	<b>81,5</b>	<b>1 047,1</b>
Variation de périmètre	21,5	(0,2)	<b>21,3</b>
Augmentations	245,0	39,3	<b>284,3</b>
Amortissements et dépréciations	(180,4)	(41,2)	<b>(221,6)</b>
Transfert en Actifs destinés à être cédés	(25,6)	(0,5)	<b>(26,1)</b>
Écarts de conversion	16,2	1,8	<b>18,0</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1 042,3</b>	<b>80,8</b>	<b>1 123,1</b>
Variation de périmètre	64,7	2,2	<b>66,9</b>
Augmentations	239,4	55,2	<b>294,6</b>
Amortissements et dépréciations	(190,3)	(43,0)	<b>(233,3)</b>
Écarts de conversion	(17,6)	(1,2)	<b>(18,8)</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 138,5</b>	<b>94,0</b>	<b>1 232,5</b>

## **12.4.2 Dette de location**

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des obligations locatives et leur variation au cours de l'exercice :

<i>(en millions d'euros)</i>	AU 31 DÉCEMBRE 2023			AU 31 DÉCEMBRE 2022		
	COURANT	NON COURANT	TOTAL	COURANT	NON COURANT	TOTAL
Biens immobiliers	181,4	1 082,2	1 263,5	166,9	987,1	1 154,0
Équipements et véhicules	40,0	58,3	98,4	36,6	52,4	89,1
<b>Total obligations locatives</b>	<b>221,4</b>	<b>1 140,5</b>	<b>1 361,9</b>	<b>203,6</b>	<b>1 039,5</b>	<b>1 243,1</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	1 243,1	1 168,8
Variation de périmètre	67,1	15,4
Augmentations	293,6	279,9
Charge d'intérêts	55,6	46,5
Paiements	(276,7)	(258,6)
Transfert en Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	—	(28,7)
Écarts de conversion	(20,8)	19,8
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1 361,9</b>	<b>1 243,1</b>

L'échéancier des obligations locatives se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	ECHEANCES						Total
	Un an	Deux ans	Trois ans	Quatre ans	Cinq ans	Au-delà	
<b>Au 31 décembre 2023</b>	221,4	202,6	173,7	147,8	118,6	497,8	<b>1 361,9</b>
Au 31 décembre 2022	203,6	188,7	162,2	133,4	114,9	440,2	<b>1 243,1</b>

### 12.4.3 Analyse de la charge de loyer

Le tableau ci-dessous présente les produits et charges comptabilisés dans le compte de résultat au titre des exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

<i>(en millions d'euros)</i>	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE		Classement dans le compte de résultat
	<b>2023</b>	<b>2022</b>	
Charges d'amortissement des droits d'usage	(233,3)	(220,5)	Amortissement (note 7)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(55,6)	(46,5)	Autres charges financières (note 9)
Charges locatives des contrats de location à court terme et à faible valeur	(18,3)	(18,2)	Charges d'occupation des locaux (note 7)
Dépréciations	—	(1,1)	Autres charges (note 8)
Gain net à la suite de résiliation de contrat	1,1	3,8	Autres produits (note 8)
<b>Montant total comptabilisé en compte de résultat</b>	<b>(306,2)</b>	<b>(282,5)</b>	

### 12.5 Actifs financiers non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	AU 31 DÉCEMBRE	
	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Dépôts	48,9	44,5
Instruments dérivés	7,4	15,6
Prêts	0,7	0,6
Autres actifs financiers non courants	(1)	16,1
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>73,1</b>	<b>66,5</b>

(1) En 2023, comprend l'investissement dans Mavisun à hauteur de 14,1 millions d'euros (voir note 4.1).

## 13. Actifs courants

### 13.1 Stocks

Les stocks, composés essentiellement de marchandises, sont initialement évalués à leur coût.

A chaque clôture, les stocks sont évalués au plus faible (i) de leur coût et (ii) de leur valeur nette de réalisation.

- Le coût est calculé par référence à la méthode du Premier Entré, Premier Sorti, en incluant les coûts de transport et en déduisant les remises et rabais fournisseurs.
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé à la date de clôture, diminué des coûts estimés pour réaliser la vente, en tenant compte de leur obsolescence technique ou commerciale et des risques liés à leur faible rotation.

<i>(en millions d'euros)</i>	AU 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
Coût	2 532,0	2 406,7
Dépréciation	(145,6)	(131,3)
<b>Stocks</b>	<b>2 386,4</b>	<b>2 275,4</b>

#### *Évolution de la valeur comptable des stocks :*

<i>(en millions d'euros)</i>		AU 31 DÉCEMBRE	
		2023	2022
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>		<b>2 275,4</b>	<b>2 057,2</b>
Variations de périmètre	(1)	104,5	(4,1)
Variation de stocks		58,7	260,8
Dépréciation nette		(15,9)	(34,1)
Écarts de conversion		(36,3)	29,8
Transfert en actifs destinés à être cédés		—	(34,2)
<b>Au 31 décembre</b>		<b>2 386,4</b>	<b>2 275,4</b>

(1) En 2023, reflète essentiellement l'effet des acquisitions de Wasco et Buckles-Smith (voir note 4.1).

## 13.2 Créances clients

Les créances clients sont initialement évaluées au coût amorti qui correspond au montant du principal.

Des dépréciations pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées afin de prendre en compte le risque de crédit. Le Groupe applique une méthode simplifiée :

- Pour les créances non risquées (non échues et échues depuis moins de 30 jours), la dépréciation pour pertes de crédit attendues est calculée selon l'historique des pertes de crédit rapportées aux ventes.
- Pour les créances qui présentent un risque de défaut (créance échue depuis plus de 30 jours), la dépréciation pour pertes de crédit attendues est fondée sur une matrice standard d'antériorité des créances échues.

Une dépréciation complémentaire peut être comptabilisée, au cas par cas, lorsqu'il existe des indications objectives que le Groupe ne recevra pas le montant contractuel de la créance en totalité.

### Décomptabilisation des créances clients

Rexel gère plusieurs programmes de titrisation de créances commerciales et d'affacturage lui permettant de céder des créances commerciales éligibles et de recevoir un paiement en numéraire.

Les créances clients sont décomptabilisées dès lors que le Groupe a transféré (i) ses droits à recevoir des paiements au titre de l'actif ou qu'il a rempli son obligation de payer les flux de trésorerie reçus à une tierce partie dans le cadre d'un accord de transfert d'une part, et (ii), en substance, tous les risques et avantages attachés aux créances d'autre part.

Quand le Groupe estime qu'il n'a pas transféré les risques et avantages de l'actif, les créances cédées restent inscrites à l'actif du bilan tandis que les financements reçus sont traités comme des dettes financières en échange des créances concernées.

Les créances liées aux programmes de titrisation et de factoring sont présentées en note 19.

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
Valeur nominale	2 768,4	2 768,6
Dépréciation	(144,6)	(151,6)
<b>Créances clients</b>	<b>2 623,8</b>	<b>2 617,0</b>

Les créances clients incluent les taxes collectées pour le compte des administrations fiscales qui, dans certains cas, peuvent être récupérées auprès de celles-ci lorsque le client fait défaut. Ces taxes recouvrables s'élevaient à 261,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 (322,4 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance-crédit dans certains pays significatifs. Le montant des créances couvertes par ces programmes s'élevait à 1 013,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 (1 034,2 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Enfin, dans certains pays, le Groupe bénéficie de garanties supplémentaires en fonction des spécificités juridiques locales, notamment aux États-Unis et au Canada. Les montants couverts par ces garanties représentent 411,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 (406,8 millions d'euros au 31 décembre 2022).

## Évolution de la dépréciation des créances clients

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(151,6)</b>	<b>(128,6)</b>
Variations de périmètre	(3,4)	9,7
Dépréciation nette	(20,5)	(52,6)
Reprise de provision des créances passées en pertes	27,7	20,9
Écarts de conversion	4,2	0,5
Autres mouvements	(0,9)	(1,5)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(144,6)</b>	<b>(151,6)</b>

Au 31 décembre 2023, toutes les créances ont fait l'objet d'une dépréciation estimée en fonction d'une matrice basée sur l'antériorité pour un montant de 35,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 (38,1 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Par ailleurs, des créances clients ont fait l'objet d'une dépréciation estimée à la suite de l'évaluation, au cas par cas, de leur risque de crédit pour un montant de 97,1 millions d'euros (111,1 millions d'euros au 31 décembre 2022).

L'échéancier des créances est le suivant :

(en millions d'euros)	Non échues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	De 91 à 180 jours	> 180 jours	Total
<b>2023</b>	2 258,2	330,0	104,0	35,9	32,6	7,6	<b>2 768,4</b>
<b>2022</b>	2 221,5	357,2	107,1	41,3	33,9	7,7	<b>2 768,6</b>

### 13.3 Autres actifs courants

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
Rabais fournisseurs à recevoir	(1) 430,2	396,3
TVA déductible et autres taxes sur les ventes	32,9	22,2
Charges constatées d'avance	43,4	40,1
Instrumentés dérivés	1,8	9,6
Autres créances	263,4	275,1
<b>Autres actifs courants</b>	<b>771,7</b>	<b>743,3</b>

(1) Les rabais fournisseurs relatifs aux marchandises et services ont représenté un produit de 1 140,0 millions d'euros en 2023 (1 160,6 millions d'euros en 2022).

## 14. Actifs et passifs destinés à être cédés

Les actifs et les passifs sont classés comme « détenus en vue de la vente » dès lors que leur valeur comptable est recouvrable au travers d'une transaction de vente plutôt qu'au travers de leur utilisation. Cette condition est remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs) est disponible pour une vente immédiate en l'état. Le Groupe doit être engagé à vendre et la vente doit être hautement probable dans l'année qui suit la date de classification.

L'évaluation des actifs (ou d'un groupe d'actifs et passifs destiné à être cédé) est mise à jour immédiatement avant la classification en « détenus en vue de la vente » en fonction des différentes normes IFRS qui leur sont applicables. Puis, lorsqu'ils sont classés en « Actifs destinés à être cédés », les actifs non courants (ou les groupes d'actifs) et les passifs non courants sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

Au 31 décembre 2022, les actifs et passifs relatifs à Rexel Norvège étaient présentes en Actifs détenus en vue de leur cession.

La cession de Rexel Norvège s'est réalisée le 1<sup>er</sup> mars 2023 (voir note 4.2).

## 15. Capital social et prime d'émission

Le capital de Rexel est composé d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 5 euros.

Les rachats des instruments de capitaux propres de la Société, incluant ceux acquis dans le cadre du programme de liquidité, sont comptabilisés en réduction des capitaux propres. Les plus ou moins-values sont constatées directement en capitaux propres et n'affectent pas le compte de résultat.

### 15.1 Évolution du capital social et de la prime d'émission

Les opérations sur le capital et la prime d'émission sont détaillées dans le tableau suivant :

			<i>(en millions d'euros)</i>	
		NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION
<b>Au 1er janvier 2022</b>		<b>305 716 491</b>	<b>1 528,6</b>	<b>1 289,8</b>
Émission d'actions liée aux plans d'attribution gratuite d'actions	(1)	1 176 532	5,9	—
Attribution gratuite d'actions		—	—	(9,9)
Annulation d'actions attribuées gratuitement		—	—	4,8
Annulation d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions	15.2	(3 479 758)	(17,4)	(38,8)
Distribution de dividendes		—	—	(230,1)
<b>Au 31 décembre 2022</b>		<b>303 413 265</b>	<b>1 517,1</b>	<b>1 015,8</b>
Émission d'actions liée aux plans d'attribution gratuite d'actions	(2)	849 976	4,3	—
Attribution gratuite d'actions		—	—	(10,6)
Annulation d'actions attribuées gratuitement		—	—	3,8
Annulation d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions	15.2	(3 543 006)	(17,7)	(57,7)
Distribution de dividendes en numéraire		—	—	(362,3)
<b>Au 31 décembre 2023</b>		<b>300 720 235</b>	<b>1 503,6</b>	<b>589,0</b>

(1) Émission de 1 176 532 actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2019.

(2) Émission de 849 976 actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2020.

### 15.2 Gestion du capital et actions propres

L'Assemblée générale du 20 avril 2023 (quatorzième résolution) a autorisé le Conseil d'administration de la Société, avec faculté de subdélégation, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social de la Société à un prix maximum de 30 euros par action. Ce programme est limité à 250 millions d'euros et a une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale (soit, jusqu'au 19 octobre 2024).

Les objectifs de ce programme sont par ordre de priorité décroissant :

- D'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ;
- D'honorer les obligations liées à des attributions d'options sur actions, des attributions gratuites d'actions ou à d'autres attributions, allocations ou cessions d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ;
- De conserver et de remettre des actions ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et ce dans la limite de 5 % du capital social de la Société ;

- De remettre des actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ;
- D'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- Ainsi que tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Le 16 juin 2022, Rexel a annoncé un programme de rachat d'actions propres d'environ 400 millions d'euros d'ici 2025.

Dans le cadre de ce programme, 6,5 millions d'actions ont été rachetées en 2023 pour un montant total de 134,0 millions d'euros, dont :

- 5,0 millions d'actions, rachetées pour 105,5 millions d'euros, dont 3,5 millions ont été annulées en 2023 ;
- 1,4 million d'actions, rachetées pour 28,4 millions d'euros, pour servir ses plans d'actions attribuées gratuitement.

En 2022, 4 millions d'actions ont été rachetées pour un montant total de 65,5 millions d'euros.

Rxel a également donné mandat à un établissement financier, conformément à la Charte de Déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en vue de favoriser la liquidité des transactions sur les actions Rexel pour un montant de 21,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 (21,5 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les achats nets d'actions propres dans le cadre de ce contrat de liquidité se sont élevés à 2,6 millions d'euros en 2023. Les plus-values réalisées sur la cession des actions propres au cours de l'exercice 2023 se sont établies à 1,3 million d'euros nettes d'impôt et ont été comptabilisées en augmentation des capitaux propres (plus-values nettes de 0,8 million d'euros en 2022).

Au 31 décembre 2023, Rexel détenait 2 812 996 actions propres (555 407 au 31 décembre 2022) valorisées au cours moyen de 20,36 euros (17,87 euros au 31 décembre 2022) et qui sont comptabilisées en réduction des capitaux propres, pour un montant de 57,3 millions d'euros (9,9 millions d'euros au 31 décembre 2022). Parmi celles-ci, 1 150 044 actions sont destinées à être remises aux bénéficiaires de plans d'attribution gratuite d'actions.

## 16. Dividendes

Les dividendes payés en numéraire sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
Dividende par action (en euros)	1,20 €	0,75 €
Dividendes versés en numéraire prélevé sur la prime d'émission (en millions d'euros)	362,2	230,1

## 17. Provisions et autres passifs non courants

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Dès lors que l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant, d'une part, les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent par le marché et, d'autre part, les risques spécifiques à ce passif, le cas échéant.

### Provisions pour restructuration

Une restructuration est un programme planifié et contrôlé par la Direction, qui modifie de façon significative, soit le champ d'activité de l'entité, soit la manière dont cette activité est gérée.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan de restructuration formalisé et détaillé et a, soit commencé à exécuter le plan, soit rendu public le plan. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées. Les dépenses de restructuration sont comptabilisées en « autres charges » et comprennent principalement les charges de personnel (indemnités pour rupture de contrat de travail, préretraite, préavis non effectués), les coûts de fermetures d'établissements et les indemnités de rupture de contrats non résiliables.

### Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges (incluant les litiges prud'homaux), contentieux et réclamations de la part de tiers, ainsi que l'effet probable des garanties données par le Groupe dans le cadre de cession d'actifs non courants ou de filiales.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes, dès que le montant peut être chiffré de manière fiable.

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
Provisions	27,2	23,8
Instruments dérivés (1)	50,3	47,4
Autres passifs non courants (2)	8,4	8,3
<b>Provisions et autres passifs non courants</b>	<b>86,0</b>	<b>79,4</b>

(1) Dont les dérivés de couverture de la juste valeur des obligations pour un montant de 30,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 (46,2 millions d'euros au 31 décembre 2022) - voir note 19.3.

(2) Comprennent les dettes relatives à la participation des salariés en France pour un montant de 8,4 millions d'euros (8,3 millions d'euros en 2022).

La variation des provisions est détaillée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	RESTRUCTURATION	AUTRES LITIGES & GARANTIES	OBLIGATION DE REMISE EN ETAT DES BIENS PRIS EN LOCATION	TOTAL PROVISIONS
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>5,3</b>	<b>18,2</b>	<b>1,6</b>	<b>25,1</b>
Augmentations de provisions	3,9	9,1	0,8	13,8
Reprises de provisions utilisées	(3,6)	(7,1)	—	(10,7)
Reprises de provisions non utilisées	(1,2)	(1,1)	—	(2,3)
Écarts de conversion	(0,1)	(0,1)	—	(0,1)
Autres variations	(0,9)	(1,0)	(0,1)	(2,0)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>3,4</b>	<b>18,1</b>	<b>2,3</b>	<b>23,8</b>
Augmentations de provisions	4,9	3,2	0,2	8,2
Reprises de provisions utilisées	(0,7)	(3,7)	(0,2)	(4,6)
Reprises de provisions non utilisées	(0,5)	(0,6)	—	(1,1)
Écarts de conversion	—	(0,1)	0,1	—
Autres variations	—	0,9	—	0,9
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>7,1</b>	<b>17,7</b>	<b>2,4</b>	<b>27,2</b>

## 18. Avantages du personnel

Conformément aux lois et usages de chaque pays, les salariés du Groupe bénéficient d'avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme (pendant la période d'activité) comprenant les indemnités de fin de carrière, les médailles du travail, les départs en retraite anticipés, les couvertures médicales et d'assurance-vie en faveur des anciens salariés, y compris les retraités.

Les avantages du personnel sont répertoriés en :

- Régimes à cotisations définies, comptabilisées en charges de personnel dans le compte de résultat et n'entraînant aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires, ou en
- Régimes à prestations définies pour lesquels le Groupe a l'obligation de payer des prestations convenues aux membres de son personnel.

### Obligation nette du Groupe

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi ainsi que les autres avantages à long terme, est calculée séparément pour chaque plan, en estimant le montant des avantages futurs auxquels les employés ont droit en retour des services rendus dans la période en cours et dans les périodes passées.

Conformément à l'interprétation de l'IAS 19 "Attribution d'un avantage aux périodes de service" (mai 2021), lorsque les droits d'un salarié sont plafonnés, l'engagement au titre du versement d'une indemnité au salarié est constitué sur les années de service précédant le départ en retraite au titre desquelles le salarié génère un droit à l'avantage et non sur la totalité des années de service.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer leur valeur actuelle.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie (obligations cotées AA par au moins une des trois premières agences de notation : Standard & Poor's, Moody's et Fitch) ayant une échéance identique aux régimes concernés. Les prestations attendues de chaque plan sont actualisées avec la courbe des taux correspondant à leur échéance. S'il n'existe pas d'obligations d'une durée suffisamment longue, le taux d'actualisation est estimé en extrapolant les taux de marché suivant la courbe. Puis, un taux d'actualisation synthétique est calculé, qui, appliqué à l'ensemble des flux de trésorerie, permet de restituer la même charge d'intérêt que si les taux individuels avaient été appliqués.

Le calcul est réalisé périodiquement par un actuaire indépendant, à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées.

Par ailleurs, les engagements de retraite présentent les caractéristiques suivantes :

- Le passif, enregistré au bilan au titre des régimes à prestations définies, représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des plans à prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs dédiés.
- Lorsque la valeur des actifs du plan excède le montant des engagements du Groupe, l'actif reconnu est limité à la valeur actualisée des remboursements futurs des fonds disponibles du régime ou des réductions de cotisations futures.
- Lorsque les droits des employés augmentent (ou sont réduits), la part de l'augmentation (ou de la diminution), liée aux services passés rendus par les employés, est reconnue immédiatement en charge (produit) dans le compte de résultat. Le coût des services au titre de la période, ainsi que les coûts administratifs de gestion des fonds, sont présentés au compte de résultat en frais commerciaux et administratifs. Les charges et produits liés à l'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies nette des actifs du plan sont présentés en charges et produits financiers.

### Réévaluations

Les réévaluations comprenant (i) les pertes et gains actuariels, (ii) le rendement réel des actifs incluant les dépenses administratives liées à la gestion des actifs et (iii) les variations de l'effet du plafonnement des actifs sont constatées :

- Dans le résultat global consolidé pour les avantages postérieurs à l'emploi ;
- Dans les frais administratifs et commerciaux pour les autres avantages à long terme.

## **18.1 Description des régimes à prestations définies**

Les régimes de retraite financés les plus importants concernent le Royaume-Uni, le Canada, la Suisse. Ils sont gérés dans des structures indépendantes du Groupe.

Au Royaume-Uni, les plans de retraite à prestations définies sont gérés par le fonds de pension *Rexel UK Pension Scheme*. Ce plan est fermé aux nouveaux entrants depuis le 5 avril 2002. Les droits accumulés et les pensions font l'objet d'une indexation. Les objectifs statutaires de financement sont validés conjointement par le *Trustee board* et la société. Dans ce cadre, le *Trustee board* procède à l'évaluation du régime au moins tous les trois ans. Sur la base de cette évaluation, un échéancier des cotisations, permettant de restaurer l'équilibre du régime à terme, est décidé avec la société. La dernière évaluation du régime a été réalisée en avril 2023. Le *Trustee board* est également responsable de la stratégie d'investissement du fonds.

En Suisse, Rexel propose un régime de retraite complémentaire pour ses employés. Les actifs sont gérés dans un fonds de pension *Pension Kasse*, réservé à Elektro Material. Le régime fonctionne comme un contrat de retraite à cotisations définies assorti d'un rendement garanti, le qualifiant ainsi de régime à prestations définies. Le *Conseil de Fondation* est responsable de la mise en œuvre d'une stratégie adaptée d'allocation des actifs ayant pour objectif d'en garantir le rendement. Le fonds fait l'objet d'une évaluation tous les ans.

Au Canada, les régimes à prestations définies concernent principalement :

- Le régime « Employés », qui est agréé fiscalement et qui a deux types de dispositions : celles qualifiées de prestations définies et celles qualifiées de cotisations définies. Les prestations définies relèvent d'une formule basée sur le salaire moyen en cours de carrière. Ce plan a été fermé pour les membres du personnel entrant à compter du 1er janvier 2000.
- Le régime de retraite « Cadres » et le régime complémentaire « Dirigeants » (« SERP »), qui assurent aux retraités une pension calculée sur un pourcentage des derniers salaires perçus. Le régime « Cadres » est un plan agréé fiscalement. Le régime « Dirigeants » offre deux prestations : la première assure un complément de prestations au-delà des limites fixées pour le régime « Cadres ». La seconde offre une rente calculée sur le capital constitutif lors du départ à la retraite.

Une évaluation complète des plans canadiens est effectuée tous les trois ans. Les dernières évaluations ont été réalisées en 2023.

## 18.2 Informations relatives aux régimes à prestations définies

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

(en millions d'euros)	VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION				
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GROUPE
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>544,2</b>	<b>260,2</b>	<b>253,3</b>	<b>201,7</b>	<b>1 259,3</b>
Coûts des services rendus de la période	—	2,2	6,9	5,7	14,7
Charges d'intérêts financiers	9,2	7,7	1,3	2,8	21,0
Prestations servies	(16,4)	(14,4)	(8,7)	(16,7)	(56,3)
Cotisations versées par les participants	—	0,4	5,0	0,4	5,8
Variations de périmètre	(0,4)	—	—	(0,3)	(0,7)
Écarts de conversion	(22,1)	2,4	11,8	0,9	(6,9)
Coûts des services passés / liquidations de régime et autres	—	—	—	(2,3)	(2,3)
Réévaluation					
<i>Effet des changements d'hypothèses démographiques</i>	—	—	(0,3)	—	(0,3)
<i>Effet des changements d'hypothèses financières</i>	(195,8)	(58,4)	(38,7)	(46,9)	(339,8)
<i>Effet des ajustements liés à l'expérience</i>	34,7	(1,2)	8,8	2,5	44,8
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>353,4</b>	<b>198,8</b>	<b>239,3</b>	<b>147,9</b>	<b>939,3</b>
Coûts des services rendus de la période	—	1,2	5,8	5,6	12,6
Charges d'intérêts financiers	16,6	9,7	7,2	5,0	38,5
Prestations servies	(16,0)	(13,6)	(12,2)	(8,9)	(50,7)
Cotisations versées par les participants	—	0,3	5,4	0,5	6,3
Écarts de conversion	7,3	(2,8)	16,5	(1,2)	19,8
Coûts des services passés / liquidations de régime et autres	0,5	—	0,5	0,4	1,4
Réévaluation					
<i>Effet des changements d'hypothèses démographiques</i>	—	—	—	1,4	1,4
<i>Effet des changements d'hypothèses financières</i>	10,9	10,0	24,4	9,9	55,2
<i>Effet des ajustements liés à l'expérience</i>	(8,3)	4,5	(1,8)	(3,0)	(8,6)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>364,4</b>	<b>208,1</b>	<b>285,1</b>	<b>159,0</b>	<b>1 016,7</b>

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

(en millions d'euros)	JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES				
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GROUPE
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>481,8</b>	<b>216,6</b>	<b>250,6</b>	<b>101,3</b>	<b>1 050,4</b>
Cotisations versées par l'employeur	12,6	7,4	7,5	8,2	35,8
Cotisations versées par les participants	—	0,4	5,0	0,4	5,8
Rendements des actifs	5,9	6,5	1,7	0,9	14,9
Prestations servies	(16,4)	(14,4)	(8,7)	(17,2)	(56,8)
Écarts de conversion	(18,5)	1,1	11,7	(0,4)	(6,1)
Rendement des fonds investis à l'exclusion des intérêts financiers <sup>(1)</sup>	(177,2)	(35,4)	(31,0)	(24,7)	(268,3)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>287,8</b>	<b>182,2</b>	<b>236,7</b>	<b>68,5</b>	<b>775,3</b>
Cotisations versées par l'employeur	13,8	6,6	8,0	8,0	36,3
Cotisations versées par les participants	—	0,4	5,0	0,4	5,8
Rendements des actifs	11,4	9,0	7,3	2,4	30,1
Prestations servies	(16,0)	(13,6)	(12,2)	(9,3)	(51,1)
Écarts de conversion	5,9	(2,6)	16,3	(0,7)	19,0
Rendement des fonds investis à l'exclusion des intérêts financiers <sup>(1)</sup>	6,1	9,5	20,5	4,8	40,8
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>309,0</b>	<b>191,5</b>	<b>282,0</b>	<b>75,5</b>	<b>858,0</b>

(1) Dont un montant de 35,6 millions d'euros relatif au plafonnement des actifs de couverture du plan suisse ((4,6) millions d'euros en 2022).

L'évolution des passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies se présente comme suit :

(en millions d'euros)	PASSIF (ACTIF) NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES				
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GROUPE
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>62,4</b>	<b>43,5</b>	<b>2,7</b>	<b>100,4</b>	<b>208,9</b>
Coûts des services rendus de la période	—	2,2	6,9	5,7	14,7
Charges d'intérêts financiers	3,3	1,2	(0,4)	1,9	6,1
Coûts des services passés / liquidations de régime et autres	—	—	—	(2,3)	(2,3)
Cotisations versées par l'employeur	(12,6)	(7,4)	(7,5)	(8,2)	(35,8)
Prestations servies	—	—	—	0,6	0,6
Variations de périmètre	—	—	—	(0,3)	(0,3)
Écarts de conversion	(3,5)	1,3	0,1	1,3	(0,8)
Réévaluation	16,1	(24,2)	0,8	(19,7)	(27,0)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>65,6</b>	<b>16,6</b>	<b>2,5</b>	<b>79,4</b>	<b>164,1</b>
Coûts des services rendus de la période	—	1,2	5,8	5,6	12,6
Charges d'intérêts financiers	5,2	0,7	(0,1)	2,6	8,4
Coûts des services passés / liquidations de régime et autres	0,5	—	0,5	0,4	1,4
Cotisations versées par l'employeur	(13,8)	(6,6)	(8,0)	(8,0)	(36,3)
Prestations servies	—	—	—	0,5	0,5
Écarts de conversion	1,3	(0,2)	0,2	(0,5)	0,8
Réévaluation	(3,4)	5,0	2,1	3,6	7,2
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>55,4</b>	<b>16,7</b>	<b>3,0</b>	<b>83,6</b>	<b>158,7</b>

Le rapprochement du passif au bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	RAPPROCHEMENT DU PASSIF AU BILAN AVEC L'OBLIGATION ACTUARIELLE DES PLANS À PRESTATIONS DÉFINIES				
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GROUPE
<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022</b>					
Valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	353,4	198,8	239,3	147,9	939,3
<i>Dont régimes couverts par des actifs</i>	353,0	182,8	236,8	81,4	854,0
<i>Dont régimes non financés</i>	0,4	16,0	2,5	66,5	85,4
Juste valeur des actifs	(287,8)	(182,2)	(236,7)	(68,5)	(775,3)
<b>Situation financière</b>	<b>65,6</b>	<b>16,6</b>	<b>2,5</b>	<b>79,4</b>	<b>164,1</b>
<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023</b>					
Valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	364,4	208,1	285,1	159,0	1 016,7
<i>Dont régimes couverts par des actifs</i>	363,7	191,8	282,1	89,1	926,7
<i>Dont régimes non financés</i>	0,7	16,3	3,0	70,0	90,0
Juste valeur des actifs	(309,0)	(191,5)	(282,0)	(75,5)	(858,0)
<b>Situation financière</b>	<b>55,4</b>	<b>16,7</b>	<b>3,0</b>	<b>83,6</b>	<b>158,7</b>

### 18.3 Réévaluation de la provision comptabilisée

<i>(en millions d'euros)</i>	ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL				
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GRUPE
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers et plafonnement d'actif	177,2	35,4	30,6	25,1	268,3
Effet des changements d'hypothèses démographiques	—	—	(0,1)	—	(0,1)
Effet des changements d'hypothèses financières	(195,8)	(58,3)	(38,5)	(45,6)	(338,2)
Effet des ajustements liés à l'expérience	34,7	(0,9)	8,6	2,8	45,2
<b>Éléments reconnus en résultat global au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>16,1</b>	<b>(23,9)</b>	<b>0,6</b>	<b>(17,7)</b>	<b>(24,8)</b>
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers et plafonnement d'actif	(6,1)	(9,5)	(22,3)	(4,8)	(42,6)
Effet des changements d'hypothèses démographiques	—	—	—	1,5	1,5
Effet des changements d'hypothèses financières	10,9	10,0	26,0	9,5	56,4
Effet des ajustements liés à l'expérience	(8,1)	4,5	(2,1)	(3,1)	(8,7)
<b>Éléments reconnus en résultat global au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023</b>	<b>(3,2)</b>	<b>5,0</b>	<b>1,6</b>	<b>3,2</b>	<b>6,6</b>

### 18.4 Charge comptabilisée

La charge comptabilisée au compte de résultat consolidé s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>		CHARGE COMPTABILISÉE				
		ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GRUPE
Coûts des services rendus de la période	(1)	—	2,2	6,9	5,7	14,7
Coût des services passés	(1)	—	—	—	(2,3)	(2,3)
Charge d'intérêts financiers	(2)	3,3	1,2	(0,4)	1,9	6,1
Autre	(1)	0,0	(1,6)	0,2	(0,7)	(2,1)
<b>Charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022</b>		<b>3,3</b>	<b>1,8</b>	<b>6,7</b>	<b>4,6</b>	<b>16,4</b>
Coûts des services rendus de la période	(1)	—	1,2	5,8	5,6	12,6
Coût des services passés	(1)	0,5	—	0,5	0,4	1,4
Charge d'intérêts financiers	(2)	5,2	0,7	(0,1)	2,6	8,4
Autre	(1)	0,2	—	0,5	0,3	1,0
<b>Charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023</b>		<b>5,9</b>	<b>1,9</b>	<b>6,7</b>	<b>8,9</b>	<b>23,4</b>

(1) Inclus dans les charges de personnel (voir note 7).

(2) Inclus dans les charges financières nettes (voir note 9).

Il n'y a eu ni modification ni règlement significatif des plans au titre des exercices clos le 31 décembre 2023 et 2022.

## 18.5 Nature des fonds investis dans les plans de retraite

(en millions d'euros)	NATURE DES FONDS INVESTIS DANS LES PLANS DE RETRAITE		
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,0	0,3	14,6
Actions (cotées sur un marché actif)	—	30,5	117,6
Instrument de dettes (cotés sur un marché actif)	51,4	32,9	100,3
Biens immobiliers	—	—	76,4
Fonds d'investissements	228,9	—	—
Actifs détenus par des compagnies d'assurances	2,8	118,5	1,5
Autres	0,1	—	6,3
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>287,0</b>	<b>182,3</b>	<b>316,7</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,0	12,0	11,4
Actions (cotées sur un marché actif)	—	16,9	119,5
Instrument de dettes (cotés sur un marché actif)	48,2	43,8	106,9
Biens immobiliers	—	—	85,5
Fonds d'investissements	252,5	—	—
Actifs détenus par des compagnies d'assurances	2,7	118,9	1,2
Autres	—	—	7,8
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>308,2</b>	<b>191,6</b>	<b>332,2</b>

## 18.6 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	ROYAUME-UNI		CANADA		SUISSE	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Maturité moyenne du plan (en années)	13	14	10	11	13	12
Taux d'actualisation (en %)	4,50	4,75	4,60	5,10	1,25	2,25
Taux d'augmentation futur des salaires (en %)	N/A	N/A	3,00	3,00	1,50	1,00

## 18.7 Analyse des risques liés aux plans de retraite

Afin d'identifier et de traiter les risques inhérents à la gestion des plans de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, un comité, composé de représentants de la direction financière et de la direction des ressources humaines, se réunit tous les trimestres. Ce comité, assisté d'experts, revoit plus particulièrement le financement des plans et la performance des actifs de couverture. Il est informé de tout événement significatif relatif aux avantages accordés aux salariés, à leur incidence financière et aux modifications de la réglementation. Il rend compte au Comité d'Audit une fois par an.

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont soumis à des règles de financement qui dépendent essentiellement des taux d'intérêt, de la performance des actifs de couverture et des modifications des réglementations locales. Toute évolution défavorable de ces paramètres nécessiterait le versement de contributions complémentaires par le Groupe aux fonds de pension dans le cadre d'un échéancier.

- Volatilité des taux d'actualisation et d'inflation

La valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations à la date d'évaluation, qui peuvent varier d'une période à l'autre. Par ailleurs, les prestations accumulées et les rentes de retraite sont généralement soumises à des augmentations de salaires et à des indexations conditionnelles ou inconditionnelles qui varient selon le niveau d'inflation. Tout changement de ces paramètres peut modifier la valeur actuelle de l'obligation et le coût des services, déclenchant ainsi le versement de contributions supplémentaires, afin de respecter les exigences locales de financement minimum.

- Volatilité de la valeur des actifs de couverture

Les actifs de couverture sont constitués d'actions, d'obligations et d'autres actifs dont la valeur est soumise aux fluctuations du marché. Un retournement des marchés financiers augmenterait le passif net au titre des régimes à prestations définies. Les ratios de couverture des plans diminueraient en conséquence, nécessitant des versements complémentaires de cotisations par le Groupe dans le cadre d'un échéancier.

### Analyse de la sensibilité

	SENSIBILITÉ CONSÉCUTIVE À LA BAISSÉ DE 50 POINTS DE BASE DU TAUX D'ACTUALISATION				
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GRUPE
Coûts des services rendus (en millions d'euros)	—	0,1	0,2	0,2	0,6
Valeur actualisée de l'obligation (en %)	6 %	5 %	5 %	5 %	6 %

(en millions d'euros)	SENSIBILITÉ CONSÉCUTIVE À LA BAISSÉ DE 10% DES MARCHÉS FINANCIERS				
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GRUPE
Fonds investis dans les plans de retraite	—	(1,7)	(11,9)	(0,4)	(14,0)

### Analyse du risque

Afin d'atténuer les risques identifiés ci-dessus, le Groupe a mis en œuvre ou est en train de mettre en place les actions suivantes qui incluent des changements dans la conception des régimes à prestations définies, ainsi que des mesures financières, parmi lesquelles :

- Clôture de plans, lorsqu'elle est appropriée, et migration vers des plans à cotisations définies, avec gel des prestations ;
- Rationalisation des prestations incluant le niveau de pensions versées, les facteurs de taux de conversion et les plafonds d'indexation ;
- Versement sélectif de cotisations en complément des cotisations récurrentes, afin d'augmenter la couverture du fonds ;
- Couverture financière des taux d'intérêt et d'inflation ;
- Adoption de stratégies d'investissement qui permettent une meilleure cohérence de la nature des dettes avec un alignement progressif de l'allocation des actifs et de la maturité des plans de retraite ;
- Réunions régulières avec les représentants des fonds de pensions ;
- Revue périodique de la performance des investissements par des experts indépendants pour piloter leur volatilité.

## 18.8 Flux de trésorerie prévisionnels

(en millions d'euros)	FLUX DE TRÉSORERIE PRÉVISIONNELS				
	ROYAUME-UNI	CANADA	SUISSE	AUTRES	GRUPE
Prestations attendues pour 2024	20,0	13,9	11,8	9,5	55,3
Prestations attendues pour 2025	19,2	14,2	9,4	8,7	51,6
Prestations attendues pour 2026	19,3	14,5	9,7	13,2	56,6
Prestations attendues pour 2027	20,2	14,6	10,3	10,2	55,4
Prestations attendues pour 2028 et au-delà	130,4	87,4	69,1	77,1	364,0
Cotisations versées par l'employeur prévues pour 2024	12,2	6,8	8,1	7,9	35,0

## 19. Endettement financier et gestion des risques financiers

### 19.1 Endettement financier net

La définition de l'endettement financier net du Groupe est la suivante :

- Endettement financier brut (emprunts et dettes financières, découverts et instruments dérivés financiers),
- Moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie (fonds de caisse et les dépôts à vue, ainsi que les placements à court terme très liquides dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif).

Lors de sa comptabilisation initiale, la dette financière brute est évaluée à la juste valeur par le compte de résultat. Les emprunts et les dettes financières portant intérêts sont par la suite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les coûts de transaction sont inclus dans le calcul du coût amorti selon la méthode du TIE et sont amortis en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Les coûts de transaction et les primes d'émission des emprunts et dettes financières incluent (i) les honoraires et les commissions payés aux agents et aux conseils, (ii) les prélèvements des autorités de marché et les commissions de bourse et (iii) les droits d'enregistrement. Ces coûts n'incluent ni les primes d'émission, ni l'allocation de frais administratifs internes ou de frais de siège.

Les pertes et profits liés à la décomptabilisation des passifs financiers sont comptabilisés en résultat financier.

Les équivalents de trésorerie sont réévalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La classification des instruments financiers est expliquée en note 19.3.

Au 31 décembre 2023, l'endettement financier net consolidé de Rexel s'élève à 1 961,5 millions d'euros et s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	AU 31 DÉCEMBRE 2023			AU 31 DÉCEMBRE 2022		
	COURANT	NON COURANT	TOTAL	COURANT	NON COURANT	TOTAL
Obligations	—	1 370,1	1 370,1	—	953,2	953,2
Titrisation	—	1 183,5	1 183,5	360,0	823,5	1 183,5
Emprunts auprès des établissements de crédit	52,4	50,2	102,6	62,3	0,2	62,5
Billets de trésorerie	34,9	—	34,9	45,0	—	45,0
Obligations moyen terme	49,9	—	49,9	—	—	—
Concours bancaires et autres emprunts	93,5	—	93,5	75,1	—	75,1
Intérêts courus (1)	9,6	—	9,6	2,4	—	2,4
Moins coûts de transaction	(2,0)	(10,8)	(12,8)	(2,3)	(8,4)	(10,7)
<b>Total dettes financières et intérêts courus</b>	<b>238,3</b>	<b>2 592,9</b>	<b>2 831,3</b>	<b>542,4</b>	<b>1 768,6</b>	<b>2 311,0</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(912,7)			(895,4)
Intérêts courus à recevoir			(4,1)			(3,5)
Dérivés de couverture adossés à la dette financière (2)			29,6			46,3
Option d'achat des intérêts minoritaires de Mavisun			17,4			—
<b>Endettement financier net</b>			<b>1 961,5</b>			<b>1 458,4</b>

(1) Dont intérêts courus sur les obligations pour un montant de 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 (0,9 million d'euros au 31 décembre 2022). Le premier versement d'intérêts au titre de l'emprunt obligataire souscrit en 2023 s'effectuera en mars 2024.

(2) Les dérivés de couverture adossés à la dette incluent les instruments de taux désignés comme couverture de juste valeur et des dérivés de couverture de change.

### 19.1.1 Obligations

Les principaux éléments des obligations se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	NOMINAL	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT	VALEUR COMPTABLE	
				AU 31 DÉCEMBRE 2023	2022
Obligations liées au développement durable émises en novembre 2021	600,0	décembre 2028	2,125 %	600,0	599,3
Obligations liées au développement durable émises en mai 2021	400,0	juin 2028	2,125 %	370,1	353,9
Obligations liées au développement durable émises en septembre 2023	400,0	septembre 2030	5,250 %	400,0	—
<b>TOTAL</b>				<b>1 370,1</b>	<b>953,2</b>

#### **Obligations liées à des objectifs de développement durable de 400 millions d'euros remboursables en 2030**

Le 13 septembre 2023, Rexel a émis un emprunt obligataire lié au développement durable de 400 millions d'euros d'euros souscrit en totalité à leur valeur nominale et portant intérêt au taux de 5,25% par an.

Les obligations sont de même rang que le contrat de crédit syndiqué et les autres obligations non assorties de sûretés. Les intérêts sont payables semestriellement, au 15 mars et au 15 septembre, à compter du 15 mars 2024. Les obligations sont remboursables le 15 septembre 2030 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

L'emprunt est remboursable en totalité ou partiellement à tout moment jusqu'au 15 décembre 2026 à un prix égal au montant total du nominal augmenté d'une prime de remboursement anticipé et des intérêts courus non échus.

A partir du 15 décembre 2026, les obligations seront remboursables en totalité ou partiellement pour un prix de remboursement dépendant de l'atteinte des objectifs et détaillé dans le tableau ci-dessous :

PÉRIODE DE REMBOURSEMENT COMMENÇANT LE :	PRIX DE REMBOURSEMENT (EN % DU MONTANT PRINCIPAL)	
	Objectifs de performance de développement durable atteints	Objectifs de performance de développement durable non atteints
15 septembre 2026	102,625 %	102,750 %
15 septembre 2027	101,313 %	101,375 %
15 septembre 2028 et au-delà	100,000 %	100,000 %

Les obligations sont conditionnées à la réalisation des objectifs de performance de développement durable suivants :

- Une diminution de 45% par rapport à l'année 2016 des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation des produits vendus (scope 3), par euro de chiffre d'affaires d'ici le 31 décembre 2025 et,
- Une diminution de 38% par rapport à l'année 2016 des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie (scopes 1 et 2) dans ses activités d'ici le 31 décembre 2025.

Les intérêts sur les obligations augmenteront de 25 points de base par an jusqu'à 5,50% à partir du 15 septembre 2026, en cas de non atteinte par Rexel de l'un des objectifs fixés ci-dessus.

Au 31 décembre 2023, le Groupe considère qu'il atteindra ces objectifs de performance.

#### **Obligations liées à des objectifs de développement durable de 600 millions d'euros remboursables en 2028**

Le 10 novembre 2021, Rexel a émis un emprunt obligataire lié au développement durable de 600 millions d'euros souscrit en totalité à leur valeur nominale et portant intérêt au taux de 2,125% par an.

Les obligations sont de même rang que le contrat de crédit syndiqué et les autres obligations non assorties de sûretés. Les intérêts sont payables semestriellement, au 15 juin et au 15 décembre, depuis le 15 juin 2022. Les obligations sont remboursables le 15 décembre 2028 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

L'emprunt est remboursable en totalité ou partiellement à tout moment jusqu'au 15 décembre 2024 à un prix égal au montant total du nominal augmenté d'une prime de remboursement anticipé et des intérêts courus non échus.

A partir du 15 décembre 2024, les obligations seront remboursables en totalité ou partiellement pour un prix de remboursement dépendant de l'atteinte des objectifs et détaillé dans le tableau ci-dessous :

PÉRIODE DE REMBOURSEMENT COMMENÇANT LE :	PRIX DE REMBOURSEMENT (EN % DU MONTANT PRINCIPAL)	
	Objectifs de performance de développement durable atteints	Objectifs de performance de développement durable non atteints
15 décembre 2024	101,063 %	101,188 %
15 décembre 2025	100,531 %	100,594 %
15 décembre 2026 et au-delà	100,000 %	100,000 %

### **Obligations liées à des objectifs de développement durable de 400 millions d'euros remboursables en 2028**

Le 5 mai 2021, Rexel a émis un emprunt obligataire lié au développement durable de 300 millions d'euros souscrit en totalité à leur valeur nominale et portant intérêt au taux de 2,125% par an. Le 18 mai 2021, une tranche complémentaire d'un montant nominal de 100 millions d'euros a été émise au prix de 100,875% du nominal (soit un prix d'émission de 100,9 millions d'euros). Cette tranche complémentaire est totalement fongible avec l'emprunt obligataire émis initialement et possède des caractéristiques et des conditions identiques.

Les obligations sont de même rang que le contrat de crédit syndiqué et les autres obligations non assorties de sûretés. Les intérêts sont payables semestriellement, au 15 juin et au 15 décembre, depuis le 15 décembre 2021. Les obligations sont remboursables le 15 juin 2028 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

L'emprunt est remboursable en totalité ou partiellement à tout moment jusqu'au 15 juin 2024 à un prix égal au montant total du nominal augmenté d'une prime de remboursement anticipé et des intérêts courus non échus.

A partir du 15 juin 2024, les obligations seront remboursables en partie ou en totalité à un prix de remboursement dépendant de l'atteinte des objectifs et détaillé dans le tableau ci-dessous :

PÉRIODE DE REMBOURSEMENT COMMENÇANT LE :	PRIX DE REMBOURSEMENT (EN % DU MONTANT PRINCIPAL)	
	Objectifs de performance de développement durable atteints	Objectifs de performance de développement durable non atteints
15 juin 2024	101,063 %	101,188 %
15 juin 2025	100,531 %	100,594 %
15 juin 2026 et au-delà	100,000 %	100,000 %

Les obligations émises en 2021 étaient conditionnées à la réalisation des objectifs de performance de développement durable suivants :

- Une diminution de 23% par rapport à l'année 2016 des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation des produits vendus (scope 3), par euro de chiffre d'affaires d'ici le 31 décembre 2023 et,
- Une diminution de 23,7% par rapport à l'année 2016 des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie (scopes 1 et 2) dans ses activités d'ici le 31 décembre 2023.

Les intérêts sur les obligations auraient augmenté de 25 points de base par an jusqu'à 2,375% à partir du 15 juin 2024, en cas de non atteinte par Rexel de l'un des objectifs fixés ci-dessus. Au 31 décembre 2023, le Groupe a atteint ces objectifs de performance.

### 19.1.2 Programmes de titrisation des créances commerciales

Les informations en lien avec les programmes de titrisation, incluant le programme hors bilan, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

PRINCIPAUX PROGRAMMES	AU 31 DECEMBRE						SOLDE D'AU 31 DECEMBRE		ÉCHÉANCE
	Encours maximum autorisé		Montant des créances cédées		Montant des créances cédées		2023	2022	
	<i>(en millions de devises)</i>						<i>(en millions d'euros)</i>		
France	360,0	EUR	536,0	EUR	360,0	EUR	360,0	360,0	16/12/2026
Europe (hors France)	219,0	EUR	371,2	EUR	217,3	EUR	217,3	216,2	19/07/2025
Etats-Unis - Dette enregistrée au bilan	500,0	USD	771,8	USD	500,0	USD	452,5	468,8	03/08/2025
Etats-Unis - Financement hors bilan	225,0	USD	225,0	USD	225,0	USD	203,6	210,9	03/08/2025
Canada	225,0	CAD	344,4	CAD	225,0	CAD	153,7	138,5	19/01/2026
<b>TOTAL</b>							<b>1 387,1</b>	<b>1 394,4</b>	
dont :									
							- Dette enregistrée au bilan :	1 183,5	1 183,5
							- Financement hors bilan :	203,6	210,9

Au 31 décembre 2023, l'encours maximum autorisé par ces programmes de titrisation s'élevait à 1 387,1 millions d'euros et était utilisé en totalité.

Ces programmes de cession de créances portent intérêt à taux variables majorés d'une marge spécifique à chaque programme.

Par ailleurs, le 19 décembre 2023, Rexel a mis en place un programme de titrisation de 110 millions de dollars australiens en Australie débutant en janvier 2024.

#### Programmes inclus dans le bilan

Rexel gère plusieurs programmes de cession de créances commerciales lui permettant de céder des créances commerciales à des entités "ad hoc" et de recevoir en échange la valeur des créances diminuée d'un montant pour garantir le recouvrement, ce dernier montant étant seulement remboursé, en tout ou partie, après le paiement intégral des créances.

Les entités « ad hoc » obtiennent le financement nécessaire à l'achat de celles-ci, notamment par l'émission d'instruments de dette à court terme, comme des billets de trésorerie français ou du *commercial paper* américain ou canadien, notés par des agences de notation. Certains programmes prévoient que les filiales concernées bénéficient de la possibilité de céder leurs créances contre la souscription de titres subordonnés du véhicule de titrisation.

Les filiales concernées restent en charge du recouvrement des créances après leur cession et continuent d'assumer une part significative du retard de paiement et du risque de crédit. Par conséquent, les créances cédées ne remplissant pas les conditions requises pour leur décomptabilisation conformément à IFRS 9, les créances cédées restent inscrites à l'actif du bilan dans le poste « Créances clients », alors que les financements reçus sont traités comme des dettes financières.

#### Programmes hors-bilan

Le Groupe a également conclu un contrat avec Ester Finance Titrisation (l'acquéreur), filiale française de CALYON, portant sur la cession des droits aux flux de trésorerie relatifs à des créances commerciales des filiales américaines du Groupe, dans le cadre d'un *Receivables Participation Agreement* (« RPA »). En août 2022, un avenant au contrat permet au Groupe de céder ses créances éligibles et de recevoir un paiement en numéraire pour un montant maximum de 225 millions de dollars américains.

Le prix de cession de ces créances est égal à la valeur nominale des créances diminuée d'une décote correspondant à la rémunération du risque de crédit et du coût de financement des fonds mis à disposition. Au titre du RPA, le Groupe conserve la responsabilité de la collecte des créances pour le compte de l'acquéreur en contrepartie d'une rémunération (« service fee »). Dans le cadre de cette transaction, le Groupe a signé un contrat « *Collateral and Intercreditor Agreement* », afin de garantir ses obligations au titre du RPA. Les obligations du Groupe au titre du RPA garantissent la remise des fonds recouverts par le Groupe pour le compte de l'acquéreur, ainsi que le paiement de frais et indemnités dus par le Groupe. Cependant, ces garanties ne comportent aucune obligation d'indemnisation au titre des créances non recouvrées.

Il résulte de ce contrat que les risques de crédit, de taux et de retard de paiement attachés aux créances visées dans le programme Ester sont transférés à l'acquéreur à travers la décote appliquée aux créances,

qui correspond à la rémunération du risque de crédit et du coût de financement. Dans l'analyse des risques et avantages, le risque de dilution n'est pas considéré comme un risque attaché aux créances, mais est assimilé à un risque de mauvaise utilisation du programme de titrisation, dès lors que les créances douteuses ne sont pas éligibles à ce programme ou sont analysées comme un risque attaché au recouvrement de la créance et sont couverts par une caution bancaire.

En conséquence, les créances cédées au titre du programme Ester sont décomptabilisées à la date de cession et la différence entre le prix de vente et la valeur comptable de ces créances est enregistrée dans le compte de résultat en charges financières.

Au 31 décembre 2023, les créances décomptabilisées s'élèvent à 203,6 millions d'euros (210,9 millions d'euros au 31 décembre 2022). La perte relative à ce programme reflétant la décote accordée à l'acquéreur des créances commerciales est enregistrée en charges financières pour un montant de 18,7 millions d'euros (12,0 millions d'euros en 2022). La valeur nette comptable et la juste valeur des fonds collectés dans le cadre de ce contrat au titre des créances décomptabilisées et non encore transférées à l'acquéreur s'élèvent à 43,6 millions d'euros (31,2 millions d'euros au 31 décembre 2022) et sont comptabilisées en dettes financières.

Le Groupe n'a conservé aucun intérêt résiduel dans les créances cédées au titre de ce programme.

### Ratios

Ces programmes imposent le respect de certaines obligations contractuelles relatives à la qualité du portefeuille de créances commerciales, notamment en ce qui concerne le ratio de dilution (créances ayant fait l'objet d'un avoir par rapport au montant total des créances commerciales éligibles), des ratios de défauts et d'arriérés (ratios relatifs respectivement au rapport entre les créances commerciales arriérées ou douteuses et les créances commerciales éligibles).

Au 31 décembre 2023, toutes les obligations contractuelles au titre des programmes de cession de créances commerciales sont satisfaites. Ces programmes sont permanents et ne subissent aucun effet de saisonnalité autre que celui relatif à l'activité courante.

#### **19.1.3 Contrats d'affacturage**

En complément de ses programmes de titrisation de créances commerciales, Rexel a recours à des contrats d'affacturage en France et en Belgique, au terme desquels Rexel cède des créances commerciales au factor en contrepartie de trésorerie pour un financement maximum de 40 millions d'euros.

Au titre de ces contrats, le Groupe transfère le risque de crédit, le risque de retard de paiement au factor mais reste responsable du recouvrement de la créance pour le compte du factor.

Par ailleurs, en décembre 2023, Rexel a mis fin au contrat d'affacturage en France et a racheté les créances décomptabilisées pour un montant de 29,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, Rexel a décomptabilisé du bilan les créances commerciales cédées au factor pour un montant de 31,4 millions d'euros (84,1 millions d'euros au 31 décembre 2022). Le montant de trésorerie encaissée pour le compte du factor relative aux créances transférées a été comptabilisée en dettes financières pour un montant de 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 (18,5 millions d'euros au 31 décembre 2022).

#### **19.1.4 Billets de trésorerie**

Rexel gère un programme de billets de trésorerie de 300 millions d'euros, dont l'échéance varie d'un à six mois en fonction du type de billet de trésorerie émis, dans le but de diversifier le portefeuille d'investisseurs et d'optimiser les coûts de financement.

Au 31 décembre 2023, le montant des billets de trésorerie émis s'élève à 34,9 millions d'euros (45,0 millions d'euros au 31 décembre 2022).

#### **19.1.5 Obligations à moyen terme**

Depuis 2023, Rexel a lancé un programme d'émission d'obligations à moyen terme d'un montant de 100 millions d'euros, avec des échéances fixes d'au moins douze mois, afin de diversifier sa base d'investisseurs et minimiser le coût de financement.

Au 31 décembre 2023, Rexel a émis un montant d'obligations à moyen terme de 49,9 millions d'euros.

### 19.1.6 Billets à ordre

Afin de couvrir son risque de crédit en Chine, le Groupe escompte sans recours auprès de divers établissements financiers des billets à ordre non échus émis par des banques (*Bank Acceptance Drafts*). Les billets à ordre sont reçus des clients en règlement de créances commerciales. Rexel transfère les risques et avantages lors de l'escompte des billets à ordre.

Au 31 décembre 2023, les billets à ordre escomptés non échus ont été décomptabilisés du bilan pour un montant de 45,1 millions d'euros (68,2 millions d'euros au 31 décembre 2022).

### 19.1.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
Disponibilités	911,7	894,5
Fonds de caisse	1,0	0,8
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>912,7</b>	<b>895,4</b>

## 19.2 Variation de l'endettement net

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la variation de l'endettement financier net se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 458,4</b>	<b>1 551,2</b>
Émission d'emprunts obligataires nette des coûts de transactions	395,4	—
Coûts de transaction et de refinancement	—	(1,6)
Variation nette des facilités de crédit, des billets de trésorerie et autres dettes financières	103,8	(52,4)
<b>Variation nette des lignes de crédit</b>	<b>499,2</b>	<b>(54,0)</b>
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation	14,6	275,9
<b>Variation nette des dettes financières</b>	<b>513,8</b>	<b>221,9</b>
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(32,0)	(371,4)
Effet de la variation des taux de change sur l'endettement net	(5,4)	51,5
Effet des acquisitions sur l'endettement brut	7,6	—
Amortissement des coûts de transaction	2,8	3,7
Promesse d'achat d'intérêts minoritaires	17,4	—
Reclassement en actifs destinés à être cédés	(1,6)	1,6
Autres variations	0,4	0,1
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1 961,5</b>	<b>1 458,4</b>

## 19.3 Risques de marché et instruments financiers

Les risques financiers auxquels Rexel est exposé sont principalement le risque de taux et le risque de change. Afin de couvrir les risques de marché, Rexel utilise des instruments financiers dérivés, tels que les contrats à terme ou des *swaps* de taux d'intérêt.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur. La plupart des instruments dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe sont qualifiés d'instruments de couverture.

Lors de la mise en place d'une relation de couverture, le Groupe désigne clairement la couverture et décrit dans une documentation structurée la relation de couverture qu'il espère atteindre en décrivant l'objectif de l'entité en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture.

Les variations de la juste valeur d'une période à l'autre sont constatées différemment selon que l'instrument est désigné pour les besoins de la comptabilité comme étant relatif à (i) une couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement hors bilan, (ii) une couverture de flux de trésorerie ou (iii) une couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

### (i) Couverture de juste valeur

- Couvre la variation de la juste valeur d'une dette figurant au bilan, évaluée au coût amorti, telle qu'une dette financière à taux fixe, comme par exemple, des obligations.
- Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées dans le compte de résultat comme le sont les ajustements de la valeur nette comptable de l'élément couvert correspondant. Ces deux réévaluations se compensent sur la même ligne du compte de résultat à l'exception de la part inefficace de la couverture.
- Pour les couvertures de juste valeur adossée à des éléments comptabilisés au coût amorti, tout ajustement de la valeur comptable est amorti par le compte de résultat sur la durée de vie restante de l'instrument de couverture en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est décomptabilisé, la juste valeur non amortie est constatée immédiatement en résultat.

### (ii) Couverture de flux de trésorerie

- Couvre les variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction future hautement probable.
- La part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée dans la réserve de couverture des flux de trésorerie incluse dans les autres éléments du résultat global. La part inefficace est constatée immédiatement en résultat.
- Si la transaction future conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif non financier, les profits et pertes associés sont recyclés de la réserve de couverture des flux de trésorerie vers le coût initial ou la valeur comptable de l'actif ou du passif non financier.
- Pour les couvertures de flux de trésorerie autres que celles décrites dans le paragraphe précédent, les profits et pertes associés cumulés sont recyclés de la réserve de couverture des flux de trésorerie vers le résultat dans la même rubrique que l'élément couvert - i.e. en "Résultat opérationnel" pour les flux de trésorerie relatifs à l'activité opérationnelle et en "Produits et charges financières" dans les autres cas - lorsque le flux de trésorerie couvert se produit.
- Lorsque la transaction couverte n'est plus hautement probable, le profit (la perte) cumulé(e) latent(e), qui avait été comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global, est reclassé(e) immédiatement en résultat.

### (iii) Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

- Couvrir le risque de change relatif aux capitaux propres d'une entité consolidée.
- Les variations de juste valeur de la part efficace de l'instrument financier sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global en "Profit/ (perte) sur couvertures d'investissements nets à l'étranger". La part inefficace est comptabilisée immédiatement en "Produits et charges financières". Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

Les instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés de couverture sont comptabilisés comme des instruments de transaction et leur variation de juste valeur est constatée en résultat.

### 19.3.1 Risque de taux

Rexel est exposé au risque de taux lié à son endettement et à sa gestion de trésorerie. Les éléments couverts comprennent les emprunts, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les transactions hautement probables prévues dans le budget. Le risque de taux est lié à la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en fonction des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'exposition du Groupe au risque de variation des taux du marché concerne essentiellement la dette du Groupe portant intérêt, se composant des obligations, de la titrisation, des contrats d'affacturage, des billets de trésorerie et des lignes de crédit. La composante du risque est limitée au taux d'intérêt sans risque, excluant la marge et toute autre composante financière.

Afin de couvrir son exposition à l'évolution des taux d'intérêt, le Groupe a opté pour une stratégie de couverture visant à maintenir, à taux fixe ou plafonné, avec une flexibilité de plus ou moins 20%, 80% de son endettement net à un an, 50% de son endettement net à deux ans et 25% de son endettement net à trois ans, le solde étant à taux variable avec une flexibilité de +/- 20%. Pour atteindre cet objectif, le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt, au terme desquels il s'engage à échanger, selon une périodicité régulière, la différence entre taux fixe et taux variable utilisé pour calculer les intérêts sur le montant notionnel du principal.

La ventilation de la dette financière entre taux fixe et taux variable, avant et après couverture, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	AU 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
Emprunts obligataires et autres dettes émises à taux fixe nets des coûts de transaction et avant couverture	1 388,1	990,3
Swaps receveurs du taux fixe et payeurs du taux variable sur les obligations	(300,0)	(350,0)
Swaps receveurs du taux variable et payeurs du fixe sur la titrisation	591,4	784,5
<b>Sous total de la dette à taux fixe ou plafonné après couverture</b>	<b>1 679,5</b>	<b>1 424,8</b>
% de la dette à taux fixe ou plafonné après couverture / Dette nette avant la trésorerie et équivalents de trésorerie	58 %	61 %
Titrisation à taux variable avant couverture	1 183,5	1 183,5
Swaps receveurs du taux variable et payeurs du fixe sur la titrisation	(591,4)	(784,5)
Autre dette à taux variable (non couverte)	302,7	179,9
Swaps receveurs du taux fixe et payeurs du taux variable	300,0	350,0
<b>Sous total dette nette à taux variable après couverture</b>	<b>1 194,8</b>	<b>928,9</b>
% de la dette à taux variable après couverture / Dette nette avant la trésorerie et équivalents de trésorerie	42 %	39 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(912,7)	(895,4)
<b>Endettement financier net</b>	<b>1 961,5</b>	<b>1 458,4</b>

### **Instrument**s dérivés de couverture de juste valeur

Au 31 décembre 2023, le portefeuille des swaps de taux d'intérêt associé à ces dérivés qualifiés de couverture de juste valeur relatifs aux obligations décrites dans la note 19.1.1 est le suivant :

#### **Swaps payeurs de taux variable**

	TOTAL NOMINAL (en millions de devises)	TOTAL NOMINAL (en millions d'euros)	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX MOYEN D'INTÉRÊT FIXE REÇU	TAUX VARIABLE PAYÉ	JUSTE VALEUR <sup>(1)</sup> (en millions d'euros)
Euro	300,0	300,0	juin 2028	(0,02 %)	Euribor 3M	(30,0)
<b>Total</b>		<b>300,0</b>				<b>(30,0)</b>

(1) Les instruments dérivés sont présentés à leur juste valeur y compris les intérêts courus à payer pour un montant de 0,6 million d'euros.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille se présentait comme suit :

#### **Swaps payeurs de taux variable**

	TOTAL NOMINAL (en millions de devises)	TOTAL NOMINAL (en millions d'euros)	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX MOYEN D'INTÉRÊT FIXE REÇU	TAUX VARIABLE PAYÉ	JUSTE VALEUR <sup>(1)</sup> (en millions d'euros)
Euro	50,0	50,0	juin 2023	0,31 %	Euribor 3M	(0,5)
	300,0	300,0	juin 2028	(0,02 %)	Euribor 3M	(45,7)
<b>Total</b>		<b>350,0</b>				<b>(46,2)</b>

(1) Les instruments dérivés sont présentés à leur juste valeur y compris les intérêts courus à recevoir pour un montant de 0,3 million d'euros.

La juste valeur des swaps de taux qualifiés de couverture de juste valeur et de celle des obligations se présente comme suit :

	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
(en millions d'euros)	2023	2022
Juste valeur des swaps de taux	(30,0)	(46,2)
Juste valeur des obligations	30,5	47,1

### **Instrument**s dérivés de couverture de flux de trésorerie

Dans le cadre de la politique définie ci-dessus, le Groupe a souscrit différents *swaps* payeurs de taux fixe.

Les *swaps* qualifiés de couvertures de flux de trésorerie arrivent à échéance en mai 2026. Le Groupe a l'intention de renouveler une part significative de ces *swaps* de façon à se couvrir contre la variabilité des intérêts futurs associés à son endettement à taux variable concernant principalement les programmes de titrisation, conformément à la stratégie décrite ci-dessus. Les couvertures sont allouées par devise en fonction des anticipations du Groupe sur l'évolution des taux d'intérêts liés à ces devises.

Les instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie sont présentés dans les tableaux suivants :

Au 31 décembre 2023 :

**Swaps payeurs de taux fixe**

	TOTAL NOMINAL (en millions de devises)	TOTAL NOMINAL (en millions d'euros)	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX VARIABLE REÇU	TAUX MOYEN D'INTÉRÊT FIXE PAYÉ (REÇU)	JUSTE VALEUR <sup>(1)</sup> (en millions d'euros)
Dollar américain	100,0	90,5	janvier 2025	SOFR capi	1,01 %	4,6
	100,0	90,5	juillet 2025	SOFR capi	2,57 %	3,0
	100,0	90,5	décembre 2025	SOFR capi	3,80 %	0,6
	100,0	90,5	avril 2026	SOFR capi	4,17 %	3,0
	50,0	45,2	mai 2026	SOFR capi	3,61 %	0,4
Dollar canadien	50,0	34,1	décembre 2024	CDOR 3M	1,77 %	1,1
Franc suisse	50,0	54,0	novembre 2024	Saron	(0,28 %)	1,0
	25,0	27,0	décembre 2024	Saron	1,37 %	—
	150,0	162,0	décembre 2025	Saron	1,79 %	(2,1)
Euro	150,0	150,0	mars 2025	Euribor 3M	(0,53 %)	(0,4)
<b>Total</b>		<b>834,4</b>				<b>11,1</b>

(1) Les instruments dérivés sont présentés à leur juste valeur y compris les intérêts courus à recevoir pour un montant de 3,4 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022 :

**Swaps payeurs de taux fixe**

	TOTAL NOMINAL (en millions de devises)	TOTAL NOMINAL (en millions d'euros)	DATE D'ÉCHÉANCE	TAUX VARIABLE REÇU	TAUX MOYEN D'INTÉRÊT FIXE PAYÉ (REÇU)	JUSTE VALEUR <sup>(1)</sup> (en millions d'euros)
Dollar américain	125,0	117,2	avril 2023	Libor USD 3M	1,47 %	1,6
	200,0	187,5	décembre 2023	Libor USD 3M	0,74 %	7,9
	100,0	93,8	janvier 2025	Libor USD 3M	1,01 %	7,2
	100,0	93,8	juillet 2025	SOFR capi	2,57 %	3,9
	100,0	93,8	décembre 2025	SOFR capi	3,80 %	0,6
Dollar canadien	20,0	13,9	janvier 2023	CDOR 3M	1,11 %	0,1
	50,0	34,6	décembre 2024	CDOR 3M	1,77 %	1,8
Dollar australien	75,0	47,8	juin 2023	BBSW AUD 3M	0,65 %	0,6
Franc suisse	50,0	50,8	novembre 2024	Saron	(0,28 %)	1,8
	25,0	25,4	décembre 2024	Saron	1,37 %	0,1
	150,0	152,3	décembre 2025	Saron	1,79 %	(0,6)
Euro	150,0	150,0	mars 2023	Euribor 3M	(0,53 %)	1,0
<b>Total</b>		<b>1 060,7</b>				<b>26,0</b>

(1) Les instruments dérivés sont présentés à leur juste valeur y compris les intérêts courus à recevoir pour un montant de 2,5 millions d'euros.

Les variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont comptabilisées en diminution de la réserve de couverture de flux de trésorerie pour un montant de 17,9 millions d'euros avant impôt (en augmentation de 24,3 millions d'euros au 31 décembre 2022). L'inefficacité reconnue en résultat en 2023 n'est pas significative.

**Sensibilité à la variation des taux d'intérêt**

Au 31 décembre 2023, une augmentation des taux d'intérêt de 1% sur la dette à taux variable après prise en compte des opérations de couverture effective aurait pour conséquence une hausse de la charge annuelle d'intérêt d'un montant de 3,2 millions d'euros et un gain de 12,0 millions d'euros relatif à la variation de la juste valeur des instruments de couverture, dont 0,5 million d'euros d'augmentation en résultat financier et 11,4 millions d'euros d'augmentation des autres éléments du résultat global.

### 19.3.2 Risque de change

La politique de financement du Groupe consiste à centraliser les dettes externes et à assurer le financement de ses filiales étrangères dans leurs devises de fonctionnement. Le risque de change survient principalement des financements intragroupes en devises autres que l'euro et est géré au niveau de la holding du Groupe. Dans le but de neutraliser l'exposition au risque de change, la société mère du Groupe se finance avec de la dette externe en devises autres que l'euro ou souscrit à des dérivés de change (contrats à terme ou *swap* de change).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la perte de change non réalisée constaté dans le résultat global relative aux emprunts externes qualifiés de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger s'élève à 5,9 millions d'euros avant impôt.

Au 31 décembre 2023, les contrats à terme présentent une valeur notionnelle de (7,4) millions d'euros (dont 4,0 millions d'euros de ventes à terme et 11,4 millions d'euros d'achats à terme) et sont comptabilisés à leur juste valeur pour un montant net négatif de 0,1 million d'euros. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la variation de juste valeur des contrats à terme est nulle (perte de 1,7 million d'euros comptabilisée en charges financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2022).

#### Sensibilité à la variation des taux de change

En base annuelle, une appréciation (dépréciation) de 5% de l'euro par rapport aux principales devises (dollars américain, canadien, australien et livre sterling) se traduirait par une diminution (augmentation) du chiffre d'affaires de 481,5 millions d'euros et par une baisse (hausse) du résultat opérationnel avant autres produits et autres charges de 31,3 millions d'euros.

Les résultats des activités libellées en devises étrangères sont consolidés dans le compte de résultat du Groupe, après conversion au taux moyen de la période. Une appréciation (dépréciation) de 5% de l'euro vis-à-vis de l'ensemble des devises du Groupe par rapport aux taux de change de clôture au 31 décembre 2023 aurait pour conséquence une diminution (augmentation) de l'endettement financier et des capitaux propres de respectivement 27,7 millions d'euros et 183,8 millions d'euros.

#### Endettement financier net par devise de remboursement

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la dette financière nette à la variation des taux de change par devise de remboursement :

(en millions d'euros)	EURO	DOLLAR US	DOLLAR CANADIEN	DOLLAR AUSTRALI EN	COURONNE NORVÉGIEN NE	COURONN E SUÉDOISE	LIVRE STERLING	FRANC SUISSE	RENMINBI CHINOIS	AUTRES DEVICES	TOTAL
Dettes financières	804,2	(95,9)	(1,3)	90,4	(0,3)	(9,2)	(245,6)	471,7	36,4	(1,6)	1 048,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	611,5	297,4	79,0	(44,6)	0,1	4,6	174,2	(235,7)	18,1	8,1	912,7
<b>Position nette avant couverture</b>	<b>1 415,7</b>	<b>201,5</b>	<b>77,7</b>	<b>45,8</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(4,6)</b>	<b>(71,4)</b>	<b>236,0</b>	<b>54,5</b>	<b>6,5</b>	<b>1 961,5</b>
Effet des couvertures	(8,4)	(4,0)	—	—	—	—	—	7,0	4,4	1,0	—
<b>Position nette après couverture</b>	<b>1 407,3</b>	<b>197,5</b>	<b>77,7</b>	<b>45,8</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(4,6)</b>	<b>(71,4)</b>	<b>243,0</b>	<b>58,9</b>	<b>7,5</b>	<b>1 961,5</b>
<i>Impact d'une dépréciation de 5% de l'euro</i>		105,5	30,8	5,5	—	12,4	13,7	10,3	3,6	2,1	183,9

### 19.3.3 Risque de liquidité

La politique poursuivie par le Groupe pour gérer ses liquidités consiste à s'assurer qu'il y aura un montant suffisant de liquidités pour payer les dettes financières à leur échéance. Le Groupe vise à maintenir le niveau de sa trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que celui des facilités de crédit disponibles, à un montant qui couvre les décaissements de trésorerie relatifs aux dettes financières à un horizon de 12 mois.

Au 31 décembre 2023, les échéances contractuelles résiduelles relatives à l'endettement financier et aux instruments dérivés, y compris intérêts à payer, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	ÉCHÉANCES						TOTAL
	UN AN	DEUX ANS	TROIS ANS	QUATRE ANS	CINQ ANS	AU-DELÀ	
Obligations	—	—	—	—	970,1	400,0	1 370,1
Titrisation	—	669,8	513,7	—	—	—	1 183,5
Autres	240,3	50,2	—	—	—	—	290,5
<b>Dettes financières avant coûts de transaction</b>	<b>240,3</b>	<b>720,0</b>	<b>513,7</b>	<b>—</b>	<b>970,1</b>	<b>400,0</b>	<b>2 844,1</b>
Intérêts dus relatifs à l'endettement financier	111,3	83,2	55,3	42,3	37,1	35,8	365,0
Intérêts dus (à recevoir) sur les dérivés	3,9	7,4	6,0	6,4	3,1	—	26,8
<b>Total</b>	<b>355,5</b>	<b>810,6</b>	<b>575,0</b>	<b>48,7</b>	<b>1 010,3</b>	<b>435,8</b>	<b>3 235,9</b>

Les obligations arrivent à échéance en 2028 et en 2030.

Les programmes de titrisation arrivent à échéance en 2025 et 2026, suite aux amendements signés en 2022 et 2023. Le financement résultant de ces programmes dépend directement du montant et de la qualité du portefeuille de créances cédées. Dans l'hypothèse où les entités concernées ne respecteraient pas certains engagements, ces programmes de titrisation pourraient faire l'objet d'une résiliation anticipée, ce qui aurait un effet défavorable sur la situation financière du Groupe et sa liquidité. Par ailleurs, au cas où les entités *ad hoc* ne seraient plus en mesure d'émettre des instruments de dette à court terme (billets de trésorerie) dans des conditions équivalentes à celles pratiquées à ce jour, la liquidité et la situation financière du Groupe pourraient être affectées.

Au 31 décembre 2023, le montant des liquidités du Groupe s'élevait à 1 470,6 millions d'euros (1 662,8 millions d'euros au 31 décembre 2022) en excédent comparé au montant des dettes exigibles à l'horizon de 12 mois et se décompose de la façon suivante :



(1) Incluant les termes du nouveau contrat de crédit syndiqué en vigueur à compter du 23 janvier 2024.

## **Contrat de crédit syndiqué**

Le 23 janvier 2024, Rexel a mis fin par anticipation à son contrat de crédit syndiqué de 850 millions d'euros, initialement daté du 15 mars 2013, ayant fait l'objet de plusieurs amendements, le dernier étant daté du 29 juin 2023 et expirant le 31 janvier 2025. Cette ligne n'était pas tirée au 31 décembre 2023.

Parallèlement, Rexel a conclu un nouveau contrat de crédit renouvelable d'un montant global de 700 millions d'euros avec BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Industriel et Commercial, HSBC Continental Europe, ING Bank N.V. French Branch, Natixis et Société Générale comme arrangeurs principaux et teneurs de livres mandatés. L'échéance de cette ligne de crédit est fixée au 22 janvier 2029 et peut être prolongée d'un ou deux ans selon le besoin de Rexel.

### Intérêts et marge

Les montants utilisés portent intérêt à un taux déterminé en référence (i) au taux EURIBOR, (ii) à la marge applicable variant de 0,30% à 1,40% en fonction du ratio d'endettement et (iii) à d'autres coûts tels que les coûts obligatoires ou les commissions de non-utilisation des lignes disponibles.

### Ratio d'endettement

Ces financements sont soumis au Ratio d'Endettement qui est égal au rapport de (i) la dette nette ajustée sur (ii) l'EBITDA ajusté sans prendre en compte les effets de la norme IFRS 16 :

"L'EBITDA ajusté" signifie, pour une période déterminée, le résultat opérationnel consolidé avant autres produits et autres charges, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe :

- Majoré de l'EBITDA ajusté des douze derniers mois de toute filiale acquise pendant la période considérée au *pro rata* de la participation du Groupe ;
- Majoré des produits relatifs aux dérivés sur matières premières pour couvrir l'exposition aux fluctuations des prix de certaines matières premières lorsque ces dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie selon les normes IFRS ;
- Majoré de l'EBITDA des actifs destinés à être cédés et à l'exclusion de l'EBITDA des actifs vendus au cours de la période ;
- Majoré des amortissements et des dépréciations ;
- À l'exclusion des charges relatives à toute rémunération en actions des salariés et dirigeants lorsque ces rémunérations ont un effet sur l'endettement financier ;
- Majoré des charges calculées relatives à des plans de rémunérations en actions et des charges relatives à la participation des salariés lorsque ces charges ont un effet sur l'endettement ;
- À l'exclusion de l'effet non récurrent de l'évolution du prix du cuivre inclus dans les câbles tel que mentionné dans le communiqué de presse relatif aux états financiers consolidés de la période considérée ;
- Majoré des coûts de restructuration et des coûts relatifs aux acquisitions.

"La dette nette consolidée" ajustée signifie :

- Toute dette financière portant intérêts (que les intérêts au titre de cette dette soient payés ou capitalisés) courante et non courante :
  - Excluant les coûts de mise en place des financements (commissions de montage, honoraires juridiques, frais de conseil), ainsi que des charges financières supportées au titre du remboursement anticipé de la dette ;
  - Excluant les prêts intra-groupe ;
  - Incluant toute dette relative à l'émission de valeurs mobilières qui ne sont pas obligatoirement remboursables en actions ;
  - Incluant tout autre montant assimilé à un emprunt selon les normes comptables internationales ;
- Majorée des intérêts courus (y compris les intérêts capitalisés) à l'exclusion des intérêts courus au titre de prêts intra-groupe ; et
- Diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Ce ratio d'endettement peut excéder 3,50 trois fois durant la durée du contrat de crédit syndiqué, étant précisé que ce seuil ne peut être dépassé plus de deux fois consécutivement. Par ailleurs, ce seuil pourra

être porté au-delà de 3,75 une seule fois sans jamais pouvoir dépasser 3,90 au cours de la vie du contrat de crédit syndiqué.

### **Autres financements**

Rexel dispose d'une ligne de crédit bilatérale de 36,2 millions d'euros (40 millions de dollars américains) dont l'échéance est en juin 2024. Au 31 décembre 2023, cette ligne n'était pas tirée.

Rexel dispose également d'une ligne de crédit de 50,0 millions d'euros avec la Banque de Chine qui arrive à échéance en septembre 2026. Au 31 décembre 2023, cette ligne était intégralement tirée.

Les dettes fournisseurs, qui s'élèvent à 2 299,3 millions d'euros au 31 décembre 2023 (2 371,8 millions d'euros au 31 décembre 2022), sont exigibles à moins d'un an et sont financées par les flux nets positifs de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

### **19.3.4 Risque de contrepartie**

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés.

Le risque de crédit concernant les créances clients est limité du fait du grand nombre de clients, de la diversité de leurs activités (installateurs, industries, administrations publiques) et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. Par ailleurs, des programmes d'assurance-crédit ont été mis en place au sein du Groupe.

Le risque de contrepartie concernant la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés est également limité en raison de la qualité des contreparties en question qui sont les établissements financiers historiques du Groupe situés quasi-exclusivement en Europe.

Au 31 décembre 2023, le risque maximum, correspondant à l'encours des créances clients s'élève à 2 623,8 millions d'euros (2 617,0 millions d'euros au 31 décembre 2022) et est détaillé en note 13.2 Créances clients.

Le risque de contrepartie concernant la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés s'élève à 921,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 (920,6 millions d'euros au 31 décembre 2022) et correspond à la valeur nette comptable de l'ensemble de ces éléments.

Le risque de contrepartie maximum sur les autres actifs financiers du Groupe s'élève à 743,3 millions d'euros (716,6 millions d'euros au 31 décembre 2022) et correspond principalement aux rabais fournisseurs à recevoir.

## 19.4 Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers par catégorie

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers par catégories telles définies dans l'IFRS 9 et la hiérarchie de juste valeur telle que définie par l'IFRS 13 :

<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>		CATEGORIES COMPTABLES			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	Hiérarchie juste valeur (1)
<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Évalués à la juste valeur par le résultat	Évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Évalués au coût amorti			
<b>ACTIFS</b>							
Instruments dérivés	12.5/ 13.3	0,5	8,7	—	9,2	9,2	2
Dépôts	12.5	—	—	48,9	48,9	48,9	
Prêts	12.5	—	—	0,7	0,7	0,7	
Créances clients	13.2	—	—	2 623,8	2 623,8	2 623,8	
Rabais fournisseurs à recevoir	13.3	—	—	430,2	430,2	430,2	
Autres créances	13.3	—	—	263,4	263,4	263,4	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19.1	912,7	—	—	912,7	912,7	
<b>PASSIFS</b>							
Obligations	19.1	—	—	1 370,1	1 370,1	1 354,7	1
Autres dettes financières y compris les intérêts courus	19.1	—	17,4	1 461,2	1 478,6	1 478,6	
Instruments dérivés	17/ 20	30,1	2,9	—	33,0	33,0	2
Dettes fournisseurs		—	—	2 299,3	2 299,3	2 299,3	
Remises clients à payer	20	—	—	238,3	238,3	238,3	
Autres dettes	20	—	—	368,4	368,4	368,4	
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>		CATEGORIES COMPTABLES			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	Hiérarchie juste valeur (1)
<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Évalués à la juste valeur par le résultat	Évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Évalués au coût amorti			
<b>ACTIFS</b>							
Instruments dérivés	12.5/ 13.3	1,0	24,2	—	25,3	25,3	2
Dépôts	12.5	—	—	44,5	44,5	44,5	
Prêts	12.5	—	—	0,6	0,6	0,6	
Créances clients	13.2	—	—	2 617,0	2 617,0	2 617,0	
Rabais fournisseurs à recevoir	13.3	—	—	396,3	396,3	396,3	
Autres créances	13.3	—	—	275,1	275,1	275,1	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19.1	895,4	—	—	895,4	895,4	
<b>PASSIFS</b>							
Obligations	19.1	—	—	953,2	953,2	870,4	1
Autres dettes financières y compris les intérêts courus	19.1	—	—	1 357,8	1 357,8	1 357,8	
Instruments dérivés	17/ 20	47,2	1,0	—	48,2	48,2	2
Dettes fournisseurs		—	—	2 371,8	2 371,8	2 371,8	
Remises clients à payer	20	—	—	222,4	222,4	222,4	
Autres dettes	20	—	—	378,0	378,0	378,0	

(1) Hiérarchie de la juste valeur :

Niveau 1 : prix de marchés cotés (prix vendeur pour les actifs financiers / prix acheteur pour les passifs financiers) et trésorerie ;

Niveau 2 : modèle interne utilisant des hypothèses observables.

## 20. Autres dettes

(en millions d'euros)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2023	2022
Remises clients à payer	238,3	222,4
Dettes au personnel et charges sociales	356,3	405,9
TVA à payer et autres taxes sur le chiffre d'affaires	80,6	72,8
Instruments dérivés	0,2	0,9
Autres dettes	368,4	378,0
Produits constatés d'avance	8,4	8,3
<b>Total des autres dettes</b>	<b>1 052,2</b>	<b>1 088,3</b>

## 21. Transactions avec les parties liées

Les charges au titre des rémunérations des membres du comité exécutif du Groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)		EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
		2023	2022
Salaires et autres avantages à court terme	(1)	10,2	9,9
Avantages postérieurs à l'emploi - coût des services rendus		0,9	0,5
Indemnités de fin de contrat		0,7	0,8
Attribution gratuite d'actions et stocks options	(2)	5,9	4,3

(1) Comprennent les charges sociales et les charges assises sur salaires payées par le Groupe.

(2) Charge liée aux plans d'attribution gratuite d'actions et aux plans de stocks options décrits en note 7.

En cas de rupture du contrat de travail, le Groupe pourrait être amené à verser pour l'ensemble des membres du comité exécutif un montant global de 12,7 millions d'euros.

## 22. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Conformément au Règlement n°2016-09 émis par l'Autorité des normes comptables, le tableau suivant présente le montant hors taxes des honoraires (hors débours) versés par la maison-mère et ses filiales françaises au titre du mandat de Commissaire aux comptes :

(en millions d'euros)	PWC AUDIT		KPMG S.A.		TOTAL	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Audit	1,1	1,0	1,2	1,0	2,3	2,1
Services Autres que la Certification des Comptes	1,4	0,2	0,3	0,1	1,7	0,3
<b>Total</b>	<b>2,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>	<b>1,1</b>	<b>4,0</b>	<b>2,4</b>

Les services liés à l'audit intègrent les honoraires relatifs à des travaux requis par la loi, ainsi qu'aux lettres de confort, au rapport de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

## 23. Passifs éventuels

Le Groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de Rexel ou de l'une de ses filiales pour régler le litige et que le montant peut être estimé de façon fiable.

La principale procédure en cours est la suivante :

### ***Enquête de l'Autorité de la Concurrence***

Le 6 septembre 2018, des perquisitions ont été menées dans les locaux de Rexel dans le cadre d'une information judiciaire menée par un juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Paris. Cette enquête, menée avec le concours de l'Autorité de la Concurrence, porte principalement sur les mécanismes de formation des prix sur le marché de la distribution de matériel électrique.

Le 4 juillet 2022, Rexel a reçu une notification de griefs de l'Autorité de la concurrence. Les services d'instruction de l'Autorité estiment que Rexel aurait mis en œuvre, avec certains de ses fournisseurs, des pratiques ayant prétendument pour objet de restreindre sa liberté de déterminer ses prix de revente. La notification de griefs vise spécifiquement le mécanisme des dérogations, qui est une réduction de prix visant à offrir aux clients l'offre la plus compétitive. Le mécanisme des dérogations, transparent et connu de tous les acteurs du marché, est une pratique habituelle dans le monde de la distribution professionnelle de matériel électrique.

Dans le cadre de l'information judiciaire en cours, le groupe Rexel a été amené à constituer une garantie bancaire pour 20 millions d'euros et d'une garantie en numéraire pour 48 millions d'euros. Cette décision est une étape de la procédure d'instruction du dossier qui ne préjuge en rien de la culpabilité de Rexel.

Le 26 octobre 2023, les services d'instruction de l'Autorité ont adressé à Rexel un rapport qui maintient les griefs notifiés à Rexel et se réfère à son communiqué sur les amendes pour lister les différentes variables d'une sanction éventuelle. La multiplicité des variables utilisées et la marge de manœuvre du Collège de l'Autorité en la matière rendent impossible à ce jour l'évaluation d'un montant éventuel de sanction. Par ailleurs, le 10 janvier 2024, Rexel a déposé des observations en réponse à ce rapport aux termes desquelles elle maintient fermement sa position selon laquelle le système des dérogations ne constitue pas une entente ayant pour objet ou pour effet de fixer des prix de revente de Rexel.

## 24. Événements postérieurs à la période de reporting

A la date de présentation des états financiers consolidés, il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière de Rexel autre que la mise en place, le 23 janvier 2024, du nouveau contrat de crédit syndiqué (voir note 19.3.3).

## 25. Nouveaux textes comptables

Les amendements suivants, qui entrent en vigueur pour les prochains exercices, n'ont pas été appliqués par anticipation et ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Passif locatif lors d'une cession-bail - Amendements à IFRS 16 : applicables pour les périodes de reporting ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, ces amendements précisent les exigences qu'un vendeur-preneur utilise pour évaluer l'obligation locative découlant d'une opération de cession-bail, afin de s'assurer que le vendeur-preneur ne comptabilise aucun gain ni perte, relatif au droit d'usage qu'il conserve.
- Passifs non courants avec clauses restrictives - Amendement à IAS 1 : applicable pour les périodes de reporting ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'amendement précise comment les conditions auxquelles une entité doit se conformer dans les douze mois suivant la période de reporting affectent le classement d'un passif.
- Accords de financement de fournisseurs - Amendements à IAS 7 et IFRS 7 : applicables pour les périodes de reporting ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les amendements ajoutent des obligations d'information sur les informations qualitatives et quantitatives relatives aux accords de financement de fournisseurs.
- Absence de convertibilité - Amendements à IAS 21 : applicables pour les périodes de reporting ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les amendements précisent la date à laquelle une devise est convertible et le moyen de déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas.

## 26. Sociétés consolidées au 31 décembre 2023

	SIEGE SOCIAL	% INTERET/CONTROLE
<b>FRANCE</b>		
<b>Holding et sociétés de services du Groupe</b>		
Rexel	Paris	Société mère
Rexel Développement S.A.S.	Paris	100,00
Rexel Holding International S.A.S.	Paris	100,00
Rexel Amérique Latine S.A.S.	Paris	100,00
<b>Sociétés d'exploitation</b>		
Rexel France S.A.S.	Paris	100,00
Espace Elec S.A.S.	Ajaccio	100,00
Bizline S.A.S.	Paris	100,00
BCCT	Paris	100,00
Gigamedia S.A.S.	Paris	100,00
Francofa Eurodis S.A.S.	Neuilly-Plaisance	100,00
La Boîte Electrique	Paris	100,00
Esabora Digital Services	Paris	100,00
Sofinther	Bouguenais	100,00
Cordia	Mitry-Mory	100,00
Freshmile Services S.A.S.	Entzheim	100,00
<b>EUROPE</b>		
<b>Allemagne</b>		
Rexel GmbH	Munich	100,00
Rexel Germany GmbH & Co KG	Munich	100,00
Rexel Germany Verwaltungs GmbH	Munich	100,00
Rexel Germany Beteiligungs GmbH	Munich	100,00
Silstar Deutschland GmbH	Emmerich am Rhein	100,00
Rexel Industrial Solutions GmbH	Munich	100,00
<b>Royaume-Uni</b>		
Rexel Senate Ltd.	Birmingham	100,00
Denmans Electrical Wholesalers Ltd.	Birmingham	100,00
Rexel (UK) Ltd.	Birmingham	100,00
Newey & Eyre Ltd.	Birmingham	100,00
Parker Merchanting Limited	Birmingham	100,00
WF Electrical Plc	Birmingham	100,00
Warrior (1979) Ltd.	Birmingham	100,00
Rexel UK Pension Trustees Ltd.	Birmingham	100,00
Clearlight Electrical Company	Birmingham	100,00
<b>Suède</b>		
Rexel Sverige AB	Älvsjö	100,00
<b>Autriche</b>		
Rexel Central Europe Holding GmbH	Vienne	100,00
Rexel Austria GmbH	Vienne	100,00
Comtech IT Solutions GmbH	Annaberg	100,00
<b>Pays-Bas</b>		
Rexel Nederland B.V.	Zoetermeer	100,00
Wasco Group B.V.	Twello	100,00
Wasco Holding B.V.	Twello	100,00
Wasco Groothandels Greop B.V.	Twello	100,00
Wasco Distributiecentrum B.V.	Twello	100,00

	<b>SIEGE SOCIAL</b>	<b>% INTERET/CONTROLE</b>
Wasco Energie Centrum B.V	Twello	100,00
Aircovent B.V.	Twello	100,00
Het Onderdeel B.V.	Twello	100,00
Wasco Twello B.V.	Twello	100,00
S. Van Westerborg & Zonen B.V.	Hoofddorp	100,00
<b>Italie</b>		
Rexel Italia SpA	Milan	100,00
<b>Belgique</b>		
Rexel Belgium S.A.	Zellik	100,00
<b>Irlande</b>		
M Kelliher 1998 Ltd.	Tralee	100,00
<b>Suisse</b>		
Elektro Material AG	Zurich	100,00
Digitalfeld AG	Zurich	88,66
<b>Luxembourg</b>		
Rexel Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,00
REXEL RE S.A.	Luxembourg	100,00
<b>Slovénie</b>		
Rexel d.o.o.	Ljubljana	100,00
<b>Finlande</b>		
Rexel Finland Oy	Hyvinkää	100,00
<b>AMERIQUE DU NORD</b>		
<b>Etats-Unis</b>		
Rexel USA, Inc.	Dallas	100,00
SKRLA LLC	Dallas	100,00
SPT Holdings Inc.	Dallas	100,00
Rexel of America LLC	Dallas	100,00
Rexel Patriot Acquisition, LLC	Dallas	100,00
<b>Canada</b>		
Rexel North America Inc.	St Laurent	100,00
Rexel Canada Electrical Inc.	Mississauga	100,00
Lineman's Testing Laboratories	Ontario	100,00
<b>ASIE PACIFIQUE</b>		
<b>Hong Kong RAS</b>		
Huazhang Electric Automation Holding Co Ltd.	Hong Kong	100,00
<b>Chine</b>		
Rexel Ouneng (Beijing) Technology Co. Ltd.	Pékin	100,00
Rexel Electric Co. Ltd.	Shanghai	100,00
Zhejiang Huazhang Automation Equipment Co. Ltd.	Huazhou	100,00
Rexel Intelligence control Ltd.	Huazhou	100,00
Rexel Integrated Solutions (Shanghai) Co., Ltd.	Shanghai	100,00
Rexel China Management Co. Ltd.	Shanghai	100,00
Suzhou Xidian Co. Ltd.	Suzhou	100,00
Rexel Electric Service Co. Ltd.	Suzhou	100,00
Rexel Electric Service Co. Ltd.	Handan	100,00
Beijing Zhongheng Hengxin Automation Equipment Co. Ltd.	Pékin	100,00
Henan Qixin Automation Equipment Co. Ltd.	Zhengzhou	100,00
Shanghai Suhua Industrial Control Equipment Co. Ltd.	Shanghai	100,00
LinElec Business Consulting (Shanghai) Limited	Shanghai	100,00
Zhonghao (Shanghai) Technology Co. Ltd.	Shanghai	100,00

	<b>SIEGE SOCIAL</b>	<b>% INTERET/CONTROLE</b>
Jinan Rexel Enterprise Management Service Co., Ltd.	Jinan	100,00
<b>Inde</b>		
Rexel India Private Limited	Pune	100,00
<b>Australie</b>		
Rexel Holdings Australia Pty Ltd.	Sydney	100,00
Rexel Electrical Supplies Pty Ltd.	Sydney	100,00
Australian Regional Wholesalers Pty Ltd.	Sydney	100,00
<b>Nouvelle-Zélande</b>		
Rexel New Zealand Limited	Auckland	100,00
Redeal Pensions Ltd.	Auckland	100,00
<b>Emirats Arabes Unis</b>		
Redco FZE	Jebel Ali	100,00
Rexel Emirates LLC	Abu Dhabi	100,00

### III. Rapport des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2, avenue Gambetta  
CS60055  
92066 Paris La Défense

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

### **Rexel S.A.**

13, boulevard du Fort de Vaux  
CS 60002  
75017 Paris

A l'assemblée générale de la société Rexel S.A.,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Rexel S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ***Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill***

*Notes 12.1 et 12.2 de l'annexe aux comptes consolidés*

#### Description du risque

Au 31 décembre 2023, les goodwill sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 3 722,3 millions d'euros, soit 27% du total des actifs du Groupe. Un test de dépréciation de ces actifs est réalisé au moins une fois par an au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés ces actifs. Comme mentionné dans la note 12.2 de l'annexe aux comptes consolidés, une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable qui est déterminée sur sa valeur d'utilité.

La détermination de la valeur d'utilité des UGT est réalisée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés et requiert des jugements de la Direction, en particulier pour la détermination des prévisions du taux d'EBITA ainsi que pour le choix des taux d'actualisation et de croissance à long terme.

Au 31 décembre 2023, un test de dépréciation de toutes les UGT comprenant un goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie a été réalisé et une charge de dépréciation de 10,3 millions d'euros a été constatée sur les actifs de l'Italie et de la Nouvelle-Zélande. Une variation négative de 50 points de base du taux d'EBITA conduirait à reconnaître une dépréciation complémentaire de 45,4 millions d'euros, principalement sur l'Allemagne et l'Australie.

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill comme un point clé de l'audit, du fait de l'importance de ces actifs dans le bilan consolidé et dans la mesure où l'appréciation par la Direction des hypothèses présentées ci-dessus comporte une part de jugement et d'incertitude.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus budgétaire du Groupe, à partir duquel sont construites les projections de flux de trésorerie utilisées pour réaliser ces tests de dépréciation.

Nous avons :

- apprécié la conformité de la méthodologie appliquée aux normes comptables en vigueur ;
- apprécié le caractère raisonnable des taux de croissance à long terme et des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie prévisionnels avec l'appui de nos experts en évaluation financière ;
- apprécié la cohérence des principales variations de valeurs recouvrables par UGT par rapport à l'exercice précédent ;
- apprécié les éléments composant la valeur comptable des UGT ;
- vérifié l'exactitude arithmétique du modèle d'élaboration des flux de trésorerie utilisé pour les pays sur lesquels une charge de dépréciation a été constatée.
- Nos procédures complémentaires ont porté sur les UGT sensibles aux hypothèses de taux d'EBITA, taux d'actualisation ou de taux de croissance à long terme, soit l'Allemagne et l'Australie. Pour ces UGT nous avons :
- apprécié la fiabilité du processus d'établissement des hypothèses, notamment en analysant les causes des éventuelles différences entre les prévisions des années précédentes et les réalisations ;
- apprécié la cohérence des projections de flux de trésorerie au regard de l'environnement économique local ;

- corroboré, notamment par des entretiens avec la Direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses reprises dans les projections de flux de trésorerie (croissance des ventes, taux d'EBITA) ;
- vérifié l'exactitude arithmétique du modèle d'élaboration des flux de trésorerie utilisé et de l'analyse de sensibilité.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 12.1 et 12.2 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

### **Rabais fournisseurs**

*Notes 6, 13.1 et 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés*

#### Description du risque

Rexel conclut des accords annuels avec un certain nombre de fournisseurs, au terme desquels le Groupe reçoit des rabais fondés sur des volumes d'achat. Une partie des rabais liés aux volumes d'achat est calculée mécaniquement selon des taux garantis (rabais inconditionnels) et une autre partie de ces rabais est conditionnée par l'atteinte d'objectifs (rabais conditionnels). Le Groupe reçoit également des rabais fondés sur des objectifs qualitatifs. Ces rabais sont comptabilisés en diminution du coût des ventes.

Nous avons considéré l'évaluation des rabais reçus des fournisseurs comme un point clé de l'audit, compte tenu :

- du montant significatif des rabais ;
- de la diversité des termes contractuels ;
- des estimations nécessaires relatives aux données d'achats et autres données qualitatives auxquelles doivent être appliquées les clauses des contrats pour la détermination du montant à recevoir à la clôture de l'exercice ;
- de leur incidence sur la valorisation des stocks.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus de suivi des contrats de rabais conclus avec les fournisseurs, et relatif à l'estimation des rabais dans la détermination du coût des ventes. Nous nous sommes assurés de la permanence des méthodes dans la détermination des rabais fournisseurs et nous avons évalué la conception et la mise en œuvre de certains contrôles.

Nous avons également réalisé les procédures suivantes :

- analysé, sur base d'échantillonnage, les contrats signés avec les fournisseurs ainsi que la correcte application des termes de ces contrats pour la détermination des rabais comptabilisés sur l'exercice en particulier au regard des volumes achetés et de l'atteinte des objectifs qualitatifs, le cas échéant ;
- réconcilié, sur base d'échantillonnage, le montant des achats réalisés avec les bases de calcul utilisées pour la détermination des rabais à recevoir en fin d'exercice, ainsi qu'avec les éventuelles confirmations d'achats reçues des fournisseurs par le Groupe, et apprécié l'atteinte des objectifs conditionnels au regard des volumes achetés ;
- évalué le caractère recouvrable des créances à recevoir des fournisseurs au titre des rabais et vérifié l'absence de créances anciennes à recevoir ;
- analysé les rabais reçus au cours de l'exercice au titre des créances à recevoir de l'exercice précédent afin d'évaluer la fiabilité des estimations réalisées par la direction ;
- vérifié, sur base d'échantillonnage, la correcte prise en compte des rabais dans la valorisation des stocks de marchandises.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rexel SA par votre Assemblée générale du 16 mai 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 25 mai 2016 pour le cabinet KPMG S.A..

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la 12<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 8<sup>ème</sup> année.

## **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### ***Rapport au Comité d'audit et des risques***

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 15 février 2024

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Clavié

KPMG S.A.

Eric Jacquet

